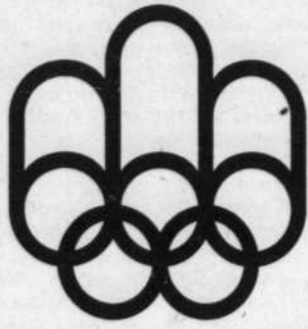


## Le CIO songe à sévir contre les déserteurs

mon carnet  
des Jeux



### Femmes aux galères

par Guy Deshaies

Quand j'ai annoncé timidement dans mon entourage que j'avais l'intention d'assister aux compétitions d'aviron, au bassin olympique, certains "connaisseurs" locaux m'avaient dit: "Il n'y a rien là."

Eh bien! il y avait 4.000 spectateurs enthousiastes, du soleil, un ciel bleu, des eaux calmes et environ 200 filles fortes aux avirons pour la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques.

Et dans cette grande première féminine olympique, puisque les femmes n'ont jamais pris part à cette discipline aux Jeux avant aujourd'hui, il y a eu notamment Elizabeth Craig et Tricia Smith, deux Canadiennes qui sont arrivées premières dans leur catégorie du "deux en pointe", c'est-à-dire une rame par athlète, et qui se sont automatiquement classées pour les finales.

Il est à se demander pourquoi les femmes n'ont pas été inscrites plus tôt à cette discipline car si l'on compare les résultats d'hier chez les femmes aux résultats de la veille chez les hommes on voit que les dames accomplissent presque les mêmes temps.

Les deux Canadiennes susmentionnées ont tout de même ramé le 1.000 mètres plus rapidement que les deux Brésiliennes de la veille. L'Allemande de l'Est, Christine Scheiblich, en rameuse solitaire, a fait un meilleur temps que l'Américain, le Russe, l'Italien, le Suédois, le Roumain, l'Uruguayen, le Belge, l'Autrichien et le Mexicain qui tous la veille ont mis plus de 3 minutes, trente-six secondes et neuf centièmes pour boucler 1.000 mètres.

Seulement attention, ce n'est pas de la petite fille style vestale de la flamme ou ballerine figurante et il n'y a pas beaucoup de moules nymphétiques aux gestes aériens.

C'est de la femme robuste, solide, déterminée, puissante; ce sont les galériennes modernes à qui l'effort et la coordination des mouvements confèrent une beauté singulière.

Car le sport de l'aviron fait appel à tous les muscles; c'est l'extension et la contraction maximales des bras, des jambes et du dos et dès lors qu'il y a plus d'un rameur le mouvement doit être concerté selon un rythme dont dépend la victoire.

Ici, du reste, le baron de Coubertin me rejoint depuis hier lorsqu'il écrit: "L'aviron est la plus belle gymnastique que se puisse concevoir."

On le conçoit assez en effet lors-

Les rameuses canadiennes Betty Craig, à gauche, et Trish Smith, avironnent allègrement vers une victoire en duo sans barreur, au bassin de l'île Notre-Dame. Les Canadiennes ont notamment battu le duo allemand champion du monde, Noach et Dahn, avec un temps de 3.37:53 minutes.

(Téléphoto CP)

qu'on examine, par exemple, les muscles tendus et gonflés de la blonde soviétique Genovate Ramoshke, au paroxysme de l'effort, sur la ligne d'arrivée. On en éprouve presque de la honte à se voir bêtement assis, à l'ombre, dans les beaux gradins tout neufs où se prélassent la clientèle de l'aviron, malheureusement trop rare.

Sur les 7.000 places il y en avait moins de la moitié d'occupées, hier, pour cette éblouissante première olympique. Or l'aviron est une discipline spectaculaire. D'abord l'environnement dehors est superbe, surtout au bassin olympique de l'île Notre-Dame, derrière lequel passent les navires sur la Voie maritime et où l'ambiance est à la fois reposante malgré les émois que procurent les instants d'arrivée quand quelques dixièmes de secondes séparent parfois les longues embarcations effilées, pas plus larges que les hanches des rameurs. Et puis les épreuves de huit en pointe-barre, c'est-à-dire huit rameurs à une rame chacun avec un barreur, fournissent des instants qui sont loin d'être ennuyeux avec la foule, majoritairement américaine et canadienne, qui encourage debout ses équipes luttant sublimement sur l'onde dans l'inextinguible clapotis des avirons qui plongent ensemble dans l'eau et les mouvements simultanés des bras, des dos et des jambes qui projettent par à coups les canots en avant.

Une fois la ligne d'arrivée franchie il faut voir les rameurs écrasés par l'effort, recherchant péniblement leur souffle, la tête sur les genoux dans leurs beaux costumes aux couleurs de leurs pays. On ne s'étonne pas alors que la foule applaudisse non seulement les gagnants mais aussi les perdants.

Chez les femmes, hier, ce sont les Bulgares, les Soviétiques, les Allemandes.

Voir page 6: Mon carnet

## Mais aucune sanction immédiate n'est prise

Le Comité international olympique (CIO) ne prendra dans l'immédiat aucune sanction contre les pays qui boycottent les Jeux de Montréal pour protester contre la présence de la Nouvelle-Zélande, à laquelle ils reprochent ses contacts sportifs avec l'Afrique du Sud.

Réuni hier pour sa dernière session plénière à Montréal, le CIO a toutefois chargé sa commission exécutive d'ouvrir une enquête et d'étudier d'éventuelles

sanctions lors de sa prochaine réunion en octobre, à Barcelone.

C'est ce qu'a fait savoir Mme Monique Berlioux, directeur du CIO, au cours d'une conférence de presse.

Les recommandations de la commission de neuf membres, présidée par lord Killanin, auront été examinées par le CIO à Prague en 1977.

Mme Berlioux a expliqué que la situation est très confuse et qu'il est impos-

sible de déterminer le nombre exact de pays qui se sont retirés des Jeux.

"Le Comité international olympique a décidé d'obtenir un maximum d'informations sur la situation africaine mais déplore l'absence des Jeux de Montréal de grands champions africains par la faute de leur gouvernement", a déclaré Mme Berlioux.

L'enquête sera effectuée avec le concours des fédérations internationales dont

le programme des compétitions à Montréal a été bouleversé par le retrait des Africains. "Ca va prendre du temps. Pour l'instant, il n'est pas encore question de sanction. Mais nous examinerons une première fois la situation avec les fédérations internationales lors de la réunion de la commission exécutive à Barcelone, début octobre", a ajouté madame Berlioux.

Le Comité international olympique.

Voir page 6: Le CIO



M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du Conseil suprême des sports en Afrique, a annoncé hier à Montréal que les délégations africaines encore présentes au Village olympique rentreraient toutes dans leurs pays respectifs. Vingt-six nations, a-t-il précisé, auront participé à l'essaiage.

(Téléphoto AP)

## L'anneau noir se détache des Jeux

par Marie Laurier

La quasi totalité du continent africain sera absente des compétitions olympiques de Montréal en guise de protestation contre la présence de la Nouvelle-Zélande à qui l'on reproche ses relations sportives avec l'Afrique du Sud. Le mouvement de retrait a pris une ampleur dramatique hier, alors que l'on espérait encore qu'il soit désamorcé. Mais c'est à chaque heure que nous apprenions les déstabilisations, une trentaine en tout, qui viennent ainsi perturber et confondre le déroulement des jeux pourtant commencés dimanche dans un climat d'euphorie, lequel avait presque fait oublier le problème politique causé au tout début par la défection de Taïwan.

Voici la liste des pays qui ont annoncé officiellement par écrit au CIO leur décision de se retirer: Algérie, Cameroun, Congo, Ethiopie, Ghana, Guyane, Haute-Volta, Mali, Irak, Kenya, Libye, Niger, Nigeria, Ouganda, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie. Quatre pays africains seulement sont décidés à participer aux Jeux: Côte d'Ivoire, Ma-

roc, Sénégal et Tunisie, tandis que neuf pays n'ont pas envoyé de délégation: Gabon, Gambie, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mauritanie, République centrafricaine, Somalie et Zaïre.

Quelques délégations ont déjà quitté la métropole, celles du Nigeria samedi, de la Guyane ce matin, le Mali et le Niger ce soir. D'autres s'affairent à ramasser leurs effets personnels et à faire confirmer leurs réservations d'avion pour fuir le plus tôt possible un pays qui leur est devenu hostile par défaut de se conformer aux desiderata de leurs gouvernements.

Le Village olympique était plongé hier dans la consternation et une grande déception se lisait sur les visages des occupants, quant aux athlètes touchés par les ordres de retrait, ils restaient prostrés dans leurs appartements. La plupart de leurs camarades sont affectés autant qu'eux par la tournure dramatique de ces événements qui privent Montréal de compétitions sportives spectaculaires et importantes et, surtout, enlèvent aux athlètes africains l'occasion de réaliser une performance pour laquelle ils se préparent depuis quatre ans.

Une équipe du Village olympique qui a été témoin du départ des représentants du Nigeria en fin de semaine a déclaré: "Je n'ai jamais vu spectacle aussi triste et émouvant. Des athlètes pleuraient et priaient leurs emblèmes nationaux ou olympiques, tant ils étaient déçus de devoir quitter. Je ne veux pas voir partir les autres. C'est trop triste."

En principe, les athlètes qui ont déclaré forfait ont 24 heures pour quitter le village. M. Louis Chantigny, chef de presse du Cojo, a toutefois précisé hier aux journalistes qu'ils auraient tout le temps requis pour quitter les lieux: "Nous sommes humains et hospitaliers, a-t-il dit, il est normal que nous leur accordions le délai nécessaire pour partir." Il a ajouté que ces gens sont toujours "les bienvenus au Canada, mais lorsque l'on invite des gens à notre table, ils sont toujours libres de ne pas accepter".

De son côté, M. Walter Sieber, directeur général des sports au Cojo, a expliqué que les pays qui décident de se désister des JO doivent le faire savoir officiellement par écrit au CIO et non au Cojo. Il a également précisé qu'il appartient aux Fédérations internationales olympiques concernées de sévir contre les pays qui se retirent, sous forme de suspension ou d'amendes pouvant se chiffrer à "quelques milliers de dollars".

Il reste donc moins de 100 pays à se disputer les épreuves olympiques et la direction du Cojo se dispose à rembourser des billets déjà vendus pour diverses compétitions ainsi annulées.

Par ailleurs, M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique, a déclaré hier que le boycottage des Jeux olympiques par l'Afrique se renouvellerait à l'occasion d'autres manifestations sportives mondiales jusqu'à ce que les peuples se rendent compte qu'ils ne peuvent appuyer l'Afrique du Sud.

Selon M. Ganga, le boycottage des Jeux de Montréal était dirigé contre la seule Nouvelle-Zélande. "Nous avons fait de notre mieux pour sauver les jeux, a-t-il précisé au cours d'une conférence de presse tenue à quelques pas de la salle où se réunissait le CIO pour décider des mesures à prendre éventuellement à la suite du retrait des pays africains. Avant et après la cérémonie d'ouverture, j'ai vu M. Lance Cross, membre du CIO pour la Nouvelle-Zélande et nous avons examiné ce que nous pouvions faire. Il a accepté de demander à son gouvernement de rappeler d'Afrique du Sud l'équipe de rugby néo-zélandaise et je me suis engagé à essayer d'empêcher les équipes africaines de partir avant aujourd'hui (hier). J'ai essayé aussi de retenir certaines équipes,

Voir page 6: Les Africains

## Les Jeux, jalonnés de records mobilisent les Montréalais



Plusieurs records de natation fracassés, quelques surprises, notamment de la part de la Hollande, la disqualification d'un athlète russe, une autre belle performance de l'équipe canadienne de basketball masculin, tels ont été les points saillants des Jeux olympiques, hier.

Il faut signaler l'intérêt soutenu des spectateurs, qui remplissent les gradins de la plupart des lieux de compétition. Pour la première journée, dimanche, plus de 222.000 spectateurs avaient assisté aux compétitions, dont plus de 60.000 spectateurs avaient assisté aux compétitions, dont plus de 60.000 au seul Forum de Montréal, pour les épreuves de gymnastique. Hier, il semble que la participation ait été aussi grande, sinon plus forte. En soirée, aux épreuves de gymnastique, il y avait plus de 15.000 spectateurs.

Une fois de plus, les records ont été égalés ou battus en natation, avec pour vedettes l'Américain John Hencken, qui a égalé son record du monde du 100 mètres brasse, l'Allemand de l'ouest Klaus Steinbach, nouveau recordman d'Europe du 100 mètres nage libre, John Naber (USA) a battu son propre record du monde du 100 mètres dos, et Normalia Ender (RDA) a établi un nouveau record du monde et olympique du 100 mètres nage libre.

Encouragés par la médaille de bronze récoltée dans le relais 4x100 mètres quatre nages féminin dimanche soir, les nageurs canadiens sont demeurés en lice hier, tout en exerçant une certaine pression sur les puissants Allemands de l'Est et les Américains, Wendy Quirk, de Pointe-Claire, et Cheryl Gibson, d'Edmonton, ont atteint les demi-finales dans le 200 mètres papillon, tandis que Graham Smith, d'Edmonton, atteignait les demi-finales du 100 mètres brasse.

Dans deux sports collectifs, les Hollandais ont réussi un exploit. Tout d'abord en hockey sur gazon, où les joueurs européens ont mis à la raison les champions du monde, les Indiens, par 3 buts à 1.

Mais c'est en water-polo que les Néerlandais créaient une énorme surprise en battant les champions olympiques et du monde, les Russes, par 3 buts à 2.

Karlheinz Snieszek, de l'Allemagne de l'Ouest, a remporté la première médaille d'or de la journée dans le tir à la carabine du petit calibre, position couchée, avec 599 points sur 600, ce qui a égalé le record mondial olympique établi par le Nord-Coréen Ho Jun Li en 1972.

Trish Smith, de Vancouver, et Betty Craig, de Brockville, chez les deux rameuses en points sans barreur, ont réalisés les premiers succès canadiens aux dépens des Roumaines réputées en remportant leur série et atteignant la finale.

La disqualification de Boris Onischenka pour avoir triché en escrime a mis fin aux espoirs soviétiques de demeurer champions du pentathlon moderne par équipes.

Conduits à l'attaque par Phil Tollestrup avec 25 points, les Canadiens ont vaincu Cuba 84-79 à l'occasion de leur 2e victoire en basket-ball en deux jours, ce qui augmente leurs chances en vue d'une mé-

Voir page 6: Les Jeux

## Hôpitaux: début d'un souffle de règlement

par Lise Bissonnette

Léger, quasi volatil, le début d'un souffle de règlement est passé hier entre les parties, sur la table des difficiles négociations qui opposent les infirmières de la région métropolitaine au gouvernement et aux 22 établissements de soins paralysés par la grève depuis plus d'un mois désormais.

En soirée, après avoir relativement bien assuré ses arrières par des ouvertures

verbales au cours de la nuit et de la journée précédente, la partie patronale devait en effet déposer, sur la question controversée des horaires de jour et de nuit, une proposition que la Fédération des infirmières disait ne pas rejeter "à première vue". Si cela, pour le profane, n'a pas l'air d'un déblocage majeur, il faut souligner en ces temps olympiques que la joute se fait à l'escrime entre deux parties infiniment prudentes; le moindre touché compte.

Comme Le DEVOIR l'annonçait hier, le Comité patronal de négociations des affaires sociales a voulu miser sur une formule "expérimentale" pour ce qui est des horaires de travail. Le procédé offre l'avantage de ne pas briser tout net, dans le texte même de la convention, les conditions de travail déjà convenues avec les syndicats représentant 13.000 autres infirmières au Québec.

La partie patronale propose donc la création d'un comité paritaire et décisionnel, composé de représentants de la Fédération des infirmières d'une part, et d'autre part d'une délégation conjointe de l'Association des hôpitaux du Québec et du ministère des Affaires sociales. Ce comité ferait l'étude des conditions particulières aux infirmières et infirmiers qui travaillent le soir ou la nuit, concevrait des formules de remplacement au système actuel basé sur des primes, concluerait des accords avec des employeurs lo-

caux pour expérimenter ces formules, et en évaluerait à la fois la rentabilité et l'efficacité.

Si l'expérience était concluante, le comité paritaire aurait même le pouvoir de modifier la convention en cours de route. C'est ainsi que certains syndicats de la FIIQ pourraient bénéficier de façon expérimentale des conditions réclamées au cours de cette négociation: suppression du système de primes contre une semaine de quatre jours, par exemple.

La présidente de la Fédération, Mme Ginette Gosselin, a refusé de se prononcer nettement avant d'avoir vu le texte précis de la proposition, qui n'était pas encore vraiment déposé en début de soirée.

Mais déjà, on semblait respirer un peu mieux. "A première vue, de dire Ginette Gosselin, la création d'un comité semble toujours une façon de noyer le poisson; mais au moins, ils ont l'air un peu plus sé-

Voir page 6: Les hôpitaux

### au sommaire

■ Viking-1 doit se poser ce matin sur Mars

■ Les amendements au code criminel sont maintenant en vigueur

■ Une enquête sur la drogue dispose de plusieurs mythes très répandus

■ L'intoxication par le

mercure: Québec adopte des correctifs

■ Le tragique imbroglio africain: un éditorial de Georges Vigny

■ La grève dans les hôpitaux: l'inacceptable guerre d'usure: une analyse de Claude Ryan

No 1306 - 19 au 25 juillet

### L'EXPRESS

- France: la bataille de l'eau
- Le verdict du franc
- Carter: et maintenant la
- Maison-Blanche

### ST LEGER

Le scotch léger,  
clair  
et sec,  
au goût  
des Québécois.

# Viking-I se pose sur Mars ce matin

À huit heures et douze minutes, ce matin, le laboratoire semi-automatique Viking-I doit se poser à la surface de la planète Mars, dans l'espoir d'y détecter pour la première fois des traces de vie extra-terrestre. C'est la première fois que les Américains tentent de poser un engin sur cette planète chère aux auteurs de science-fiction. Cette tentative survient sept ans, jour pour jour, après le premier débarquement humain sur la lune, en 1969. Les Soviétiques, pour leur part, ont réussi deux "amarrages" en douceur depuis 1971 mais aucun de leurs engins n'a survécu plus de vingt secondes, le temps d'émettre à peine un fragment d'image.

À peine 25 secondes après l'atterrissage de Viking-I, ses caméras se mettront en marche pour émettre immédiatement vers la terre deux photos: la première montrera le sol immédiatement à côté des pattes du laboratoire et l'autre présentera une vue d'ensemble du paysage.

Ces photos seront d'abord captées par la partie de la sonde qui est encore en orbite et, de là, elles seront envoyées vers la terre. Même à la vitesse de la lumière, il faudra attendre 20 minutes pour que les premières informations nous parviennent.

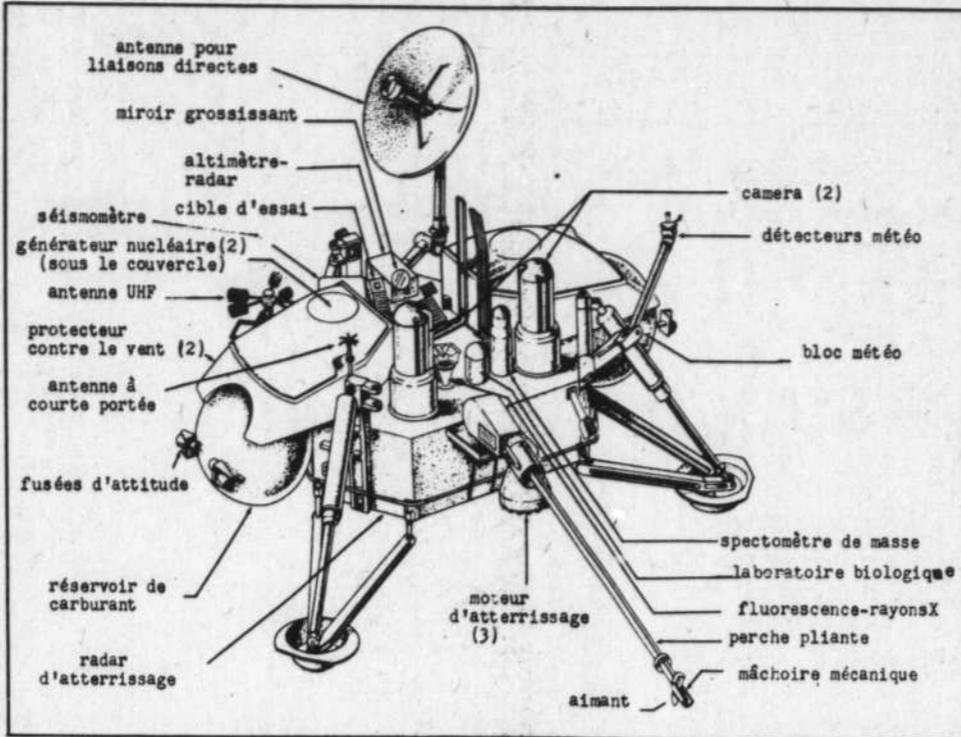
En raison des difficultés rencontrées dans le passé par les Soviétiques, les Américains ont été extrêmement prudents dans le choix du site d'atterrissage: il y a maintenant plus de deux semaines que l'engin Viking tourne autour de Mars pour trouver un emplacement adéquat après qu'on eut éliminé les deux premiers endroits prévus au départ.

Les excellentes photos ainsi obtenues ont confirmé qu'il y a autrefois eu de l'eau et même des inondations très violentes à la surface de Mars. Le lieu de descente retenu, dans le bassin Chryse Plainitia, semble d'ailleurs être le lit d'un ancien lac créé par des rivières qui devaient charrier des glaces. L'analyse des lieux au radar indique l'absence de rochers importants et certains spécialistes pensent que la surface est sablonneuse. Dans l'ensemble, toutefois, la surface de Mars est beaucoup plus tourmentée qu'on le croyait il y a quelques mois.

Les expériences semi-automatiques destinées à trouver des traces d'organismes vivants ne débuteront que dans huit jours et ce n'est que le lendemain que les premiers résultats seront disponibles.

Une pelle mécanique recueillera des échantillons de sol martien pour les soumettre à diverses expériences: on les mettra par exemple en présence de gaz carbonique radioactif pour déterminer si des organismes vivants sont capables d'assimiler ce gaz, ce qui les rendrait radioactifs. On ajoutera aussi de l'eau et de l'engrais pour déterminer si des "plantes" autochtones sont capables de synthétiser du gaz carbonique à partir de ces matériaux. On tentera aussi de déterminer si certains micro-organismes peuvent absorber l'oxygène, l'azote, etc.

Les deux caméras de l'appareil sont spécialement conçues pour identifier les objets en mouvement, possiblement vi-



Une fois sorti de son cocon protecteur et déposé à la surface de Mars, le module de descente de l'engin Viking devient un extraordinaire laboratoire semi-automatique de plus d'une demi-tonne. L'essentiel de sa mission consiste à rechercher des traces de vie extra-terrestre. Un autre laboratoire semblable doit se poser sur Mars dans quelques semaines.

l'image est construite par un dispositif à balayage, de telle sorte qu'un objet en mou-

vement sera déformé de façon caractéristique. Les chercheurs s'intéressent

aussi de très près aux caractéristiques de l'atmosphère martienne.

# Un mode de financement qui inquiète l'université

OTTAWA (d'après CP) — Ottawa "met la charrue devant les boeufs" avec sa nouvelle formule de financement des programmes à frais partagés dans le domaine de l'enseignement supérieur, croit l'Association des universités et collèges du Canada, une organisation pan-canadienne qui regroupe tous les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le directeur général de l'Association, M. Claude Thibault, a déclaré hier à Ottawa que le gouvernement fédéral aurait dû s'occuper de définir une politique de l'enseignement supérieur avant de se lancer dans une réforme des accords fiscaux qui pourrait modifier sensiblement les orientations actuelles.

L'AUCC a entrepris depuis quelques mois une vaste réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur au pays, réflexion qu'elle voulait préalable à toute modification dans le régime de financement de l'enseignement supérieur. L'Association n'a donc guère prisé que le gouvernement central annonce, lors de la conférence fédérale-provinciale du 14 juin dernier, son intention de mettre fin à la formule de financement dite "50-50" des programmes à frais partagés, parmi lesquels celui de l'enseignement postsecondaire.

Sans avoir réussi jusqu'à maintenant à obtenir l'accord

des provinces, le gouvernement central propose à ces dernières d'augmenter leur pouvoir d'imposition directe au fins de ces programmes. Il continuera pour sa part à y contribuer en espèces, mais avec un taux de croissance dûment plafonné.

L'AUCC entretient certaines craintes à propos du pouvoir élargi dont joueraient ainsi les provinces en matière d'enseignement collégial et universitaire. Par exemple, de dire M. Thibault, une province qui ne se préoccupe guère de cette question pourrait utiliser le produit de ces nouveaux impôts pour des travaux de voirie...

C'est en mars 1977 que les accords fiscaux doivent être renouvelés entre le gouvernement central et les provinces, et l'AUCC trouve inconcevable que les objectifs à long terme ne soient pas définis avant de procéder à des changements qui pourraient être radicaux.

Selon M. Thibault, Ottawa songe d'abord à faire des économies avec sa nouvelle formule de financement des programmes à frais partagés. "Mais il n'a pas encore décidé des programmes où les coupures seront faites et cela met l'enseignement supérieur dans une position difficile et inquiétante", de dire M. Thibault.

## Soirées d'observation

L'Université Laval vient d'annoncer que le grand public peut participer à des soirées d'observation à son observatoire astronomique de Saint-Elzéar-de-Beauce, cinq jours par semaine, jusqu'à la fin d'août.

À l'exception des lundi et mardi, il y a donc chaque soir une visite de l'observatoire à 20 h 30, suivie d'une description du télescope et de son fonctionnement. Jusqu'à minuit, les visiteurs peuvent ensuite observer

la lune, les planètes du système solaire, des étoiles, des galaxies et des nébuleuses lointaines. L'observatoire ne peut évi-

demment pas recevoir de grandes foules et c'est pourquoi on limite les groupes à un maximum de quinze personnes. Le prix d'entrée est de \$2 par personne et il est essentiel de réserver sa place au moins une semaine d'avance pour que le personnel de l'observatoire puisse faire parvenir les informations techniques et l'itinéraire en temps voulu (téléphone: 1-418-656-3567).

Les visites sont dirigées par deux étudiants du département de physique de l'Université Laval qui se font un devoir de répondre à toutes les questions.

## La peine capitale

# Les amendements au code criminel sont en vigueur

OTTAWA (d'après CP) — Les nouveaux amendements au code criminel alourdissant les sentences d'emprisonnement, en remplacement de la peine capitale, ont maintenant force de loi, bien que leur proclamation officielle n'aura probablement pas lieu avant la semaine prochaine.

Ces amendements, adoptés par le Sénat et sanctionnés par le gouvernement général, vendredi dernier, doivent normalement apparaître dans la Gazette officielle du Canada avant d'entrer en vigueur. Toutefois, les amendements contiennent une clause qui prévoit que toutes procédures criminelles en cours ou entamées maintenant et complétées après l'annonce officielle de la nouvelle loi y sont assujetties, tout comme si celle-ci avait déjà été proclamée, a expliqué un porte-parole du Solliciteur général, M. Warren Allmand.

La nouvelle loi prévoit une peine de 25 ans de prison pour ceux qui sont trouvés coupables de meurtre au premier degré. Ceci inclut le meurtre prémédité, le meurtre de policiers ou gardiens de prison en fonction, la trahison, le viol, la piraterie aérienne ou maritime, le kidnapping suivi de meurtre et s'applique à toute personne trouvée coupable d'un deuxième meurtre.

Antérieurement, la loi précisait que seuls les meurtriers de policiers ou de gardiens de prison devaient subir la pendaison. Cette sentence pouvait être commuée en emprisonnement

à vie par le cabinet fédéral, ce qui signifiait que tout meurtrier devait purger au moins 10 ans de prison avant de pouvoir bénéficier d'une libération conditionnelle. Dans les faits toutefois, aucune personne n'a été pendue au Canada depuis 1962 et toutes les sentences ont été réduites.

De plus, selon la nouvelle ordonnance, les personnes coupables de meurtre au deuxième degré sont passibles d'une sentence minimale de 10 ans de prison.

Toute personne jugée coupable de meurtre au premier degré pourra en appeler aux tribunaux pour une réduction de peine. Pour autant qu'elle ait déjà purgé 15 ans de la sentence, la diminution de la peine pourra être accordée pourvu que les deux tiers d'un jury considérant le cas se mettent d'accord.

Ceux purgeant une peine de plus de 10 ans de prison, pour meurtre au deuxième degré, pourront également demander une réduction de peine, à la condition d'avoir déjà fait un minimum de 10 ans.

Le même porte-parole a déclaré que des 11 individus sur qui pesait la sentence de mort, six n'ont pas encore épuisé les procédures d'appel. De ce dernier nombre, ceux qui verront leur sentence confirmée et les cinq autres dont les démarches ont été complétées, seront considérés comme coupables de meurtre au premier degré et devront en conséquence passer 25 ans en prison.

## Le centre Beaconsfield: les opposants déboutés

Les opposants à la construction d'un centre commercial à Beaconsfield ont essuyé un revers en Cour supérieure. Le juge Pierre Boudreau a en effet débouté de leur requête les citoyens qui demandaient une injonction contre cette municipalité de banlieue, alléguant qu'on n'avait pas fait toutes les études souhaitables sur l'implantation d'un tel centre, avant l'émission du permis à ce qui deviendra le "Sherwood Forest Centre".

Somme toute, le Conseil municipal de l'endroit a agi à l'intérieur de ses prérogatives, ne

s'est pas rendu coupable de fraude dans cette affaire où les promoteurs ont obtenu gain de cause, contre les propriétaires des habitations voisines.

La requête ayant été faite de bonne foi, les deux citoyens de Beaconsfield s'en tirent sans frais. Ils se font rappeler que l'on peut diverger d'opinion avec un conseil municipal, mais que ce dernier est réputé agir conformément à ses pouvoirs tant qu'on n'a pas à offrir de preuve qu'il y a eu déni de justice envers des tiers, dans tel geste administratif.

## Commissaire aux dépenses d'élections

OTTAWA (PC) — Le Directeur général des élections du Canada, M. Jean-Marc Hamel, a annoncé la nomination de M. J. Oswald Gorman au poste de Commissaire aux dépenses d'élection.

M. Gorman devient ainsi le premier commissaire nommé en plein temps à ce poste créé à la suite de l'adoption de la loi sur les dépenses électorales en 1974.

Sous la direction du Directeur général des élections, les fonctions de M. Gorman seront de veiller à ce que les dispositions de la présente loi soient respectées et appliquées.

# "A-t-on le droit de mettre en danger la santé et la vie d'innocents afin d'améliorer la qualité de sa vie à soi?"

(Marcel Adam, LA PRESSE, 9 juillet 1976)

Les dirigeants de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIIQ) qui ont ordonné le 18 juin un débrayage injustifié et injustifiable sans fournir dans la grande majorité des cas le moindre service essentiel, semblent d'opinion que pour améliorer leur qualité de vie il est acceptable de mettre en danger la santé et la vie des citoyens.

C'est ainsi qu'ils justifient leur grève en affirmant notamment que la partie patronale veut imposer une forme de mobilité genre "folie furieuse" qui, selon la FIIQ, aurait pour effets, par exemple:

- d'assigner une infirmière à la fois à la salle d'opération, à la salle d'accouchement ainsi qu'à l'urgence, ou encore, simultanément à 5 ou 6 unités de soins différentes;
- de déplacer, à tout moment, deux, trois, cinq fois par jour et de façon arbitraire, l'infirmière d'un département à un autre, affectant ainsi la qualité des soins dispensée aux patients.

Si c'était la proposition patronale, les infirmières auraient raison de demander l'appui de la population pour contrer un tel mépris des droits du citoyen à des soins de qualité... **Mais ce n'est pas le cas.**

## LA POSITION DU CPNAS

### Le poste stable

Les propositions patronales en matière d'assignation de travail, incluant la "mobilité", impliquent que dans le fonctionnement normal et usuel des hôpitaux, les infirmières sont assignées à des postes stables qui leur sont propres. C'est ainsi, par exemple, qu'une infirmière sera assignée de façon usuelle et systématique, à la pouponnière, une autre à la salle d'opération, une troisième en médecine-chirurgie 7e Nord, etc.

### Les déplacements

Quant aux déplacements, ils revêtent un caractère vraiment exceptionnel.

La proposition patronale stipule qu'aucune infirmière n'est tenue d'accepter un déplacement si ce n'est dans les cas spécifiques suivants (pourvu que les postes soient compatibles et de même nature):

- dans un cas fortuit ou de force majeure;
- dans le cas d'absence imprévue occasionnant un besoin urgent et impératif de personnel;
- pour des fermetures temporaires totales ou partielles d'un service n'excédant pas quatre mois, en raison de: la période de vacances travaux de réfection, de construction ou de décontamination.

A noter enfin que les mécanismes de déplacement des infirmières ainsi affectées seront négociés au niveau local.

### Le poste fusionné

Quant au "poste fusionné" que la FIIQ a transformé en véritable épouvantail auprès de ses membres, la proposition patronale stipule clairement que l'infirmière n'est pas tenue d'accepter plus d'un poste. Cependant, avec l'accord préalable du syndicat, lequel ne peut refuser sans motif valable, l'employeur peut afficher des postes fusionnés dans l'un ou l'autre des cas suivants:

- fusion de postes à temps partiel;
- assignation par exemple, à deux unités de soin, de soir ou de nuit, si cette tâche peut être accomplie sans surcharge de travail pour l'infirmière.

Il n'est donc pas question d'imposer un poste fusionné à qui que ce soit puisque l'employé devient titulaire d'un tel poste en posant volontairement sa candidature.

Pourquoi la FIIQ a-t-elle si peur de la vérité?

# 105,000 employés d'hôpitaux ont jugé équitable la position patronale. Que veut de plus la FIIQ?



Gouvernement du Québec

Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales (CPNAS)

EN LIBRAIRIE

**Domination et sous-développement**

Revue Sociologie et Sociétés

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL

Tel. 343-6321

## La drogue

### • Une enquête de la CECM dispose de plusieurs mythes très répandus

par Angèle Dagenais

L'importante étude réalisée par Irène Poissant et Manuel Crespo de la Commission des écoles catholiques de Montréal sur "la consommation des drogues chez les jeunes du secondaire" démontre, contrairement à d'autres études sur le sujet, qu'il n'existe aucune relation entre le statut socio-économique du consommateur de "drogues" et la consommation.

En effet, les auteurs de l'étude qui ont travaillé avec un échantillon de 1,636 élèves de 38 écoles secondaires polyvalentes ou autres comprenant 48.8% de filles et 51.2% de garçons fréquentant l'un des cinq niveaux du cours secondaire, ont démontré que les plus hauts pourcentages de consommateurs se trouvaient aux extrêmes de l'échelle, là où le revenu des parents est le plus faible et là où il est le plus élevé.

De plus, la recherche de la CECM sur la consommation des drogues chez les jeunes du secondaire aura contribué à

détruire un certain nombre de mythes qui circulent dans le milieu scolaire à cet effet. Les filles ne sont pas plus "immunisées" que les garçons contre la consommation de drogues. Les polyvalentes, lieux de déshumanisation par excellence selon certains, ne sont pas particulièrement touchées par le phénomène de consommation de drogues par les jeunes et l'école en général est loin d'être le lieu privilégié quant à l'approvisionnement en drogues des consommateurs.

Des 1,636 élèves consultés par les analystes, 1,227 ont effectivement répondu au questionnaire. Celui-ci, constitué surtout de questions fermées à choix multiples comportait cinq parties: les données actuelles, le phénomène drogue, la famille, l'école et les aspirations de l'étudiant face à ses études et à sa carrière future.

Les différents types de drogues sur lesquels portait l'étude, comprenaient aussi bien l'alcool et les cigarettes que les dérivés de cannabis, les hallucinogènes, les tranquillisants, les hypnotiques, les sti-

mulants, les solvants et l'héroïne. L'étude a démontré que 68.7% des répondants consomment de l'alcool, 41.9% des cigarettes, 19.2% de la marijuana, 15.6% du haschich, 11.9% des hallucinogènes (mescaline et acide) et 5.8% des tranquillisants mineurs. L'usage de l'héroïne ne se retrouve que chez 0.5% des répondants.

L'étude Poissant-Crespo démontre donc clairement que l'usage de l'alcool et de la cigarette font de loin les plus grands ravages au sein de la population étudiante et qu'en plus ils sont beaucoup mieux "tolérés" par les parents que d'autres types de drogues. C'est surtout à la maison que les consommateurs occasionnels d'alcool consomment des boissons alcooliques avec les membres de leur famille (55.7%) tandis que ce pourcentage se réduit à 19.8% pour les consommateurs réguliers qui prennent de l'alcool tantôt à la maison tantôt dans les lieux publics.

Quant aux consommateurs de marijuana, qu'ils soient occasionnels ou réguliers, ils consomment cette drogue dans

les lieux publics ou dans un foyer autre que le leur et beaucoup de parents ignorent même que leur enfant s'adonne à cette habitude et la réprovoque la plupart du temps lorsqu'ils en sont conscients.

Alors que le sexe n'est pas une variable discriminante quant à la consommation de drogues, l'âge par contre a une très grande importance. On retrouve 6.1% de consommateurs dans la catégorie 12 ans, 17.5% dans celle de 14 ans, 30.3% dans celle des 15 ans et 58.8% dans celle des 18 ans et plus.

Le niveau socio-économique des parents n'offre pas de corrélations avec le niveau de consommation mais par contre la scolarité des parents est un indice significatif selon qu'il s'agit de la scolarité du père ou de la mère. En effet, plus la scolarité du père est élevée, plus le pourcentage de consommateurs diminue, tandis que plus la mère est scolarisée plus il augmente.

L'analyse plus poussée de certaines variables a permis aux auteurs de constater que la consommation de drogues peut avoir une influence sur le rendement scolaire des consommateurs. Ainsi deux fois et demi plus de consommateurs que de non-consommateurs ont obtenu moins de 50% en mathématiques. Les résultats en français sont toutefois à peu près identiques. De même, les aspirations éducationnelles des consommateurs, ce qui porte les auteurs à croire que les usagers sont des "décocheurs" (drop-out) en puissance et qu'ils ne sont pas intéressés à poursuivre de longues études.

Par contre, l'étude démontre aussi qu'un pourcentage assez élevé de consommateurs (80.1%) et de non-consommateurs (65.3%) déclarent "aimer ou aimer plus ou moins" l'école. Cette attitude conservatrice des étudiants des deux catégories face à l'école se traduit souvent par une phrase: "Je vais à l'école parce que j'en ai besoin si je veux avoir un emploi intéressant". Les deux catégories reconnaissent également à quelques degrés près (entre 63% et 66%) qu'ils sont les principaux artisans de leur "ennui" sur les bancs d'école et qu'ils se sentent responsables du temps qu'ils font perdre aux autres élèves quand ils dérangent un professeur durant un cours.

L'idée "maîtresse" qui ressort de cette analyse, selon les auteurs est que l'école est perçue de la même manière par l'étudiant consommateur de drogues que par celui qui ne l'est pas. "Les deux groupes fréquentent l'école pour préparer leur avenir, trouvent la communication avec le personnel de l'école assez facile, sont d'accord pour se reconnaître une part de responsabilité dans leur manque d'intérêt pour l'école et expriment un degré de confiance assez élevé vis-à-vis des changements à apporter dans la structure actuelle".

Les auteurs concluent donc que l'école telle qu'elle se présente dans son contexte actuel ne crée pas un impact très fort sur le consommateur. Ce n'est pas à l'école que le consommateur se procure en premier lieu son produit (20%), c'est plutôt à la discothèque et dans ses lieux fixes par le traficant, au hasard, lors de rencontres de groupes, etc. Par ailleurs, que les drogues soient classées légales ou illégales, l'approvisionnement s'opère avec la même facilité pour le consommateur.

Un autre aspect inventorié par les chercheurs est celui de la polytoxicomanie. L'étude a démontré que le tiers des consommateurs consomme trois drogues et plus de la moitié, au moins deux drogues et ceci exclue la cigarette. Les auteurs ont pu établir une certaine hiérarchie de la consommation (alcool, marijuana, haschich) mais le cheminement inverse n'est pas valable: un étudiant qui prend de l'alcool maintenant ne consommera pas forcément d'autres drogues plus tard. "La méthode utilisée, d'expliquer les auteurs, permet de décrire le chemin parcouru et non celui à parcourir".

Enfin, 86.2% des consommateurs et 75.5% des non-consommateurs se sont dits intéressés à connaître les effets de la drogue sur l'esprit et le corps et la majorité des étudiants préfèrent recevoir cette information par le biais de discussions de groupes tenues à l'école et animées par des consommateurs ou des ex-consommateurs de drogues. L'école pourra donc jouer un rôle beaucoup plus actif comme agent d'information dans ce domaine.

## Débrayage à l'ORTO ?

Les employés de bureau de l'Office de la radio-télévision olympique (l'Orto), cotisants de la succursale 675 du Syndicat canadien de la fonction publique, ont indiqué hier l'intention de manifester aujourd'hui, à midi, devant les immeubles de l'Orto (les anciens buildings de Radio-Canada), à l'intersection du boulevard Dorchester et de la rue Mackay.

Ces employés veulent ainsi protester contre l'accueil donné par la direction de l'Orto à certaines de leurs requêtes.

## On trouve sans peine à se loger à Montréal

Il y a encore beaucoup de chambres de disponibles dans les hôtels, motels, maisons privées, camping et auberges de jeunesse de la région de Montréal.

C'est ce qu'a révélé le président d'Hébergement Québec-Olympiques 1976 (Héquo), M. Gilles Bergeron.

Selon lui, la ville de Montréal accueille actuellement autour de 90,000 touristes et toutes les formes d'hébergement, à l'exception des résidences d'étudiants et des institutions, offrent encore beaucoup de chambres.

"Je ne crois pas que nous dépasserons les 200,000 touristes, ainsi que nous l'avions plus ou moins prévu, a déclaré M. Bergeron. En fait, j'ai l'impression qu'au cours de la plus grande période d'achalandage, le week-end prochain, nous aurons envi-

ron 140,000 ou 150,000 touristes".

"Il est bien évident, a-t-il d'autre part souligné, que nous n'avons pas un vaste choix de chambres dans le centre-ville, mais il n'en demeure pas moins que, selon les jours et les prix, nous pouvons aisément trouver des dizaines de chambres dans les grands hôtels de Montréal".

Il y a aussi beaucoup de places dans les maisons privées, selon Monique Alard, responsable de ce service.

Elle a expliqué qu'il y avait eu un nombre important d'annulations au cours des derniers jours, vraisemblablement de la part de touristes qui, voyant des chambres libres dans les hôtels et motels, ont renoncé à l'expérience humaine de vivre en maison privée.

## Olympiques

### Les timbres seront bientôt épuisés

Les visiteurs aux Jeux olympiques de Montréal ont littéralement envahi depuis samedi les 30 comptoirs spéciaux installés par le ministère des Postes à l'occasion des Jeux.

Partout, on s'arrache les timbres et les différentes oblitérations émises spécialement par les Postes canadiennes pour marquer l'événement olympique.

"Au rythme où les gens achètent des timbres olympiques, on s'attend à épuiser les stocks avant la fin des Jeux", a déclaré lundi le coordonnateur des services postaux aux Jeux olympiques, M. Germain Berlinguette.

Selon M. Berlinguette, les visiteurs olympiques répondent avec empressement à l'offre et se procurent les émissions postales à un rythme imprévu. La vente de ces timbres permettra au Poste de verser au COJO une somme de plus de \$10 millions pour le financement des Jeux olympiques.

Les philatélistes ou même ceux qui, sans être collectionneurs de timbres, désirent garder des souvenirs des Jeux, peuvent se procurer l'ensemble des 35 timbres émis par le ministère des Postes depuis 1973 en l'honneur de l'Olympiade de Montréal.

A leur valeur nominale ou postale (que les philatélistes appellent valeur "faciale") ces timbres valent \$11.15. Le ministère des Postes met cependant en vente la collection complète de 35 timbres dans deux luxueux coffrets-souvenirs dont le coût est de \$15. Ces coffrets comprennent une brochure relatant l'histoire des olympiques et font l'objet de la convoitise de tous les visiteurs.

Les 279 employés que le ministère des Postes a répartis dans ses 30 bureaux spéciaux de vente doivent travailler à un rythme accéléré pour remplir les commandes des nombreux clients.

Les points de ventes postales sont installés sur chacun des sites où se déroulent des activités olympiques.

La plupart des comptoirs de vente sont constitués de jolies roulettes blanches

qui, après les Jeux, serviront de bureaux de postes dans des municipalités.

Pour éviter une trop grande affluente aux comptoirs spécialisés dans la vente des oblitérations postales spécialement émises pour les Jeux, on a décidé d'installer deux guichets de vente pour les cachets dont la date a été dépassée.

Un détail n'a pas échappé aux experts de la collection de timbres: 12 des 35 timbres émis par le Canada pour les Jeux, soit quatre séries de trois timbres, sont marqués d'une surcharge à l'annulation habituelle. Le surplus est directement versé au financement olympique. Une telle procédure en matière postale est toujours exceptionnelle et confère aux timbres en question une valeur spéciale.

Les derniers timbres avec surcharge émis par le Canada avant les Olympiques dataient de 1917, lors de la Première guerre mondiale.

Le ministère des Postes a également mis à la disposition des visiteurs des oblitérations spéciales avec les symboles des différentes compétitions et des événements marquants des Jeux, tels l'ouverture ou la cérémonie de fermeture.

On compte au total 43 oblitérations spéciales, que les gens peuvent acheter sur des enveloppes pré-oblitérées, ou tout simplement faire appliquer sur des enveloppes de leur choix.

Des plus du premier jour son également disponibles pour chacun des timbres émis.

Enfin, les plus fortunés peuvent jeter leur dévolu sur une série de reproduction de timbres en métal précieux. Les séries sont disponibles en bronze, en argent ou en or. Il y a deux séries en or, l'une pesant 0.50 once Troy et l'autre, 0.75 once Troy. Le prix de ces deux séries varie cependant de \$12.50 pour les timbres en bronze, jusqu'à \$750 pour celle en or massif.

On signale au ministère des Postes que c'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que des Jeux olympiques sont commémorés sur des timbres en métal précieux.

## L'intoxication par le mercure: Québec adopte des correctifs

par Gilles Provost

Maintenant que la preuve est faite que la pollution par le méthylmercure a vraiment causé des dommages irréparables au cerveau d'un bon nombre d'Indiens et de Blancs du Nord-Ouest québécois, le gouvernement du Québec vient d'adopter des mesures correctives qu'on dit "extrêmement énergiques" pour remédier à la situation.

Il est encore très difficile d'avoir des informations précises sur ces mesures qui ont été adoptées à la dernière réunion du Cabinet. Une conférence de presse était prévue à ce sujet pour vendredi mais elle a été contremandée hier pour des raisons encore inconnues.

Cette même conférence de presse devait servir aussi à rendre public le rapport final du Comité québécois d'étude et d'intervention sur le mercure, rapport qu'on dit "explosif" et dont la publication suscite une forte opposition de la part de certains ministres, en ce temps de réjouissances olympiques.

Ce comité dirigé médicalement par le neurologue montréalais André Barbeau et

par le toxicologue québécois Albert Nantel a été le premier à démontrer l'existence, au Canada, de cas de la maladie de Minamata provoquée par une intoxication chronique au méthylmercure provenant de poissons contaminés.

Remis au gouvernement il y a plus d'un mois, le rapport final du comité Barbeau connaît encore les offres de la traduction et de l'impression, paraît-il. Pourtant, il est peu probable que le gouvernement réussisse à tout reporter après les Jeux olympiques parce que les représentants des Indiens ont obtenu copie du rapport vendredi dernier et ils menacent d'organiser une "fuite" si Québec hésite trop longtemps.

Pour le moment, toutefois, tous les intérêts font preuve d'énormément de prudence et on attend manifestement que le gouvernement se mouille officiellement avant de faire des commentaires sur le rapport du Comité ou sur les suites qu'il entend y donner au gouvernement.

Il semble que les mesures adoptées au Cabinet des ministres retiennent "l'essentiel" des nombreuses recommandations du rapport du Comité Barbeau mais personne n'est encore en mesure de préciser

la portée des "amendements" qui y ont été apportés.

En effet, on dit que les autorités gouvernementales n'ont guère apprécié le "ton" du rapport lorsqu'il leur a été remis, le 16 juin dernier. Même si on a finalement accepté de le publier in extenso, on a quand même mis sur pied un comité de sous-ministres pour retravailler les recommandations et les amender pour en faire un programme d'intervention acceptable au Cabinet. C'est cette version "adaptée" qui aurait finalement été adoptée par le Conseil des ministres mercredi.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'on ait retenu l'idée de normes industrielles plus sévères sur les usages du mercure, de subsides aux populations indiennes qui, doivent trouver d'autres sources d'alimentation, de fonds de recherche spéciaux sur la situation dans d'autres régions du Québec et sur les problèmes liés à la désintoxication du mercure, etc. La rumeur veut même qu'on ait accepté de mettre en place un comité permanent présidé par un sous-ministre des Affaires sociales. Ce comité verrait à ce que les autres mesures correctives soient effectivement mises en place.

## Le juge Paul Reeves renvoie les frères Dubois en prison

par Clément Trudel

Le juge Paul Reeves, de la Cour supérieure, a ordonné hier soir, au terme d'une audition de plus de quatre heures, la réincarcération des frères Roland et Jean-Paul Dubois.

Un autre juge de la même juridiction, Rodrigue Bédard, avait accordé à ces deux justiciables un cautionnement de \$2,000, le 14 juillet. La liberté des frères Dubois aura donc duré à peine cinq jours; ils devront purger la totalité d'une sentence de six mois de prison qui leur fut imposée le 26 mai 1976 par les commissaires de la CECO, ce qui veut dire un solde de quatre mois et demi en prison.

L'avocat des frères Dubois, Me Léo-René Maranda, a fait valoir que ses clients étaient incarcérés illégalement dès lors qu'il n'aurait d'être réentendus par les commissaires Dutil, Dionne et Cordeau. Ces derniers avaient trouvé l'ensemble des réponses données par ces témoins réticents "farfelues" et vagues et

avaient trouvé ces deux Dubois coupables d'outrage aux commissaires.

Pour les avocats parlant au nom du procureur général du Québec et de la Commission de police, Me Olivier Prat et Me Jacques Richard, le jugement rendu par la CECO en mai et la décision des commissaires de ne pas réentendre Roland et Jean-Paul Dubois doivent être considérés comme relevant de la juridiction et du mandat des commissaires-enquêteurs. Il n'y aurait donc pas lieu de remettre en cause l'incarcération des frères Dubois et la Cour supérieure n'aurait pas de raison d'émettre un bref d'évocation contre les commissaires de la CECO.

La journée a donné lieu à la restitution, séance tenante, du dossier des frères Dubois, à l'aide du témoin Roger Desriviers, directeur des établissements de détention à Montréal, et de Lucien Favreau, greffier adjoint à la CECO.

La décision rendue peu après 18 h rétablit l'ordonnance d'incarcération rendue le 26 mai, après que la CECO eut ac-

cordé une nuit aux deux Dubois pour réfléchir au sens des questions posées; elle annule en plus le cautionnement et porte réincarcération des deux requérants.

La semaine dernière, sur la foi d'allégués indiquant "à première vue" un droit apparent des frères Dubois à l'habes corpus, le juge Rodrigue Bédard avait en effet demandé qu'on lui emmène les deux détenus. Remis en liberté moyennant la promesse de comparaître le 19 juillet, jour où un autre juge entendrait au fond la requête, les frères Roland et Jean-Paul Dubois ont suivi impassiblement les discussions qui se déroulaient hier à la salle 2.11 du Palais de Justice de Montréal.

La seule note insolite, à cet égard du Palais, fut hier d'apercevoir un fort contingent de gardiens de sécurité. Il est vrai que les jours d'été, et surtout les lundis, l'activité est passablement réduite pour les tribunaux de toutes juridictions mais en règle générale, à cet étage du Palais et dans cette aile, on ne voit ordinairement aucun agent en uniforme.

La décision de M. Reeves vaut, a-t-il mentionné "nonobstant appel". Comme c'est son droit, Me Maranda portera peut-être cette décision en appel. Le dossier de la CECO ajouté par le témoin Favreau, autour de 13 h, aux pièces reliées à cette cause, n'a pas pu être relu en entier par le juge Reeves qui a retrouvé, passim, suffisamment d'éléments confirmant que les commissaires de la CECO, même s'ils avaient imposé une sentence sévère, avaient tout de même fait leurs questions du procureur chef de la Commission, Me Jacques Dagenais, qui tentait en vain d'obtenir des éclaircissements sur le "réseau" auquel auraient appartenu les deux Dubois.

Selon la Commission d'enquête sur le crime organisé, Roland et Jean-Paul Dubois n'ont pas fourni les réponses "intelligentes" recherchées par la CECO.

## Corridart

### Trois clowns se retirent

Trois jeunes comédiens qui incarnent des personnages de clowns dans un spectacle présenté au Théâtre de Verdure annoncent leur décision de se retirer du Programme Arts et Culture du COJO pour manifester leur solidarité avec les artistes et les concepteurs de l'exposition Corridart, démantelée la semaine dernière, rue Sherbrooke, par les autorités municipales.

Sonia Côté ("Chatouille, Chocolat et Bezon"), Lina Vachon ("Aubergine de la Macédoine") et Jean Bernard ("Veanginus") ont donné lecture, dimanche soir,

au moment de présenter leur spectacle, d'une courte déclaration.

D'autre part, Claude Thibodeau et l'équipe de la cerf-volantier annoncent à regret l'annulation des spectacles dont les horaires et les lieux avaient été annoncés dans la presse, la semaine dernière.

Comme l'exposition des cerfs-volants devait s'intégrer dans le Corridart, M. Thibodeau et ses collègues doivent renoncer à leur projet, l'exposition de la rue Sherbrooke ayant été démantelée par le maire Drapeau.

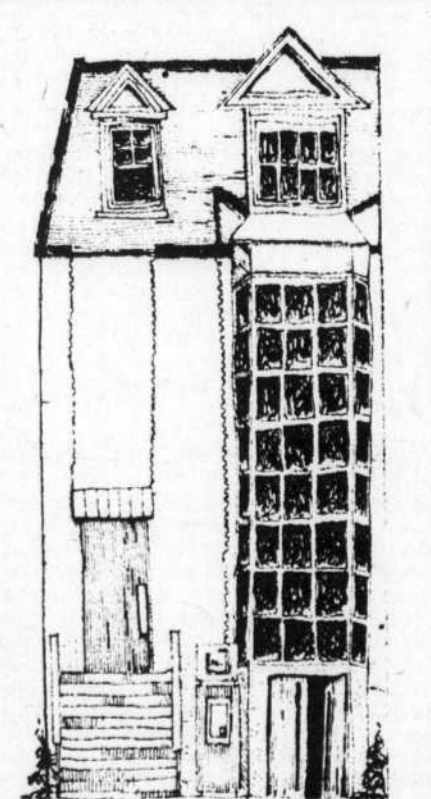
**RENOMMÉ  
DEPUIS  
LE 20  
NOVEMBRE  
1975**

---

**L'ENDROIT IDÉAL  
POUR LES  
DÉJEUNERS D'AFFAIRES**

---

**OUVERT 7 JOURS  
PAR SEMAINE**



**DALI Restaurant**  
Français  
1446, rue Crescent - 282-1332

**CE QU'IL FAUT SAVOIR  
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS  
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"  
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT**

<b>TARIFS D'ABONNEMENT</b>		
	<b>12 mois</b>	<b>6 mois</b>
<b>CANADA:</b>	<b>\$52.00</b>	<b>\$28.00</b>
<b>ÉTRANGER**</b>	<b>\$57.00</b>	<b>\$31.00</b>
(*par courrier ordinaire)		

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

éditorial

Le tragique imbroglio africain

Depuis hier, les Jeux de la XXIe Olympiade ont gagné en émotion, de cette émotion faite de tristesse et de nostalgie anticipée qui se manifeste à la fin d'un dernier acte.

D'abord ce problème africain: avant d'examiner le contenu, c'est la forme qui est à relever. On pourra difficilement soutenir que les délégations africaines savent agir, et encore moins que leurs porte-parole sont des exemples d'intelligence politique.

A l'heure où ces lignes sont écrites, seize pays ont officiellement quitté les Jeux de Montréal: quatre autres ont notifié verbalement leur retrait, alors que huit autres ont

omis de paraître. Ces retraits ont rarement semblé au goût des athlètes concernés, certains repartant le cœur gros d'avoir travaillé quatre ans durant et en vain en vue de ces Jeux.

Car, tout en admettant que les faux prophètes sont nombreux dans ces pays, on doit reconnaître que le débat porte sur un thème qui touche profondément tout ce qui vit et tout ce qui bouge en Afrique: la discrimination raciale, à savoir l'apartheid pratiqué par Pretoria.

Quand, pris dans cette désagréable situation, le premier ministre néo-zélandais déclare: Je ne crois pas qu'un seul de ces pays dirait qu'il ne veut plus d'aide de la Nouvelle-Zélande, il déplace le problème.

Jeux ont pris une signification particulière dans la recherche de la fraternité et de la compréhension entre les hommes. Voici dans toute son effarante profondeur l'abîme d'incompréhension: cette "signification particulière" ne veut rien dire pour l'Africain tant et aussi longtemps que, sous couvert de "fraternité", elle s'accorde avec l'apartheid que lui, l'Africain, vit quotidiennement dans toute son horreur.

ternite et de la compréhension entre les hommes" dont se réclame M. Waldheim a lamentablement échoué.

C'est ici qu'intervient un concours de circonstances peut-être fatal pour les Jeux de l'ère moderne. Il s'agit essentiellement de cette incompréhension africaine venant, au lendemain du disgracieux débat sur le cas chinois, dramatiser le fait que les prochains Jeux se tiendront à Moscou.

Depuis hier, les Jeux de Montréal ont peut-être cet intérêt particulier qu'ils n'avaient jamais eu auparavant car, au-delà du spectaculaire, une interrogation tragique paraît l'ensemble des compétitions: pourra-t-on jama

Georges VIGNY

La grève dans les hôpitaux

L'inacceptable guerre d'usure

par CLAUDE RYAN

La belle température et l'esprit des Jeux aidant, on voudrait pouvoir oublier ces jours-ci le sort inhumain que notre société en fête fait à ses membres malades.

A Saint-Luc, Sacré-Coeur, Charles-Lemoyne, Ste-Justine et l'Hôtel-Dieu, pour ne nommer que les plus connus parmi les établissements hospitaliers qui subissent une grève continue depuis la mi-juin, les listes d'attente continuent de s'accumuler non plus par centaines de noms mais par milliers.

Il règne à l'objectivité de se donner l'air de renvoyer dos à dos les parties engagées dans un conflit comme celui-là, sous le prétexte commode "qu'il y a sans doute des torts des deux côtés".

Que veut au juste la FIIQ?

Après que les négociateurs gouvernementaux eussent conclu en juin dernier une entente globale avec les syndicats de travailleurs d'hôpitaux affiliés à la CSN et à la FTQ, deux groupes d'employés — les techniciens de la

CSN et les infirmières représentées par la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec — assument une redoutable responsabilité. Estimant ne pouvoir accepter certaines dispositions du règlement intervenu avec les autres syndicats, ils se mirent en grève pour faire valoir des revendications qui, selon eux, n'avaient pas été entendues.

Ces syndicats exerçaient un droit que leur accorde la loi. Jusque à ce que survienne au début de juillet une injonction que la FIIQ recommanda carrément à ses membres de ne pas respecter, ils ne faisaient rien d'illégal en refusant de prêter leurs services professionnels à leur employeur.

De groupes qui décident de frapper de manière brutale un service aussi essentiel, on est au moins justifié d'attendre des explications quant aux motifs de son geste. A moins que nous ne soyons déjà installés très profondément dans un corporatisme enraciné, c'est là la moindre des exigences que puissent nourrir les citoyens en démocratie.

Or, aucun des deux groupes de grévistes n'a réussi jusqu'à maintenant à établir sérieusement les raisons qui pourraient justifier l'abandon terrible dans lequel leur grève plonge les hôpitaux francophones de la région montréalaise.

Les techniciens, on l'a déjà souligné ici à plusieurs reprises, font la grève pour un motif qui n'a aucune commune mesure avec l'ampleur du mal qu'ils infligent à des milliers de leurs concitoyens. Au nom d'une parité territoriale avec les infirmières, ils poursuivent en réalité un objectif monétaire qu'aura plusieurs fois annulé la perte de revenu causée par leur arrêt de travail.

propos d'actualité

Je souhaiterais que notre démocratie échappe aux vices des dictatures et que les idées circulent plus librement chez nous. Or, je me demande parfois si nous n'allons pas d'un autoritarisme à l'autre et si les Québécois ne balancent pas constamment entre deux lois du cadenas.

tonnieri comme le symbole de la générosité absolue de l'âme. Mais je sais pour l'avoir observé régulièrement que c'est au nom de principes de gauche, de la défense de droits ouvriers que l'on détruit graduellement le climat démocratique au Québec.

Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, devant la Chambre de Commerce de St-Bruno, le 15 juin 1976.

Le mot du silencieux

À la va comme j'te pense

par ALBERT BRIE

Ce sont les eaux des marécages qui nous renvoient notre image avec le plus de fidélité.

Souvent sur des gazons cultivés, sont assis des gens qui ne le sont pas.

Il y avait un écriteau à l'entrée marqué: "Chien méchant". Je passai quand moi la grille. Le chien ne fit pas attention à moi. J'avais tout simplement fait erreur sur l'identité du chien. C'est le propriétaire qui me mordit.

Je maudis deux fois les tondeuses à gazon. Non contentes de faire du bruit, elles font en plus du bruit qui pue.

Sur son lit de ruisseau, l'eau se la coule douce.

Les personnes qui acceptent de mauvaise grâce, en rechignant, de céder dans une discussion, risent mettre de l'eau dans leur vin qui n'est rien d'autre que du vin vinaigré.

Je rêve d'un beau voyage, trop beau, impossible. Ce serait, quand je n'en peux plus, de pouvoir partir en me laissant derrière moi.

Je ris quand j'entends des gens parler de "s'évader". Ce qu'ils font? Ils s'évadent accompagnés de leur gardien: mari ou femme, père ou mère; ils traînent leurs boulets: les enfants, ils retrouvent leurs habitudes de prisonniers sitôt qu'ils rencontrent des amis. Pas étonnant qu'ils soient contents de rentrer. Une cellule, c'est lourd à traîner.

Gilles vient de rentrer d'une retraite de quinze jours. Il se cherchait et il m'apprend qu'il s'est trouvé. Je le regarde, je l'écoute:

pour moi, il n'a pas changé. Je ne dis pas qu'il ne s'est pas trouvé, mais je ne suis pas certain qu'il se soit ramené.

L'homme est le seul être de la création à s'être domestiqué lui-même. Et ça paraît!...

Personne n'a encore protesté, pas même le plus humble des hommes, contre le fait que les singes, au même titre que les plus vulgaires animaux, soient parqués dans les zoos. Leur place n'est-elle pas dans les musées de l'homme?

La chasse au gibier est un sport malhonnête. Il n'y a que le chasseur qui soit armé. Pour se justifier, il ne peut même pas plaider la légitime défense.

Avec sa grossière arme à feu, l'homme est un chasseur primaire à côté de l'araignée qui, pour attraper sa pâture, fait chaque soir une toile, véritable oeuvre d'art.

Les enfants ont un grand désir: être des hommes. Pour les punir, Dieu les exauce.

On se pâme devant les beaux couchers du soleil. Jamais on ne dit mot de ses splendides leviers. On doit imaginer le soleil comme nous: beaux quand on va au dodo, affreux quand on en sort.

Je m'aperçois que je n'ai pas encore dit un bon mot pour nos Olympiques. Je n'y peux rien; quand on n'a pas la fièvre, il est difficile de détailler.

Tout le monde aime la nature. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir l'acharnement que chacun met à l'outrager. Les proverbes aussi évoluent, par exemple "qui aime bien viole mieux".

lettres au DEVOIR

Le rêve d'un homme de bonne volonté

J'ai rêvé, aurait dit Martin Luther King, d'une trêve olympique à l'échelle du village olympique, de la ville de Montréal, de la province de Québec, du Canada, du monde, où chacun aurait tout fait pour que cette XXIe olympiade soit un reflet des premiers Jeux.

J'ai rêvé d'une trêve au Liban, en Israël, au Soudan, en Argentine, au Chili, en Irlande.

J'ai rêvé que la Tanzanie et Taïwan rejettent pour quinze jours tout comme le Canada, la politique,

au profit du sport, au profit d'un idéal pour la jeunesse, autre que celui de l'argent, des races, des couleurs de la peau, des religions, de la violence, des sexes.

J'ai rêvé que les deux langues et même beaucoup d'autres se côtoyaient pour quinze jours dans un ciel ouvert à de nouveaux horizons.

J'ai rêvé d'une trêve olympique chez les policiers, les pompiers, dans les hôpitaux, à la Société des Alcools, à l'Égloïe et j'en passe.

J'ai rêvé que les intransigeants de chacun s'assoûplissent pour

faire des Jeux, quelque chose dont tous et chacun nous pourrions être fiers.

J'ai rêvé que tous, nous avions fait le même effort pour les Jeux, que nous, avons fait quelque chose.

J'ai rêvé que ces Jeux étaient ceux de l'unité, puisque le sport pouvait être la seule chose qui nous unisse.

Un habitant de la planète Terre, Jean BOUCHENOIRE, Fabreville, Laval, le 14 juillet 1976.

Une situation qui ne devrait étonner personne

Monsieur le Directeur, Selon Le Devoir du 14 juillet, les hôteliers, restaurateurs et commerçants de Montréal se sentent déçus de ne pas voir arriver la foule de touristes escomptée pour les Jeux Olympiques. Comment pouvaient-ils se faire encore des illusions après une campagne de démolition systématique, menée depuis plus d'un an, à tous les niveaux

de la société canadienne, à commencer par le gouvernement et jusqu'au plus simple travailleur, en passant par les organes d'information? Chaque semaine, on mettait en doute la réalisation même des Jeux. L'honnêteté et presque tous les autres aspects de l'entreprise.

C'est déjà un miracle que les Jeux finissent par avoir lieu contre vents et marées. Mais combien de specta-

teurs n'a-t-on pas réussi à convaincre qu'ils ont avantage à passer leurs vacances ailleurs ou à suivre les Jeux chez soi à la télévision?

André RUSZKOWSKI, Directeur, Institut des Communications sociales, Université Saint-Paul, Ottawa, le 14 juillet 1976.

Le maire aurait-il une ligne directe avec les dieux ?

Pour justifier cet acte de vandalisme qu'est la destruction de Corridart, le maire Drapeau a invoqué la sécurité publique. Quel manque d'imagination... surtout de la part d'un conteur aussi habile que monsieur Drapeau! En ces temps olympi-

ques, pourquoi ne pas faire appel à la mythologie ancienne? Ainsi pourquoi ne pas nous avoir dit que c'est Zeus lui-même qui a détruit Corridart? Jaloux du pouvoir des hommes maintenant assez habiles pour allumer une lampe grâce au rayon

laser, Zeus a voulu se venger... Il lanca quelques éclairs sur ce fameux Corridart!

Léon BEAUDOIN, Montréal, le 15 juillet 1976

Qu'attendons-nous pour réagir ?

Sommes-nous un peuple de masochistes? Depuis le temps que dure la grève des infirmières, comment peut-on expliquer le silence de la population concernée? Ou sont les

malades? Sont-ils tous muets? Quelle économie pour le Québec! Que feriez-vous demain matin si vous étiez victime d'une crise cardiaque? Ou d'un accident? Pour-

quoi le gouvernement n'agit-il pas? Attend-il que la population fasse les premiers pas? Si tel est le cas, que faisons-nous?

B. TREMBLAY, Montréal, le 16 juillet 1976

Ce "tiers-monde" tout proche que nous ignorons...

La peine de mort est abolie. Je suis profondément heureuse de cette mesure gouvernementale qui révèle une mentalité de plus en plus humaine et chrétienne: Jésus-Christ aurait sûrement été en tête des 133 parlementaires qui ont voté l'abolition de la peine capitale.

Au lieu de discuter "une foule d'amendements" à la loi C-84, ne vaudrait-il pas mieux unifier tous les efforts en vue d'élaborer un plan de réhabilitation plus efficace pour les prisonniers canadiens? Il faut lire le livre de l'ex-prisonnier Donald Pollock Appelle-moi un bon voleur, pour réaliser que le traitement infligé parfois aux détenus ne peut que détruire la personnalité, développer une agressivité dangereuse ou inciter à l'évasion et au suicide.

Une campagne d'opinion serait aussi opportune pour assouplir l'attitude de nos concitoyens à l'égard des prisonniers. A-t-on jamais réfléchi avec empathie sur la lente évolution qui rend un homme mir pour l'incarcération? Prenons comme exemple-type le détenu. Les racines de sa nature profonde plongent dans les dérèglements de ses parents; de par son hérédité, X naît fortement prédisposé à mal faire. X passe son enfance et son adolescence sous la conduite de ces mêmes parents, qui lui donnent une contre-éducation appuyée par l'exemple de leurs vies désaxées. X est un garçon non ou mal aimé, an-

goissé, tiraillé, malheureux. Un jour, des copains l'adoptent dans leur bande, le rendent solidaire de leurs plaisirs, de leurs désordres et finalement de leur crime. Est-il surprénant que, soumis à des déterminismes puissants, déformé par l'éducation, entraîné par des "amis", X aboutisse à la prison? A la place de X, toi qui me lis, moi qui te parle, comment aurions-nous "tourné"? X est un type à châtier, à tuer ou à aider?

Non pas que je m'objecte aux 25 années de détention ou même à l'emprisonnement à vie: l'État doit protéger la vie des citoyens. Oui, si X a tué, il doit passer 10 ou 25 ans dans la grisaille de quatre murs, privé de sa liberté d'homme et de la satisfaction de besoins humains fondamentaux, d'accord! Mais cette étape de sa vie devrait être considérée moins comme un pur châtiment que comme une sorte de compensation pour toutes les frustrations que ce malchanceux a subies de la vie. Que notre société, encore hostile aux détenus et aux ex-détenus, en arrive à comprendre ces défavorités; qu'elle seconde l'effort de ceux qui s'efforcent de les transformer en citoyens inoffensifs, responsables, honnêtes, prêts à goûter et à donner une part de bonheur. Lorsque cette phase de croissance morale se réalise, personne n'a raison de s'objecter à la libération conditionnelle et de refuser a priori sa confiance à l'homme réhabilité.

Dans le "tiers-monde" de nos maisons de détention, pourquoi la vie ne serait-elle pas relativement confortable, quant à la nourriture, au gîte, aux loisirs? L'atmosphère: fraternelle et respectueuse des personnes? Les métiers enseignés: variés, intéressants et lucratifs? Les moyens d'émulation: adaptés et propres à stimuler un dépassement? Les responsables: d'authentiques éducateurs, capables d'amour inconditionnel et désintéressés, soucieux de rallumer, avec une optimiste patience, la mèche toujours un peu fumante au fond du cœur humain. Un prisonnier aimé est un prisonnier sauvé.

Anna TELLIER, Montréal, le 28 juin 1976.

Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Troisième: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. A l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Les problèmes nouveaux du droit de la mer

2) La position du Canada devant les prétentions récentes des États côtiers

Il n'est pas facile de définir la nature juridique précise de la nouvelle zone économique de 200 milles. Cependant, la plupart des États semblent admettre que cette zone devrait se situer au-delà de la mer territoriale, qu'elle devrait être adjacente à celle-ci et ne pas s'étendre au-delà de 200 milles "mesurés à partir de la ligne de base depuis laquelle est mesurée la largeur de la mer territoriale". C'est là une notion nouvelle qui se distingue de la mer territoriale ou de la haute-mer.

Cette zone ne peut être assimilée à la mer territoriale car sur cette dernière, les États côtiers exercent une compétence exclusive, même si pour les navires, il existe le droit de passage inoffensif et pour les aéronefs, l'autorisation de survol. Or, dans la zone économique, tous les États, même ceux qui sont sans littoral, continueront à jouir de la "liberté de navigation, de survol et de la liberté de poser des câbles et des pipe-lines sous-marins ainsi que de la liberté d'utiliser la mer à d'autres usages internationalement licites, se rapportant à la navigation et à la communication." (1) Est-ce dire pour autant, que la zone économique peut être définie comme la haute-mer? Absolument pas. La haute-mer n'est placée sous la juridiction d'aucun État, tandis que les États côtiers sont appelés à exercer sur la zone économique un certain nombre de prérogatives.

Cette zone, en raison de sa contiguïté à la mer territoriale, pourrait être considérée comme une nouvelle zone contiguë, mais élargie. Mais, contrairement à ce qui se passe dans la zone économique, les États côtiers exercent des compétences dans la zone contiguë — ainsi qu'il est stipulé à l'article 24 de la Convention sur la

mer territoriale et la zone contiguë — en matière douanière, fiscale, sanitaire ou d'immigration. Il est nécessaire, cependant, de définir les droits des États côtiers et ceux des États-tiers afin d'éviter les conflits qui pourraient éventuellement surgir.

Toujours en se référant au texte officiel qui doit faire encore l'objet des négociations et aux déclarations des représentants des différents États, il est à prévoir que les États côtiers n'auront pas seulement des droits souverains aux fins de l'exploitation, de l'exploration, de la conservation et de la gestion des ressources renouvelables ou non renouvelables du fond de la mer, de son sous-sol et des eaux sus-jacentes, mais disposeront aussi des compétences sur la préservation du milieu marin contre la pollution et sur la recherche scientifique. C'est dire que les États côtiers ne jouiront pas seulement de droits sur les ressources de cette zone mais que ces droits s'appliqueraient aussi à la zone elle-même, en tant qu'espace. Qu'il s'agisse des uns ou des autres, le droit qui s'élabore au sujet de la zone économique est un droit à finalité économique. Même en ce qui a trait à la protection du milieu marin, le but visé ne consiste-t-il pas à éviter les conséquences fâcheuses que pourraient avoir sur la faune et la flore marines les déversements de déchets dans la mer?

Les États-tiers continueront certainement à jouir du droit de communication, mais la recherche scientifique ne sera pas aussi libre que dans la haute-mer. Certains prétendent même que toute l'activité de recherche doit être réglementée par l'État côtier et soumise à son autori-

sation. En outre, pour la pêche, les États côtiers seraient disposés à accorder des permis, mais assortis de conditions qu'ils définiraient eux-mêmes. Il s'agit donc de la primauté du droit des États côtiers, qui détermineraient dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux, les conditions auxquelles les États-tiers pourraient être appelés à partager les ressources de cette zone économique, avec ou sans compensation. La zone économique est donc un concept nouveau dont l'introduction dans le droit de la mer pourrait s'expliquer par la pression des besoins économiques qui constituent l'une des préoccupations du monde d'aujourd'hui. Mais si les États en voie de développement sont à l'origine de cette idée, elle a été cependant partagée par des États développés, dont le Canada qui a décidé d'étendre la limite de sa zone de pêche à 200 milles.

Au Canada, deux étapes décisives: 1964 et 1970

Entouré par les Océans Atlantique, Pacifique et Arctique, le Canada, de par sa situation géographique, a toujours accordé une grande importance aux problèmes soulevés par le droit de la mer. En 1960, lors de la seconde conférence sur le droit de la mer, il s'en fallut de peu pour que le compromis présenté par le Canada fut accepté. Il s'agissait pour les États côtiers, d'établir une mer territoriale de 6 milles, à laquelle aurait été ajoutée une autre zone de la même largeur. Mais cette proposition fut rejetée par une marge d'une voix. Devant cet échec, le Parlement canadien adoptait en 1964 une nou-

par JEAN ANGRAND collaboration spéciale

velle loi, qui entra en vigueur le 23 juillet de la même année. La mer territoriale restait fixée à trois milles mais à cette mer territoriale venait s'ajouter une zone de pêche additionnelle de 9 milles. Toujours selon cette loi de 1964, le gouvernement pouvait par décret déterminer les lignes de base droites à partir desquelles devaient être calculées la largeur de la mer territoriale et l'étendue de la zone de pêche. Ainsi, le gouverneur en Conseil, par les décrets de 1967 et 1969, a-t-il déterminé les lignes de base sur les côtes du Labrador, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île de Vancouver et de l'Archipel de la Reine Charlotte.

Mais déjà à cette époque le droit de la mer soulevait de plus en plus de questions. Les conventions de 1958 ne paraissent plus répondre aux nouveaux besoins. En 1967, la déclaration faite à ce sujet par l'ambassadeur de Malte, David Pardo, devant l'Assemblée Générale des Nations-Unies, eut un grand écho. Aussi, en 1970, la politique canadienne prit un nouveau tournant. Il convient de mentionner en particulier la décision prise par le gouvernement canadien d'amender — selon la procédure de l'article 36, al. 2 du statut de la Cour — sa clause d'acceptation de la juridiction de la Cour Internationale de Justice. Désormais, la Cour Internationale n'allait plus être compétente pour tout contentieux relevant des différends que pourrait avoir le Canada avec d'autres États concernant la conservation, l'exploitation des ressources vivantes et la prévention de la pollution dans les espaces maritimes adjacents aux côtes canadiennes.

Le premier ministre du Canada déclarait alors, entre autres: "Le gouvernement espère qu'il sera possible de conclure une entente avec d'autres États... de façon que le Canada puisse facilement accepter la juridiction de la Cour." (2) Cette déclaration était d'une importance capitale car elle allait nettement à l'encontre de celle de septembre 1929, qui n'écartait de la compétence de la Cour que les questions relevant d'après le droit international de la compétence nationale et les questions qui ont trait au règlement des litiges entre les pays membres du Commonwealth.

Puis deux projets de loi furent adoptés, l'un sur la "mer territoriale et les zones de pêche", l'autre sur "la prévention de la pollution dans la zone des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien". La limite de la mer territoriale fut ainsi portée à 12 milles avec possibilité pour le Gouvernement de fixer par décret, les zones de pêche "adjacentes à la côte canadienne". En outre, dans l'Arctique, le Gouvernement étendait son autorité sur une zone de 100 milles des marins et ce, en vue de la prévention de la pollution.

Le 11 mars 1975, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait: "Une application stricte de la zone de 200 milles exclurait plus de 400 milles carrés de la marge continentale principalement sur la côte Est, et 10 à 15% de nos stocks de poissons, également sur la côte Est; de plus, dans une telle situation, on ne pourrait protéger nos stocks de saumons durant la partie de leur vie qu'ils passent en haute-mer." (3)

Juin 1976: Ottawa impose la zone de 200 milles

Aux Nations Unies, les États sont de plus en plus convaincus de la nécessité de convoquer une nouvelle conférence. Le gouvernement canadien a pris une part active non seulement aux travaux préparatoires mais aussi aux différentes sessions au cours desquelles est apparue la notion nouvelle de zone économique.

La zone économique de 200 milles semble en partie répondre aux besoins du Canada. Elle ne lui donne cependant pas complète satisfaction. Dans un discours prononcé le 11 mars 1975, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait: "Une application stricte de la zone de 200 milles exclurait plus de 400 milles carrés de la marge continentale principalement sur la côte Est, et 10 à 15% de nos stocks de poissons, également sur la côte Est; de plus, dans une telle situation, on ne pourrait protéger nos stocks de saumons durant la partie de leur vie qu'ils passent en haute-mer." (3)

Le Canada espérait qu'au cours des différentes sessions de la Conférence du droit de la mer, un consensus finirait par se dégager. Il n'en a rien été jusqu'à présent. Aussi, le Canada affirmait-il qu'il ne pouvait pas faire preuve d'une patience illimitée. Pour lui, il ne faisait aucun doute que, si une solution n'était pas trouvée, il serait obligé d'adopter des mesures unilatérales, bien qu'il eût préféré un accord multilatéral.

La position de l'Islande et surtout celle des États-Unis, puis celle du Mexique, États qui ont voté une loi portant la limite de leur zone de pêche à 200 milles, n'ont pas laissé le Canada indifférent. Le 4 juin dernier, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait officiellement aux Communautés la décision de porter à 200 milles les limites des eaux de pêche canadiennes. Cette décision doit entrer en vigueur à partir du mois de janvier 1977. Cette mesure unilatérale n'empêche pas le Canada, selon M. Allan MacEachen, de continuer à oeuvrer afin de trouver des solutions multilatérales aux questions relevant du droit de la mer.

Trois composantes paraissent fonder la position canadienne. La première composante est la protection des pêcheurs canadiens, qui se livrent beaucoup plus à la pêche côtière qu'à la pêche hauturière. Il était urgent de prendre des mesures en vue de conserver les stocks et d'empêcher que les pêcheurs canadiens ne soient lésés par les étrangers qui pêchent traditionnellement non loin des côtes canadiennes et qui disposent de flottes considérables.

La deuxième composante est un corollaire de la première: c'est la protection du milieu marin. Ce point devient préoccupant, surtout depuis le naufrage du pétrolier "Arrow" au large des côtes de la

Notre collaborateur Jean Angrand a résumé hier les facteurs économiques et techniques qui ont amené les États côtiers à adopter de plus en plus la zone économique de 200 milles. Il étudie aujourd'hui la signification précise de la zone de 200 milles et la position adoptée par le Canada dans ce débat de très grande importance pour l'avenir du droit international et des relations entre États. Jean Angrand est docteur en droit international de l'université de Toulouse. Il a enseigné pendant deux ans à l'université de Montréal et est présentement au service de la Chambre des Communes du Canada.

Nouvelle-Écosse, en 1970. Pour le Canada, une mer propre est aussi importante qu'une mer libre.

La troisième composante est la coopération internationale. Certes, les mesures unilatérales ne favorisent pas une telle coopération. Mais M. MacEachen a promis de continuer à oeuvrer afin que des solutions multilatérales puissent être adoptées. D'ailleurs, les nombreux accords bilatéraux conclus entre le Canada et les États qui pratiquent la pêche dans la zone sur laquelle le Canada vient d'étendre sa juridiction, sont là pour démontrer que le Canada n'entend pas assurer pour lui seul l'utilisation de ces nouvelles ressources, et que tout en protégeant l'intérêt des pêcheurs canadiens, il ne souhaite pas fermer la porte à la coopération internationale.

Les problèmes que soulève le droit de la mer sont d'une très grande complexité. La zone des 200 milles n'en est qu'un aspect certes important, mais il en existe d'autres: les problèmes soulevés par le plateau continental, par les détroits internationaux présentent aussi de grandes difficultés. La mer qui jusqu'à maintenant, supportait difficilement les frontières étouffantes, est sur le point d'être soumise à la loi du "cadastre", comme ce fut le cas lors des nouvelles conquêtes de terres par les hommes. Mais il faut espérer que les différents gouvernements comprendront que la mer présente un intérêt très grand pour tous les États et qu'ils finiront par traduire cet intérêt dans des normes juridiques appropriées.

Notes

- (1) Cf. Texte unique de négociations (officielles) présenté par le Président de la deuxième Commission — Troisième Conférence sur le droit de la mer, Nations Unies, 7 mai 1975.
(2) Débats, session 1969-1970, Tome 114, pp. 5623-24 (8 avril 1970).
(3) Discours prononcé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'Hon. Allan J. MacEachen, le 11 mars 1975, devant le Comité permanent des Affaires extérieures de la Défense Nationale, Chambre des Communes, Ottawa, 1975.

La politique du patrimoine

Pour une histoire sociale du Québec

C'est avec raison que le ministère des Affaires culturelles envisage le Patrimoine, tant matériel que spirituel, dans des perspectives quasi illimitées.

Tout est précieux en matière de Patrimoine.

Mais, dans ce domaine, si on ne fait pas tout reposer sur des assises solides, on risque d'aller vers la catastrophe.

Et ces assises solides auxquelles je fais allusion, quelles sont-elles si ce n'est l'enseignement de l'histoire?

De François-Xavier Garneau à Guy Frégault, l'histoire politique et militaire a été traitée de façon presque exhaustive. Des Relations des jésuites à Lionel Groulx, l'histoire religieuse et nationale a eu ses exégètes.

Le temps est sûrement venu d'écrire l'histoire sociale Québécoise, maintenant que l'accès aux Archives nationales rend la chose possible.

En 1760, la société québécoise vivait dans le cadre de 210 seigneuries. Marcel Trudel s'est demandé "dans quelle mesure deux siècles de vie seigneuriale ont pu façonner un certain type de Canadien français". La réponse à une question aussi formidable ne doit pas venir dans un siècle ou deux.

Nous avons les ressources matérielles et humaines pour nous atteler à cette tâche immédiatement.

Faut-il rappeler que la connaissance de son histoire est pour un peuple ce que la mémoire est à l'individu?

Sur l'urgence de la situation, je ne citerai qu'un exemple entre mille. Tout le monde se rappelle cette enquête effectuée auprès d'élèves du secondaire.

A la question: "Qu'est-ce que c'est Champlain pour vous?" on a fait cette réponse navrante: "Une station-service!"

Devant ce péril grave d'amnésie collective, remplaçons sur notre territoire national — c'est-à-dire sur notre morceau de planète — remplaçons l'homme unidimensionnel de Marcuse par l'homme tridimensionnel: c'est-à-dire celui dont les

par ÉDOUARD DOUCET

Dans le cadre des activités qui ont marqué la récente Semaine du Patrimoine, M. Édouard Doucet, au nom de la Fédération des Sociétés d'Histoire du Québec, a prononcé le 20 juin à Québec, en présence du ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, une allocution dans laquelle il plaide avec chaleur pour la mise en route d'un vaste projet d'histoire sociale du Québec. Voici des extraits de cette allocution de M. Doucet.

antennes ont prise directe à la fois sur le passé, le présent et l'avenir.

L'enseignement de l'histoire — sociale ou autre — implique la formation d'enseignants.

Nous pourrions en former tout de suite 210 en invitant nos étudiants en histoire à faire l'étude systématique de chacune des seigneuries d'après des documents d'époque répertoriés sur fiches.

En quoi consiste l'étude systématique d'une seigneurie?

- 1) à faire le recensement nominal des habitants à l'aide des registres paroissiaux;
2) à consulter les répertoires des notaires pour y trouver les actes se rapportant à ces habitants;
3) à examiner les procès-verbaux d'arpentage et les congés de traite;
4) à procéder à l'examen des documents

judiciaires;

- 5) à inventorier les documents officiels et les cartes d'époque.

Exercice masochiste et stérile? Que non!

Cette méthode, mettant à contribution nos archives nationales, conduit à des découvertes extraordinairement fécondes.

Lors de la Conquête de 1760, l'un des premiers articles de l'acte de capitulation laissait au pays tous les dépôts d'actes civils et administratifs.

C'est actuellement le seul bien national qui nous est laissé intact. Et c'est justement l'accès à ce bien national qui, répétons-le, rend aujourd'hui possible l'élaboration de l'histoire sociale des seigneuries. La réalisation du projet signifierait la reconquête de notre identité collective.

Notre responsabilité consiste donc à communiquer ce patrimoine que nos Archives nationales conservent incognito.

Il s'agit bien d'un projet collectif dont le ministère des Affaires culturelles pourrait se faire l'initiateur auprès de nos universités et du ministère de l'Éducation.

Une fois terminée l'histoire sociale des seigneuries, on pourrait appliquer la même méthode à l'étude des autres périodes de notre histoire, jusqu'à nos jours.

L'étude systématique de toutes ces périodes étant achevée, quelques candidats au doctorat — voire nos historiens chevronnés — pourraient couronner le tout par un ou quelques brillants ouvrages de synthèse.

Voilà le projet que je soumets pour étude.

La réalisation de ce projet aurait pour notre époque la même importance et le même impact qu'eut la publication de l'histoire du Canada de François-Xavier Garneau au siècle dernier. Pour les jeunes, férus de réalisme, ce serait les retrouvailles avec l'histoire.

Pour le peuple québécois tout entier, "aujourd'hui pour demain", ce serait les retrouvailles avec lui-même.

FAITES VOS JEUX ENFIN UNE VRAIE VENTE D'ÉCOULEMENT DE MODÈLES 75

Table with 3 columns: Model Name, 1976 Price, 1975 Price, 1975 Value. Rows include Renault 12L, 12TL, 12 SW, 15 coupé sport, 17 Cordini Convertible. Includes features like Traction avant, Pneu Michelin, etc.

LES DEUX CONCESSIONNAIRES LES PLUS AGRESSIFS DE MONTRÉAL METROPOLITAIN SE SONT UNIS POUR VOUS FAIRE BÉNÉFICIER DE CES SUPERS AUBAINES UNISSEZ-VOUS À NOUS DÈS MAINTENANT

RENAULT Lareau Automobiles inc. 4484, rue de La Roche, Montréal, Qué. H2J-3J1 • 523-2153 (coin Mont-Royal) À DEUX PAS DU MÉTRO MONT-ROYAL

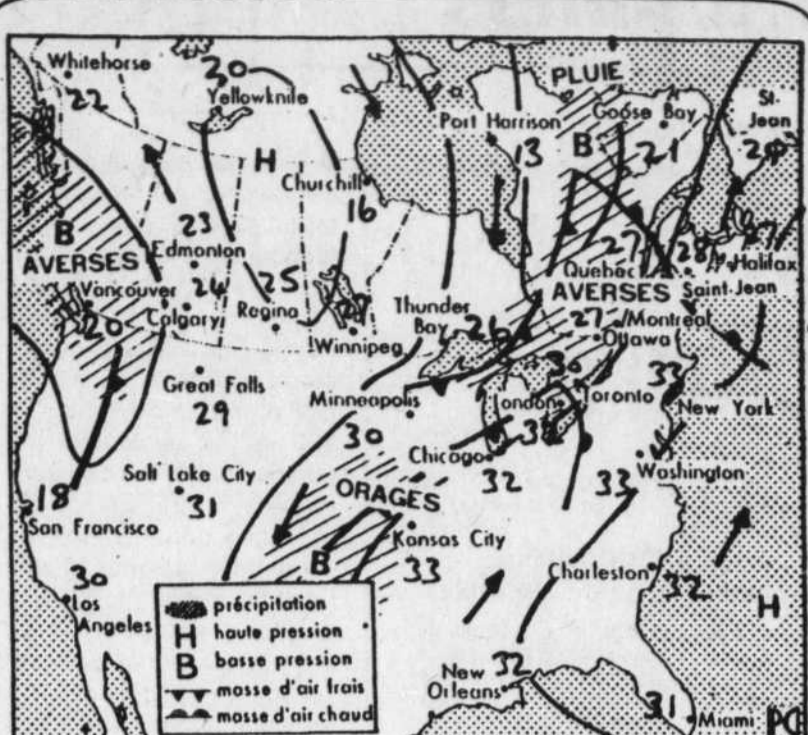
AU PAVILLON DE L'AUTO (MONTRÉAL) INCORPORÉ 7665 Lacordaire, Montréal H1S 2A7 - Québec AUTOMOBILES: 256-8881 - VÉHICULES RÉCRÉATIFS: 256-1677

NOUS AVONS AUSSI LA FAMEUSE RENAULT 5 À PARTIR DE \$3,395

Voyages d'affaires à Pittsburgh? Nordair aller-retour le même jour.

Table with columns: Destination, Départs, Repas, Arrivées, Appareils. Includes flight schedule for Pittsburgh and Washington, and Nordair logo.

# la météo



**Abitibi, Pontiac-Témiscamingue:** Plutôt nuageux et quelques averses et possibilité d'un orage. Maximum 27. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé et moins chaud.

**Chibougamau:** Nuageux averses et orages. Maximum 24. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé et moins chaud.

**Haute-Mauricie:** nuageux averses et orages. Maximum 25. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé et moins chaud.

**Outaouais, Montréal, Laurentides:** généralement ensoleillé. Maximum 28. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux et possibilité d'averses en fin de journée.

**Cantons de l'est, Québec, Trois-Rivières, lac St-Jean:** Plutôt ensoleillé. Maximum 26 à 28. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux et possibilité d'averses en fin de journée.

**Sept-îles, Gaspésie:** Ensoleillé avec passages nuageux et possibilité d'une averse en fin de journée. Maximum 22 à 24. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

**Rimouski, Baie-Comeau:** Ensoleillé avec passages nuageux et possibilité d'une averse en fin de journée. Maximum 24. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux.

concernant l'autorité suprême" du CIO qui, en cas d'infraction ou de manquement aux règles olympiques, se réserve le rôle d'arbitre et qui prévoit toute une série de sanctions, définitives ou temporaires, dont les plus lourdes sont: la suspension, la radiation, la disqualification et l'exclusion du mouvement olympique.

La règle stipule également que le CIO "délègue son autorité aux fédérations internationales pour le contrôle technique des sports qu'elles régissent".

C'est la première fois que le CIO prévoit par ses règlements l'application possible d'une série de sanctions au manquement au règlement ou à l'esprit de la charte olympique. Le forfait ou le retrait des Jeux pour des raisons politiques en est un et il a été sévèrement condamné.

Le CIO a modifié hier ses règles concernant les sanctions, la question était à l'ordre du jour et il s'agit d'un hasard si la nouvelle formulation de la règle 23 intervient au moment du boycottage africain, a déclaré Mme Berlioux.

Selon cette règle, le CIO est l'arbitre, en dernier ressort, de toutes les questions concernant les Jeux et le mouvement olympique. En toutes matières, y compris la matière disciplinaire, à l'égard de tous et pour toutes les sanctions définitives ou temporaires dont les plus lourdes sont: la suspension, la radiation, la disqualification, l'exclusion, les pouvoirs du CIO sont souverains.

Un règlement d'application prévoit que le CIO peut déléguer son pouvoir juridictionnel à la commission exécutive. Celle-ci sera habilitée à prendre des mesures allant de l'avertissement à la disqualification ou la radiation à l'encontre de membres du CIO de fédérations internationales, de comités nationaux olympiques, d'athlètes ou d'officiels et dirigeants.

Ces modifications établies par la commission juridique étaient nécessaires pour régler le cas de la Rhodésie, a précisé Mme Berlioux.

Une foule un peu plus imposante a par contre assisté à sa sortie du Forum en fin d'après-midi.

La reine doit revenir jeudi à Montréal, d'où elle partira pour Bromont, afin d'assister aux compétitions équestres.

Elle quittera Montréal dimanche soir prochain pour retourner en Angleterre par avion, mais le prince Philip demeurera à Montréal jusqu'à la fin des Jeux olympiques.

Même si elles sont reléguées au second plan par les performances des athlètes et le déroulement des compétitions sportives, les querelles politiques continuent d'assombrir les Jeux de Montréal.

En effet, au moins 28 pays se sont retirés des Jeux pour différentes raisons politiques, bien que moins de 20 en aient donné un avis officiel au CIO, y compris Taiwan.

Face à cette situation, le CIO a décidé de ne pas intervenir de façon immédiate, mais il fera enquête et songe à imposer des sanctions aux "déserteurs" des Jeux.

Le CIO se propose de vérifier les allégations voulant que six gymnastes américains se rendent en Afrique du Sud — cause du boycottage des pays africains — avant même la fin des Jeux de Montréal. Si tel devait être le cas, une nouvelle ronde de défections pourrait suivre.

Déjà, le nombre de journalistes et de techniciens qui "couvrent" les Jeux est plus imposant que le nombre d'athlètes, dont le nombre est passé de près de 8,000 à moins de 7,000, à la suite du mouvement de boycottage.

Aux lieux de compétition, l'assistance est nombreuse et tout se déroule bien mais un malin se demandait hier si ce sont des touristes ou des reporters qui forment la masse des spectateurs. La compétition est excellente partout.

D'autre part, le comte de Beaumont, qui critiqua férocelement le gouvernement canadien au sujet de sa position concernant Taiwan, a modifié quelque peu son tir hier. Il a repris son idée, lancée il y a plusieurs années, d'abandonner les hymnes et les drapeaux pour que les athlètes participent aux Jeux en tant qu'individuels et non en représentants d'une nation.

D'autre part, les Jeux du Commonwealth à Edmonton, en 1978, sont également menacés d'un boycottage massif des peuples noirs.

En effet, M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du Conseil suprême des sports en Afrique, a averti hier que les Africains et les Arabes continueraient de boycotter les compétitions sportives, y compris les Jeux du Commonwealth, jusqu'à ce que les pays participants coupent leurs liens sportifs avec l'Afrique du Sud.

M. Ganga, un des principaux artisans du boycott des Jeux de Montréal, a fait savoir qu'il y aura une rencontre l'an prochain et que 99% des pays africains boycotteront les Jeux du Commonwealth si la Nouvelle-Zélande, qui en fait partie, ne modifie pas son attitude.

Quelque 49 pays sont attendus à Edmonton, dont 13 nations africaines.

Un autre pays du Commonwealth qui appuie le boycott des Jeux de Montréal, la Guyane, pourrait entraîner dans son sillage un certain nombre de pays des Caraïbes à négliger les Jeux du Commonwealth.

# L'Hydro-Québec: le harcèlement continue

Malgré l'injonction émise dans la nuit de vendredi à samedi, la tactique de harcèlement des 9,600 employés de bureau, hommes de métier et techniciens de l'Hydro-Québec se poursuivra, ira même s'intensifiant. Il faut s'attendre à ce que toutes les régions soient frappées par des grèves, au gré du comité de stratégie syndicale qui prendra ses décisions au jour le jour.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, le porte-parole syndical, M. Claude Morrisseau, n'a pu que répéter que le syndicat voulait "poursuivre une grève civilisée et éviter au maximum de nuire au public".

Hier, à l'heure où cette conférence de presse se tenait, plus de 12,000 abonnés étaient privés d'électricité dans le Québec, les régions les plus durement frappées étant la vallée de la Matapédia les Laurentides et la Rive sud de Montréal.

Également, aucun des 9,600 employés syndiqués n'est rentré au travail, prolongeant de 24 heures la grève déclenchée vendredi.

Le comité syndical a décidé d'ignorer l'injonction qui, selon lui, est "injustifiée", puisque ni la sécurité ni la santé publiques ne sont menacées. Dans la soirée de vendredi, le président Roland Giroux avait lancé un pressant appel au gouvernement, lui demandant d'intervenir dans le cadre de l'article 99 du code du travail, article qui prévoit effectivement une intervention du gouvernement lorsqu'il juge que le bien-être et la santé de la population ne sont plus suffisamment protégés.

A propos de la médiation de M. Yvan Blain, les syndicats ont eu des mots très durs pour le médiateur spécial du ministère du Travail, l'accusant d'avoir préparé son rapport "avec l'Hydro-Québec" comme si l'Hydro lui avait demandé d'écrire la convention collective.

Le syndicat ne demande même plus au médiateur de poursuivre son travail, comme il l'avait fait vendredi matin. Tout en refusant de "soumettre" le rapport du médiateur à ses membres, le syndicat affirme qu'il leur "expliquera" les conclusions auxquelles en est arrivé M. Yvan Blain, après un mois de médiation.

Se gardant de porter des accusations contre le président de l'Hydro, le syndicat a accusé, hier, le Service des relations ouvrières de la Compagnie d'être le responsable de toute la situation, l'accusant de refuser de négocier de bonne foi. Le comité syndical de négociation affirme que c'est pour amener ce service à négocier qu'il doit continuer les moyens de pression, malgré l'injonction qui lui interdit de le faire.

C'est le ministre de la Justice qui est le requérant dans une telle injonction émise en vertu de l'article 99 du code, si bien que l'Hydro, comme ses trois syndicats, est intimé et perd, de ce fait, son droit au lock-out.

Les syndicats continueront leur tactique de "grève rotative, tout en maintenant les services essentiels à la population". Cependant, plusieurs milieux se plaignent d'être durement frappés par les pannes, même temporaires. C'est le cas d'agriculteurs qui ont dû se procurer des groupes générateurs pour produire l'électricité dont ils ont besoin, deux fois par jour, pour la traite des vaches. C'est le cas de restaurateurs de la région de Montréal. C'est aussi le cas de plusieurs fabricants de meubles de la région de Victoriaville qui auraient été privés d'électricité pendant deux semaines. La ville d'Aylmer en fin, dans la Gatineau, avait dû demander une injonction pour rétablir l'électricité à 3,000 abonnés, dont ils étaient privés depuis plusieurs jours, en raison du long congé de la fête du 1er juillet.

## LES JEUX

daille. Mais les Soviétiques, hommes et femmes, demeurent les grands favoris.

Par contre, l'équipe féminine de basketball a été moins heureuse en cédant, par 115-51 devant l'URSS.

L'équipe canadienne de water polo a fait une belle lutte à la Hongrie qui a triomphé 4-2. L'équipe masculine de volleyball a perdu son 2e match d'affilée en cédant par 15-4, 16-7, 15-6 devant la Pologne, championne mondiale de 1974.

Deux Canadiens ont perdu du terrain dans la fosse olympique. John Primerose, d'Edmonton, qui partageait le 2e rang après la première journée, est descendu en 4e place hier avec un total de 140 points tandis que Susan Natrass, de Hamilton, passait de la 5e à la 20e place avec 131 points.

Le pentathlonien soviétique Boris Onistchenko a, par ailleurs, été disqualifié des Jeux après avoir été trouvé coupable de supercherie à l'escrime, deuxième des cinq épreuves du pentathlon moderne.

Les Soviétiques voient ainsi leur échapper la possibilité de défendre avec succès le championnat par équipe qu'ils avaient conquis en 1972 à Munich.

dans ce qui sera connu comme le premier incident sportif des Jeux de 1976. Onistchenko a réussi, par un habile subterfuge, à modifier l'appareil électrique de signalisation des touches. Il a interverti les fils qui reliaient son arme à l'appareil et a dissimulé contre la poignée de son épée un bouton de commande lui permettant de signaler lui-même une touche. Il lui suffisait donc, pour donner au tout un air de vraisemblance, de pointer son épée vers son adversaire et de déclencher au même moment l'appareil de signalisation.

Onistchenko a affirmé que l'arme qu'il utilisait n'était pas la sienne mais le comité d'appel s'est dit insatisfait de cette explication.

Onistchenko combattait avec le Britannique Jeremy Fox au moment où la supercherie a été découverte. Il a exécuté un développement mais son adversaire a eu le temps de retraiter avant que le signal de touche ne soit donné. Fox a immédiatement protesté et les arbitres ont exigé que l'épée du Soviétique soit examinée.

Pour sa part, la reine Elisabeth a quitté Montréal hier pour Kingston à bord du yacht royal Britannia, après une visite de plus de deux jours la métropole, où elle a assisté à plusieurs réceptions officielles, ainsi qu'à diverses épreuves olympiques.

Lundi, la reine, accompagnée du prince Philip, et de son deuxième fils, le prince Andrew, a assisté à des épreuves de natation et de plongeon à la piscine olympique, à un match de basketball au centre Étienne-Desmaré, ainsi qu'aux compétitions de gymnastique au Forum. A chaque endroit, la souveraine a fait une entrée discrète et reçu un accueil courtis, sa présence n'interférant aucune avec le déroulement des épreuves.

Tout au long de la journée, elle a circulé à travers la ville dans une limousine couverte, contrairement au jour précédent, alors qu'elle s'était déplacée à quelques reprises à bord d'une voiture décapotable. Le cortège royal, que survole un hélicoptère des Forces armées canadiennes, est composé d'une quinzaine de voitures, qui circulent à travers les rues de la métropole sous une imposante escorte policière.

La reine a déjeuné au Club St-Denis, à l'intersection des rues Sherbrooke et Lavale, où environ une centaine de badauds ont assisté à son arrivée.

## Sciences de l'atmosphère

A compter de septembre prochain l'Université du Québec à Chicoutimi ainsi que les constituantes de Montréal et Rimouski offriront un programme de maîtrise en sciences de l'atmosphère. C'est la première fois qu'un tel programme est offert dans une université francophone québécoise.

Répondant à des besoins exprimés par différents corps professionnels et scientifiques, ce programme témoigne des préoccupations de l'Université du Québec pour les sciences de l'environnement et sciences connexes.

La maîtrise sera accessible à tous les étudiants qui auront un profit de formation en sciences pures (physique, biologie, mathématique et chimie), en sciences humaines (géographie physique), ou en sciences appliquées (sciences techniques et génie).

Le programme comportera un ensemble d'activités obligatoires communes à toutes les universités et des cours optionnels spécifiques à chaque constituante: Chicoutimi axera ses activités de recherche sur l'atmosphère du moyen-Nord; Montréal se tournera davantage vers la précision de la circulation et des taux de pollution urbaine; alors que Rimouski tiendra surtout comme champ d'intérêt le bilan thermique du climat marin.

De par la nature "réseau" de l'Université du Québec, la gestion conjointe des programmes d'études avancées permet à des étudiants dispersés dans différents

centres urbains de la province d'avoir accès aux mêmes ressources humaines et intellectuelles.

## Charlevoix se remet lentement

PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANÇOIS (PC) — Lentement, péniblement, la vie reprend son cours normal à Petite-Rivière-Saint-François, paisible municipalité durement touchée par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le comté de Charlevoix, la semaine dernière.

A mi-chemin entre Baie-Saint-Paul et Saint-Tite-des-Caps, sur la rive nord du Saint-Laurent, Petite-Rivière-Saint-François a été et restera marquée par les éléments de la nature. Quelques rivières et ruisseaux ont changé leur cours. Les terrains transmis de père en fils depuis des générations n'existent même plus.

Les maisons et des chalets sont disparus, démolis, éventrés, endommagés ou devront tout simplement être démenagés ailleurs.

La voie du Canadien National, reliant Québec à La Malbaie, est gravement endommagée: une trentaine d'affaissements, concentrés dans le secteur situé entre Petite-Rivière-Saint-François et Sault-aux-Cochons.

Des centaines de pieds de rails sont arrachés. Des ponts sont minés. A trois milles à l'ouest de Petite-Rivière, une section de 800 pieds de voies est disparue, et les affaissements atteignent parfois sept pieds de profondeur.

Il faudra des milliers de mètres cubes de roches et de terre pour refaire la voie, à quoi s'ajoutent les équipes du CN 24 heures par jour depuis mardi dernier.

La circulation ferroviaire ne reprendra pas avant vendredi.

### DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

## MON CARNET

des de l'Est et les Roumaines qui se sont montrés les plus fortes malgré des performances qui, paraît-il, ont été ordinaires.

Tout le long du bassin olympique de 2,000 mètres il y a la pelouse où les gens, pour un prix dérisoire, peuvent aller s'installer. On a ainsi fait des messages publics à Terre des Hommes pour inviter les visiteurs à venir au bassin olympique où plusieurs curieux ont profité des compétitions pour faire leur pique-nique et machouiller leurs sandwichs tandis que les galériennes se prostraient sur leurs rames. C'est un beau spectacle qui commande le respect et l'admiration et qu'on peut suivre facilement grâce aux explications claires et intelligibles des annonceurs et grâce au tableau indicateur dont le fonctionnement est une perfection.

Pour ceux qui suivent ce sport depuis toujours il n'y a peut-être pas de quoi s'exciter avant les finales mais pour les autres, c'est-à-dire à peu près tout le monde ici, l'aviation est une emballante découverte. Elle permet en même temps de découvrir chez nous le seul véritable bassin olympique d'Amérique. Il y a tout de même quelque chose là!

**DU TREMBLAY, Angéline.** — A Montréal, 17 juillet 1976, à l'âge de 90 ans, Mme veuve Pamphile Du Tremblay, née Angéline Berthiaume. Les funérailles auront lieu mercredi 21 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée, 5650, Côte-des-Neiges, pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine du Monde où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**REMERCIEMENTS**  
**FEU MMELAURENT LATOUR-ST-VINCENT**

La famille Aurèle Lacroix, Mme Jules Lemieux de même que tous les membres des familles Latour et St-Vincent remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de Madame Joseph St-Vincent, née Laurette Latour, survenu le 1er juin, 1976, soit par des dons versés à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein, offrande de messe, fleurs, bouquet spirituel, sympathie, télégramme, visite ou assistance aux funérailles. Toutes ces personnes sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

## suites de la première page

## LES AFRICAINS

mais les chefs d'Etat africains ont donné des instructions à leurs citoyens. Ce n'est pas seulement le problème du rugby. A quoi sert une médaille olympique si l'on n'y a pas de dignité pour notre race? Le boycottage ne sera pas seulement pour les JO, a ajouté M. Ganga. Il touchera tout le sport international, particulièrement les Jeux du Commonwealth prévus à Edmonton, Alberta, en 1978, jusqu'à ce que le monde réalise qu'il ne peut avoir de sport en continuant à soutenir l'Afrique du Sud.

Interrogé au sujet de l'appel de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations-Unies, en faveur d'un règlement des problèmes à l'origine des forfaits, M. Ganga a fait valoir que M. Waldheim lui-même a demandé en vain que la Nouvelle-Zélande s'abstienne d'envoyer ses rugbymen en Afrique du Sud.

Le principe du CIO selon lequel les gouvernements ne doivent pas s'immiscer dans le sport est difficile à mettre en pratique, a ajouté M. Ganga. Il est bon d'avoir de tels principes, a-t-il poursuivi, mais il faut les adapter à notre temps car la majorité des comités olympiques nationaux représentés à Montréal ne sont pas indépendants de leurs gouvernements.

Les 76 athlètes du Nigeria qui ont quitté Montréal dès samedi ont été accueillis à Lagos par le lieutenant-général Oluşgun Obasanjo par ces mots: "Les Jeux de 1980 à Moscou seront différents de ceux qui ont lieu actuellement à Montréal." Il a alors précisé que son gouvernement ne remettra jamais en cause sa fidélité au principe de l'égalité et du respect de tous les êtres humains sans distinction de race ou de couleur.

"Il serait vraiment dommage, a poursuivi le chef de l'État, que le CIO transforme les Jeux olympiques en un club réservé exclusivement à une seule couleur." Il a ensuite félicité les athlètes nigériens pour leur comportement et leur recommandé "de se préparer pour les prochains jeux africains et tout autre événement sportif", en même temps qu'il a annoncé "un plan pour le développement du sport au Nigeria".

En enjoignant aux cinq athlètes du Mali de se retirer des compétitions olympiques tard dimanche soir, depuis Bamako, capitale de ce pays, M. Mahamane Touré, ministre malien de la Jeunesse et des sports, a expliqué ainsi l'attitude de son pays: "Bien qu'ayant participé au défilé d'ouverture, la délégation sportive malienne aux JO a reçu des instructions strictes pour ne pas prendre part aux compétitions et pour son retour immédiat au Mali."

Le ministre a réaffirmé par ailleurs "la position constante de solidarité agissante du peuple et du gouvernement malien envers nos frères d'Afrique du Sud, victimes de l'apartheid et de l'impérialisme".

De son côté, la Tunisie continuera sa participation aux JO aux côtés des autres pays africains qui ont décidé de ne pas se retirer de la compétition. La confusion a régné pendant quelque temps autour de l'Égypte qui n'a pas participé à la cérémonie d'ouverture. Mais une équipe de basketball de ce pays est arrivée à l'heure prévue, dimanche soir, pour participer à une compétition contre la Tchecoslovaquie.

Si la presse ghanéenne et zambienne approuve la décision de plusieurs gouvernements africains de retirer leurs athlètes des Jeux de Montréal, ce n'est pas le cas du quotidien ivoirien "Fraternité-Matin" qui se dresse avec virulence contre ces campagnes de boycottage. Il l'estime "honteuse" alors que les dépenses engagées en vain par les pays qui boycottent "auraient pu servir à la construction chez eux de dispensaires et d'écoles".

Le quotidien "Sambian Daily Mail" prend le contre-pied de cette position. Il qualifie les Neo-Zélandais dont les liens sportifs avec l'Afrique du sud sont à l'origine du boycottage africain "d'échantillon douteux de l'espèce humaine". Le journal se prononce pour l'organisation de jeux propres au Tiers-Monde car "les événements honteux de Montréal ont démontré que les Jeux olympiques étaient avant tout une affaire des blancs impérialistes".

L'agence Reuter qui a recueilli ces témoignages, rapporte aussi que le "Ghanaian Times" rejette toute la responsabilité du boycottage sur le Comité international olympique qui a accepté l'exclusion de l'Afrique du sud mais refusé celle de la Nouvelle-Zélande. Le Daily Mail de Londres écrit que les 600 athlètes de pays africains et arabes traversent une épreuve écrasante pour eux, tandis que le Sun estime que "les véritables perdants ne sont pas les athlètes mais tous ces athlètes du monde entier qui s'affrontent encore à Montréal".

## 20 juillet

par la PC et l'AP

Il y a 22 ans aujourd'hui, le 20 juillet 1954, était signé, à Genève, un armistice en vertu duquel la France devait évacuer le Vietnam du Nord et les troupes communistes le Vietnam du Sud, le Laos et le Cambodge.

1975 — Des Cambodgiens sont abattus à la mitrailleuse en tentant de passer en Thaïlande.

1974 — Débarquement turc à Chypre.

1969 — Neil Armstrong met le pied sur la lune.

1944 — Echec d'un attentat contre Adolf Hitler.

1937 — Mort de Guglielmo Marconi, inventeur de la TSP.

## les atomisés de l'An O



# Les Jeux de la XXIe Olympiade



## La reine poursuit sa tournée

À la suite de l'incident mineur survenu dimanche, les mesures de sécurité ont été renforcées autour de la reine Elizabeth, de son mari et de son fils Andrew. La reine n'a que peu attiré les foules depuis son arrivée à Montréal, mais l'accueil a été partout amical, seuls quelques protestataires se faisant valoir ici et là, de façon paisible. La reine a assisté dimanche soir à un concert de gala, où elle était l'invitée de M. Robert Bourassa, qui a ensuite offert un banquet en son honneur à l'hôtel Ritz Carlton. La famille royale et les artistes ont été acclamés par les spectateurs. Le concert de 90 minutes s'est ouvert avec le God Save the Queen et O Canada. Hier, au bassin olympique, la souveraine a été chaleureusement accueillie par les 9,000 spectateurs, et elle a vu le nageur britannique Duncan Goodhew établir un record olympique. Par la suite, la reine a rendu visite au Royal 22e Régiment, dont elle est colonel honoraire, tandis que son mari prenait le lunch au Royal Canadian Regiment. Aujourd'hui, la souveraine et le duc se rendent à Kingston, où se déroulent les concours de yachting. Ce n'est que jeudi qu'elle verra sa fille, la princesse Anne, défendre les couleurs britanniques aux épreuves équestres, à Bromont.



La reine Elizabeth se penche pour mieux voir un moment palpitant au bassin olympique, où elle a notamment un compatriote, Duncan Goodhew, améliorer le record olympique du 100 mètres brasse. La reine a poursuivi hier la visite des divers emplacements des Jeux, sans qu'aucun autre incident ne soit signalé. Elle et son mari se rendent aujourd'hui à Kingston. (Téléphoto CP)

## Journalistes et athlètes

Il y a maintenant plus de journalistes qui couvrent les Jeux que d'athlètes qui participent aux épreuves, à la suite de la défection de 28 pays. Il y a en effet près de 8,000 reporters, tant de la presse écrite que parlée, tandis qu'il y a un peu moins de 7,000 compétiteurs, et que d'autres défections sont à prévoir. Le COJO s'attend à ce que les athlètes dont les pays ont déclaré forfait quittent le Village olympique dans les meilleurs délais, ainsi que l'exigent les règlements olympiques, mais le Canada continue de leur offrir l'hospitalité, hors du Village. Les équipes qui font défaut à la dernière minute peuvent être mises à l'amende par les fédérations sportives internationales. Les organisateurs des Jeux ont fort à faire pour préparer de nouveaux calendriers, pallier les défections et rembourser les billets.

## Robin Corsiglia aime le défi

Le "goût de nager", allié à un tempérament volontaire et combatif, a permis à Robin Corsiglia de remporter une médaille de bronze, dimanche, lors de sa première course dans une compétition internationale. Inconnue il y a à peine quelques mois, Robin est une des plus jeunes participantes aux Jeux olympiques de Montréal puisqu'elle n'a que 13 ans. D'origine américaine, elle habite au Québec depuis 11 ans et fait de la natation depuis l'âge de 6 ans. A peine sortie de l'enfance, cette jeune nageuse que l'on étiquetait "espoir 1980" parle comme une grande personne et n'hésite pas à affirmer: "J'aime le défi, je veux gagner, la seule pensée de me retrouver victorieuse après une épreuve me satisfait pleinement." C'est avec le plus grand sérieux qu'elle dit adorer son milieu sportif. "L'entourage est très important, dit-elle, mais c'est très difficile de vivre de cette façon. Beaucoup plus difficile qu'on ne le croit. Ce n'est pas la fête tous les jours. Non ce n'est pas une vie normale pour une fille de mon âge. Moi, j'aime nager, je ne ferais que ça à la journée longue. Mais il faut aussi étudier, apprendre autre chose. Je sens que j'ai tant de choses encore à apprendre. Je veux me renseigner sur tant de sujets pour pouvoir parler ensuite."

## Policier américain désarmé

La police montréalaise a appréhendé un détective de la police américaine qui portait sur lui un pistolet, alors qu'il se rendait aux épreuves de boxe. Le détective ne savait pas que les officiers de police américains ne peuvent pas porter leurs armes au Canada, a rapporté un officier montréalais. Aux États-Unis, semble-t-il, les policiers ont l'habitude de porter leurs armes partout où ils vont, ce qui est interdit au Canada. La police a confisqué le pistolet et le retournera à son propriétaire, dès qu'il sera rendu chez lui, quelque part au Vermont, où il fait de l'investigation pour un shérif.

## Les Jeux "polymériques"...

La politique est tellement mêlée aux Jeux qu'il faut dorénavant les appeler Jeux "polymériques", estime le Daily Mirror de Londres. "Même le lieu des Jeux peut être politique. Quiconque s'imaginerait-il sérieusement que la Russie ne cherchera pas à capitaliser des profits pour le communisme du fait que les Jeux de 1980 auront lieu à Moscou, les rendant encore plus polymériques?" De son côté, le Guardian écrit dans son éditorial: "Pour de nombreuses raisons, Taiwan est une cible facile. Déjà paria international, à cause de sa prétention anachronique de représenter tous les Chinois, il constituait un sacrifice facile pour per-

mettre aux Jeux d'avoir lieu. La Nouvelle-Zélande est une noix plus dure à croquer. C'est un pays établi, qui entretient une société multiraciale. Dans ces circonstances, une protestation indirecte contre l'apartheid sud-africain, avec le maximum de publicité, était l'arme la plus pratique. Au moins en 1976, de telles protestations comme l'ont écrit les pays africains à lord Killanin, constituent un remède pacifique, meilleur qu'un recours aux armes. Mais comment les choses se présenteront-elles donc en 1984?"

## L'ordinateur faillit à la tâche

L'ordinateur olympique n'a pas pu "supporter" la parfaite et spectaculaire démonstration de la jeune gymnaste Nadia Comaneci, de Roumanie. L'ordinateur, qui traite toutes les statistiques des Jeux, n'a pas affiché le score parfait de 10 que la jeune fille a réussi dans l'épreuve des barres parallèles. Les officiels ont expliqué par la suite que l'on avait dit aux techniciens qu'un score parfait était impossible à atteindre. De sorte que, quand les juges donnèrent les résultats, l'ordinateur n'était pas programmé pour indiquer la fiche parfaite, la première jamais atteinte.

## Discrimination en athlétisme?

Le congrès de la fédération internationale d'athlétisme amateur se réunit à Montréal pour trois jours. Il lui sera demandé d'exclure de la Fédération l'Afrique du Sud et la Rhodésie pour discrimination raciale en athlétisme. L'Union soviétique et le Sénégal proposeront officiellement l'exclusion de l'Afrique du Sud. Depuis six ans, celle-ci n'est pas autorisée à envoyer des équipes aux réunions internationales d'Athlétisme mais ses athlètes peuvent toutefois y participer à titre individuel. De telles restrictions ne sont actuellement pas imposées à la Rhodésie dont l'exclusion sera officiellement demandée par l'Union soviétique.

## Diefenbaker blâme Trudeau

En intervenant dans la participation de Taiwan aux Jeux olympiques, le premier ministre Trudeau a ouvert la porte au départ des délégations sportives africaines, inspiré par des motifs politiques. C'est ce qu'a déclaré, l'ex-premier ministre John Diefenbaker. M. Diefenbaker a dit que M. Trudeau avait établi un dangereux précédent en annonçant que Taiwan ne pourrait pas participer aux Jeux si ce pays se présentait sous le nom de République de Chine. Ce faisant, a-t-il ajouté, M. Trudeau a fait de la politique un facteur déterminant du droit des nations de prendre part aux Jeux.

## Vidéo-cassettes pour la Chine

On peut suivre les Jeux olympiques en Chine, mais seulement au bureau de liaison américain ou à l'ambassade du Japon. Les deux missions diplomatiques ont pris les dispositions pour l'envoi à Pékin de vidéo-cassettes des Jeux. La République populaire de Chine n'appartient pas au Comité international olympique. La presse et la télévision ne font pas mention des compétitions sportives de Montréal.

## Elle préfère démissionner

Une hôtesse du COJO, Mlle Arlette Bénilah, a préféré démissionner plutôt que d'être mutée à un autre poste sur la foi d'un rapport émanant d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada. "Après tout j'ai ma fierté et je ne veux tout de même pas accepter d'être pénalisée pour des torts que je n'ai pas commis. Je préfère perdre mon salaire si je ne suis pas réintégrée auprès de la délégation dominicaine pour laquelle je me suis dévouée tous les jours de sept heures à minuit", a déclaré Mlle Bénilah, au cours d'une entrevue. Cette affaire remonte au 14 juillet dernier, alors que Mlle Bénilah aurait remis à sa place un agent de la Gendarmerie royale qui avait, selon elle, insulté deux membres de la délégation de la République dominicaine lors de l'arrivée d'un groupe d'athlètes de ce pays. Ce policier, le capitaine Dorval, aurait accosté la jeune femme et les deux délégués alors qu'ils s'approchaient de l'avion et, selon les dires de Mlle Bénilah, leur aurait ordonné d'une manière impolie de retourner à l'aérogare.

## Jeux parallèles en Chine en 1980?

L'American Broadcasting Company déclare que la Chine chercherait à diviser les Jeux olympiques d'été de 1980 qui doivent avoir lieu à Moscou. Un correspondant de l'ABC, Russell Spurr, a déclaré au cours d'une émission que la Chine avait demandé aux pays afro-asiatiques s'ils étaient prêts à participer à des Jeux parallèles si ceux-ci avaient lieu à Pékin. Des diplomates africains ont déjà discuté cette idée avec les autorités officielles des sports, a déclaré M. Spurr. Il a ajouté qu'un diplomate engagé dans les pourparlers a signalé que la réaction des pays africains dépendra beaucoup de la situation au Moyen-Orient et en Afrique méridionale au cours des quatre prochaines années.

## Dissensions mêmes aux échecs

Les olympiades d'échecs organisées par les Fédérations arabes, pour faire pièce aux olympiades officielles qui ont lieu à Haïfa, en Israël, se dérouleront à Tripoli du 26 octobre au 15 novembre.

## Une fête du printemps humain

Dans l'esprit du baron de Coubertin, les spectacles d'inauguration et de clôture des Jeux olympiques doivent être la "fête quadriennale du printemps humain". C'est d'ailleurs ce concept qui a présidé à l'organisation de la splendide cérémonie de samedi dernier où 1,200 jeunes garçons et filles des écoles publiques de Montréal, de la Rive-Sud et de Laval, de même que la Fédération de gymnastique moderne ont évolué si gracieusement dans la splendeur d'une "jeunesse éternelle". Le spectacle de fermeture des Jeux aura autant de panache et de couleur, selon les responsables de ces cérémonies officielles.

## Reçus en héros

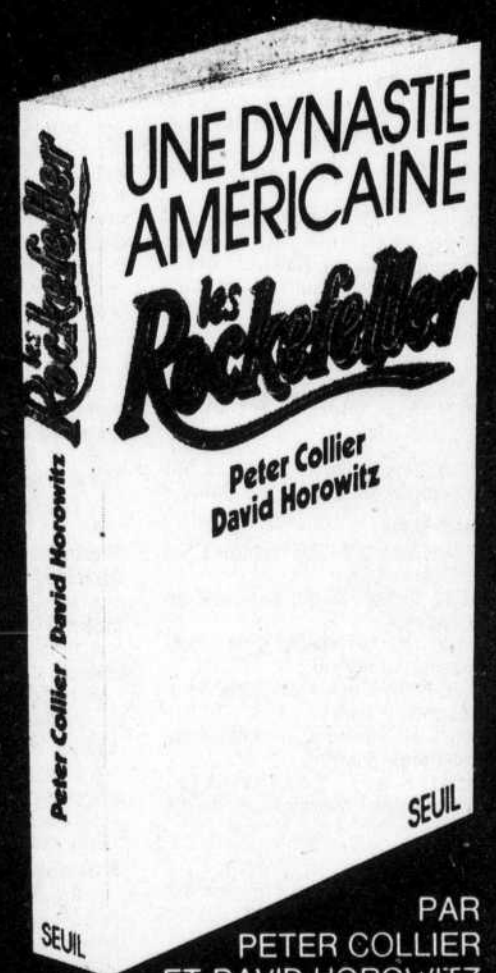
Un groupe de Canadiens s'est joint à quelque 1,600 Formosans qui ont accueilli à Taiwan les athlètes de la délégation nationaliste qui n'ont pu participer aux Jeux olympiques sous le nom de "République de Chine". Quelques athlètes pleuraient et étaient incapables de répondre aux interviews. D'autres, plutôt amers, assuraient que l'honneur national compte avant tout. Des Canadiens, porteurs du drapeau nationaliste, étaient également présents à l'aéroport militaire de Taipei pour exprimer leurs regrets au sujet de la "décision irréfléchie" de leur gouvernement, selon leur porte-parole, M. Murnie E. Weeks. La plupart d'entre eux ont écrit au journal local une lettre où il est mentionné: "Une fois qu'un pays s'est mis à être décevant et à dire des contre-vérités, comment peut-il alors espérer retrouver la vérité et le chemin de l'honneur?" Les 70 athlètes et officiels formosans ont été reçus par un groupe de leaders du sport et par le ministre de l'Éducation Tsiang Yen.

vembre, annonce l'agence libyenne Arna. Le comité d'organisation va envoyer deux délégations, en Europe de l'Est et en Europe occidentale, pour remettre des invitations. Les olympiades de la Fédération internationale des échecs (FIDE) à Haïfa seront boycottées par l'URSS. Les pays communistes et le monde arabe — à cause de "l'agression israélienne".

## Américains en Afrique du Sud

Les gymnastes américains feront une tournée en Afrique du Sud à l'issue des Jeux olympiques de Montréal, en août, a déclaré à Montréal un dirigeant sportif sud-africain, M. Gert Wolmarans. L'indignation soulevée chez les pays africains par la tournée des rugbymen néo-zélandais est "ridicule", car beaucoup d'autres pays entretiennent des relations sportives avec l'Afrique du Sud, en dépit de la politique raciale de Pretoria, a-t-il ajouté. Un porte-parole de la Fédération américaine de gymnastique a tenu à préciser que son organisation n'avait "rien à voir" avec cette tournée. Pourtant, parmi les gymnastes devant se rendre en Afrique du Sud figurent des athlètes de premier plan comme Kathy Howard-Will.

Passez l'été dans une famille américaine.



Peter Collier David Horowitz

PAR PETER COLLIER ET DAVID HOROWITZ

Le 1<sup>er</sup> a fait de l'argent.  
Le 2<sup>e</sup> a fait du bien.  
Le 3<sup>e</sup> a fait de la politique.  
Les 4<sup>e</sup> en ont marre.

Traduit de l'américain par Robert Merle et Magali Merle. 608 pages, dont 32 pages de photos \$16,95

SEUIL

## MONTROSE

ESCOMPTE EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE

## VENTE DE DISQUES

VALABLE JUSQU'AU 31 JUILLET



ANDRÉ GAGNON - Une nuit, un moment. Poisson-Lueur - Source - Silence - Une Grève - Un retard - Une Nuit - Carrousel - Columbia Album de deux disques. CFS 90128. Prix sugg. 8,98



GILLES VIGNEAULT - En direct. Mon Pays - Si France - Les gens de mon Pays - Le Livre - Hier la ville - La musique - Les menestriers - Ti-pou - Columbia FS 749. Prix sugg. 4,98



GILLES VIGNEAULT - Tam Ti Delam. Ma jeunesse - Quelqu'un étoit ici - Du milieu du pont - Chanson du temps perdu - Pendant que - Columbia FS 746. Prix sugg. 4,98



TINA CHARLES - I love to love. But my baby loves to dance - Doin' fever - You're my heart on fire - Hold me - Columbia KES 90350. Prix sugg. 7,98



GILLES VIGNEAULT - C'est le temps. La rue St-Jean - Le vent - Jean Bourgeois - Avec les Vieux Mâts - Les Gens de mon Pays - Columbia album de deux disques. CFS 90125. Prix sugg. 8,98



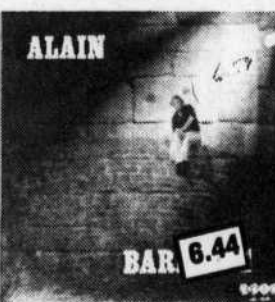
GILLES VIGNEAULT - Rupture I. Rupture II - Carrousel - Lueur - Frédéric - Columbia FS 631. Prix sugg. 4,98



PLUM LATRAVERSE - En noir et blanc. Léon le Caméléon - Astis - Chambre à louer - Le blues de la betise humaine - Moutonier - London XDF 131. Prix sugg. 7,98



THE RITCHIE FAMILY - Arabian Nights. The Best Disco Town - Romantic Love - Baby I'm on Istanbul - Able ABL 17008. Prix sugg. 7,98



ALAIN - Bar. Si tu le souviens - Mon improbable amour - Ce que je crains - Qui peut dire - Hôpital baby you - Dancing - Able ABL 7029. Prix sugg. 7,98



MICHEL FUGAIN - Le Printemps. Le Paradis - Michel Fugain et le Big Bar - Dis-moi pourquoi - Vis ta vie - L'homme - Chanson pour mes amis - London ABL 4817030. Prix sugg. 7,98



MORTIMER SHREIMAN - Amerika. Monsieur Lee - Le ciel, toi et moi - Le Lac Majeur - Tout arrive - Shami-sha - Black Baudelaire - Philips 6332 092. Prix sugg. 7,98



VIGNEAULT, LECLERC, CHARLEBOIS - A la Super francotire. Mon pays Ticul Labance - Gros Pierre - Moi mes sautiers - Bozo - Entre deux joints, Ordinaire - Semotions - Alto VCL 13. Prix sugg. 12,98



ANDRÉ GAGNON - Pour les amants. Notre sentier - Tes vingt ans - Ton départ - Soir d'hiver - J'ai tant rêvé - Columbia FS 680. Prix sugg. 4,98



FABIENNE THIBEAULT - Chez nous. La nouvelle - À faire la vie - Petit blues - Centre-ville - Gardes-moi aller - London KD 906. Prix sugg. 7,98



BOB DYLAN - Desire. Hurricane - It's a Wonderful Life - One more cup of coffee - Romance in Durango - Columbia PC 33893. Prix sugg. 7,98



JEUX DE LA XXIe OLYMPIADE. Musique des cérémonies officielles. Polydor 2424 124. Prix sugg. 7,98

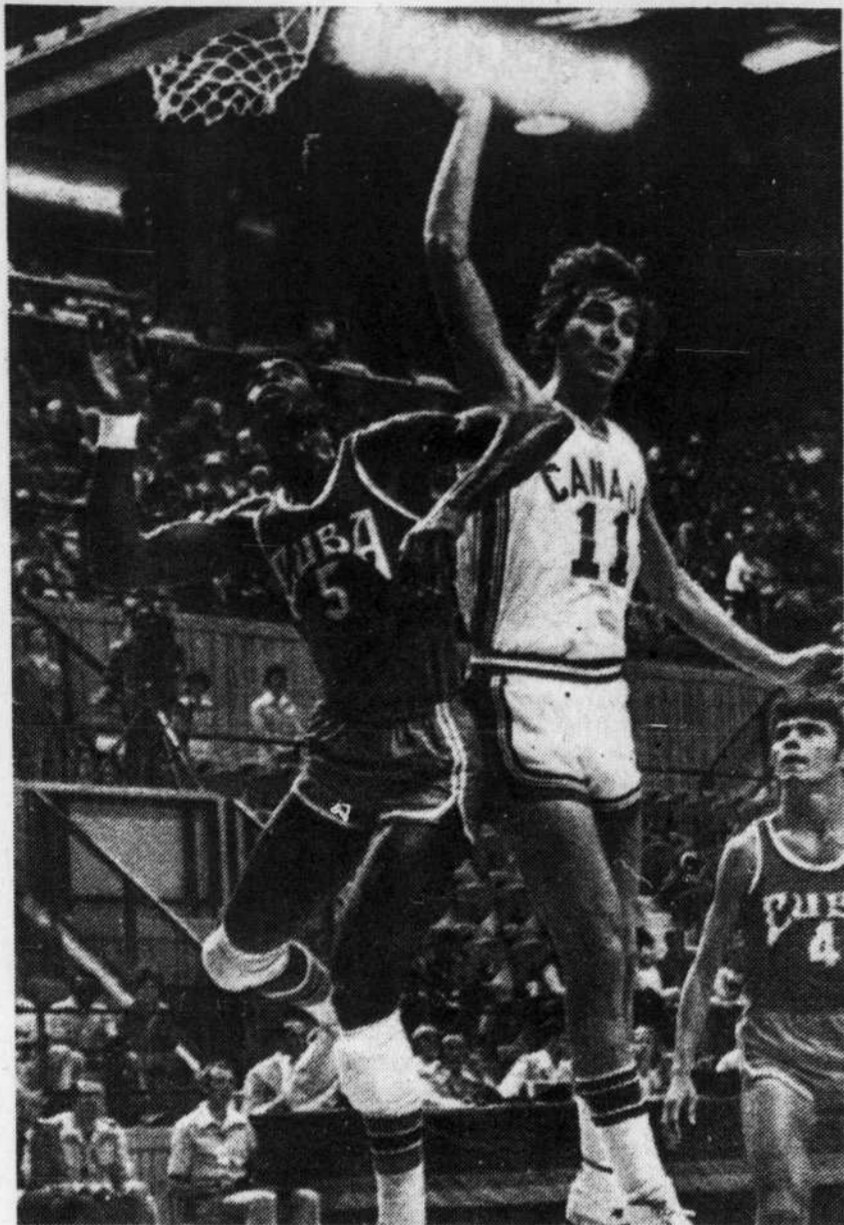
CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL H1Y 1B5 TEL.: 729-2831

Réservations: 1-514-833-6662

# Les Jeux de la XXIe Olympiade



James Russell, de Burlington, Ont., réussit un panier malgré la présence du Cubain Ruperto Herrera au cours du match d'hier que le Canada a remporté au compte de 84-79. A la suite de cette victoire, les prétentions de médaille de bronze au Canada apparaissent de plus en plus légitimes même si demain il est opposé au géant soviétique.

(Photo CP)

## En battant Cuba, le Canada améliore ses chances de bronze en basketball

La cote de l'équipe canadienne de basketball a connu hier une poussée vertigineuse à la "bourse" olympique. Vainqueurs la veille du Japon, les joueurs du Canada ont remporté leur seconde victoire du tournoi en prenant la mesure de Cuba, médaille de bronze à Munich, au compte de 84-79. Le pointage final semble indiquer que le match a été serré, mais il n'en fut rien. Le Canada a en effet creusé un important écart dès le début de la seconde demie et les Cubains ont été incapables de le combler par la suite.

Par cette victoire remportée devant une salle comble de 5,500 spectateurs, réunis au centre Etienne-Desmaré, l'équipe canadienne a donné encore plus de poids à ses prétentions de médaille de bronze. Il est d'ores et déjà acquis que les États-Unis et l'Union soviétique feront les frais de la finale.

Encore une fois, l'offensive du Canada a été animée par l'Albertain Phil Tolledrud qui a marqué 25 points, un de moins que la veille. Jamie Russell, de Burlington, Ont., a marqué 18 points et Bill Robinson, de Chemainus, C.-B., en a réussi 16 dont 12 en deuxième demie. Ruperto Herrera a été le meilleur pointeur des Cubains avec 31 points.

Le Canada a toujours connu beaucoup

de difficultés contre la formation cubaine, et la victoire d'hier permet en quelque sorte de rétablir un équilibre trop souvent rompu. Il y a quelques semaines en Bulgarie, le Canada avait réussi à vaincre la formation cubaine par la marge de cinq points. Les Cubains ont toutefois renversé les rôles peu de temps après en Espagne en l'emportant par un point.

L'absence de Ken McKenzie, blessé mardi dernier en match d'entraînement contre les États-Unis à Plattsburgh, a été à peine perceptible hier. Lars Hansen l'a encore une fois fort bien remplacé.

Le match a perdu beaucoup de son intérêt en raison de certaines décisions des arbitres. Ceux-ci n'ont pas favorisé une formation aux dépens de l'autre, mais leur jugement, ou plutôt leur manque de jugement, a terni le match, si bien que les spectateurs ne réagissaient presque plus même si l'issue de la rencontre n'était pas encore complètement réglée.

Le Canada jouera son prochain match demain soir à 21 h dans un match l'opposant à l'Union soviétique.

Dans les autres rencontres disputées hier, le Mexique affrontait le Japon et l'Australie était opposée à l'URSS.

En basketball féminin, l'équipe canadienne, dont c'était le match d'ouverture, a subi un cinglant revers de 115-51 contre les géantes de l'URSS qui, certaines de leur succès, n'ont pas forcé leur talent outre mesure. Est-il besoin de rappeler que les Soviétiques sont largement favorisés pour décrocher la médaille d'or et que la performance de l'équipe canadienne n'est pas indicative de sa valeur véritable. Les Soviétiques sont fortes à ce point.

Dans les autres rencontres, le Japon a causé une certaine surprise en battant les États-Unis 84-71, tandis qu'en soirée la Tchécoslovaquie affrontait la Bulgarie.

**OUI, VOUS POUVEZ ACHETER DES BILLETS. OUI, VOUS POUVEZ GAGNER UN MILLION COMPTANT, NON IMPOSABLE, À LOTERIE OLYMPIQUE CANADA, LE 29 AOÛT 1976.**



### Tir

John Primrose, d'Edmonton, occupe le quatrième rang à l'issue du deuxième tour des épreuves du tir au pigeon d'argent, cependant que Susan Natrass, également d'Edmonton, a quelque peu flanché hier et se retrouve ex aequo en 20ème place avec deux autres concurrents. Attribuant son échec à une défaillance personnelle et non au vent, Mlle Natrass a perdu 15 places.

L'Italien Ubalde Baldi a pris le premier rang à l'Américain Donald Halde-man qui, avec 143 pigeons, accuse un retard de un sur le meneur. Armando Silva Marques du Portugal occupe le troisième rang avec 142 pigeons, tandis que Primrose se classe quatrième avec 140 pigeons. Mlle Natrass vient loin derrière avec 131.

"La majorité des compétiteurs ont flanché vers la fin mais moi j'ai raté dès le début, a expliqué Susan Natrass, qui a manqué le premier pigeon. J'étais trop désireuse de bien faire."

Ayant atteint 61 de 75 pigeons, Mlle

Natrass a dit avoir réussi son plus mauvais pointage en deux ans lorsqu'elle a commis six fautes à ses 25 premiers pigeons.

"Le vent balayait les pigeons et c'était vraiment frustrant pour tous les compétiteurs. Je suis très déçue de ma performance, surtout à cause des gens qui m'ont toujours encouragée et qui m'ont permis d'atteindre le champ de tir."

"J'ai presque fondu en larmes lorsque j'ai quitté le champ de tir. J'aurais tellement aimé remporter une médaille."

D'autre part, après plus de trois heures de confusion, les officiels ont finalement attribué la médaille de bronze du tir à la carabine de petit calibre position couchée au Soviétique Guennadi Luchikov avec 595 points, le Suisse Anton Mueller étant relégué à la 4ème place avec le même pointage.

La médaille d'or est revenue à l'Allemand de l'Ouest Karlheinz Smieszek, qui a égalé les records mondial et olympique avec 599 points sur un total possible de 600. Son coéquipier Ulrich Lind a mérité la médaille d'argent avec un total de 597.

Arnie Sorensen de Calgary a été le meilleur Canadien avec 593 points et une 6ème place.

### Aviron

L'aviron féminin a fait ses grands débuts aux Jeux olympiques.

Dès les éliminatoires les rameuses est-allemandes, qui avaient remporté cinq titres sur six aux championnats du monde l'année dernière, ont confirmé leur supériorité: elles ont gagné quatre des six séries auxquelles elles participaient.

Leur confiance était telle que la plupart d'entre elles ont pris le départ en gardant le pantalon de leur survêtement.

Le Canada et l'Allemagne de l'Ouest ont réussi cependant à grappiller quelques miettes. A la grande joie de la foule, le double scull canadien s'est ainsi qualifié pour la finale samedi en dominant l'équipage roumain.

De même le deux sans barreur ouest-allemand a créé la surprise en prenant le meilleur sur le bateau est-allemand, champion du monde.

Les femmes bénéficient d'un handicap: elles courent seulement 1,000m, au lieu de 2,000 pour les hommes.

Malgré la domination de l'Allemagne de l'Est, c'est un de ses équipages qui a causé la surprise négative de la journée: l'élimination de Sabine Dahn et Angelika Noach, en couple sans barreur, discipline dont elles sont les championnes du monde. Ce sont les Canadiennes Betty Craig, de Brockville, Ontario, et Triah Smith, de Vancouver, qui l'ont emporté.

Les Bulgares ont tenu tête aux Allemandes en quatre points avec barreaux, épreuve dans laquelle l'équipe canadienne est arrivée troisième.

Pour sa part, la Québécoise Colette Pépin a terminé sixième et dernière au skiff, 22½ secondes derrière la gagnante, la Bulgare Rossitza Spassova (3:42.67 minutes). Mlle Pépin aura une chance de se reprendre dans les repêchages, auxquels toutes les rameuses qui n'ont pas gagné sont admises.

### Yachting

KINGSTON — Le Canadien Sanford Riley a créé une surprise à Kingston en gagnant la première régates olympique dans la classe Finn, hier devant les plus grands favoris, l'Australien John Bertrand, l'Allemand de l'Ouest Jochen Schumann, le Soviétique Andrew Balashov et le Français Serge Maury, tenant du titre olympique.

Les Allemands de l'Ouest Frank Huebner et Harro Bode ont remporté la première épreuve dans la classe 470, devant les Soviétiques Victor et Alexander Potapov et les Néo-Zélandais Mark Paterson et Brett Bennett. Les Français Marc Laurent et Roger Surmin, champions du monde, après un mauvais départ, ont refait leur retard pour se classer 94.

Le Soviétique Valentin Maukin, associé à Vladislav Akienko, a remporté la première épreuve dans la classe Tempest. Maukin, tenant du titre olympique des Tempest, se classe devant les Américains Dennis Conner-Conn Finlay, et les Italiens Giuseppe Milone-Roberto Mottola.

Les Français P. Haegeli-B. Trouble-P. Couvrard ont causé une surprise en gagnant la première épreuve dans la catégorie Soling, devant les Danois P. Jensen-V. Pandelowski-E. Hansen, et les Suédois Jet P. et S. Sundelin.

L'anglais Rod Pattison, associé cette fois à son compatriote Julian Brooke-Houghton, est bien parti pour conserver le titre olympique de "Flying-Dutchman" qu'il remporta déjà deux fois à Acapulco en 1968 et à Kiel en 1972 en gagnant la première régates disputée dans cette classe, devant les frères Joerg et Eckart Diesch, d'Allemagne fédérale, les Soviétiques Vladimir Leontiev et Valeri Zubanov, et les Français Yves et Marc Pajot. Pattison et Brooke furent en tête dès le départ et menèrent toute la course pour gagner avec 58" d'avance sur les Allemands, 1.28 sur les Soviétiques et 1.45 sur les Français.

Enfin, en catégorie Tornado, Reginald White et John Osborn, de Grande-Bretagne, sont sortis vainqueurs de la première compétition.

## aujourd'hui

### Aviron

A 10 h, repêchage hommes, au bassin olympique de l'île Notre-Dame.

### Basket-ball

A 9 h, Canada-Japon, femmes, au centre Desmaré.

A 11 h, Egypte-Italie, hommes, au même endroit.

A 14 h, États-Unis-Bulgarie, femmes, au même endroit.

A 16 h, États-Unis-Porto-Rico, hommes, au même endroit.

A 19 h, URSS-Tchécoslovaquie, femmes, au même endroit.

A 21 h, Yougoslavie-Tchécoslovaquie, hommes, au même endroit.

### Boxe

De 13 h à 19 h, combats éliminatoires à l'aréna Maurice-Richard.

### Cyclisme

A 10 h, au vélodrome, poursuite individuelle.

A 15 h, au même endroit, kilomètre contre la montre, finale.

### Escrime

De 8 h à 17 h, fleuret individuel, éliminatoires, hommes, à l'U. de M.

De 18 h à 21 h, poursuite des éliminatoires au même endroit.

### Football

#### Groupe C

A 18 h, Uruguay-Iran, à Ottawa.

#### Groupe A

A 20 h, Espagne-Bésil, à Montréal, au stade olympique.

### Gymnastique

De 15 h à 22 h 30, exercices libres, hommes, au Forum.

### Haltérophilie

De 14 h 30 à 19 h, catégorie des 60kg, à l'aréna Saint-Michel.

### Handball

#### Hommes

A 19 h, Tchécoslovaquie-Tunisie, au centre Robillard, à Montréal.

A 19 h, Roumanie-Etats-Unis, à l'U. de Laval à Québec.

A 19 h, Pologne-Hongrie, au Palais des sports de Sherbrooke.

A 20 h 30, Allemagne de l'Ouest-Japon, au centre Robillard.

A 20 h 30, Yougoslavie-Danemark, à Québec.

A 20 h 30, URSS-Canada, à Sherbrooke.

### Femmes

A 17 h 30, Allemagne de l'Est-Hongrie, à Montréal.

A 17 h 30, Canada-URSS, à Québec.

A 17 h 30, Roumanie-Japon, à Sherbrooke.

### Hockey

A 10 h, Hollande-Malaisie, au stade Molson.

A 12 h, Argentine-Canada, au même endroit.

A 15 h, Espagne-Nouvelle-Zélande, au même endroit.

### Lutte

A 10 h, gréco-romaine, premier tour au centre Maisonneuve.

A 19 h, reprise du premier tour, au même endroit.

### Natation

A 9 h 30, éliminatoires à la piscine olympique.

400m libre, femmes.

100m papillon, hommes.

100m dos, femmes.

A 19 h, au même endroit.

100m papillon, hommes, demi-finale.

100m dos, femmes, demi-finale.

1.500m libre, hommes, finale.

400m libre, femmes, finale.

100m brasse, hommes, finale.

### Pentathlon

A 9 h, tir, à l'Acadie.

### Plongeon

A 19 h, tremplin 3m, finale, femmes, à la piscine olympique.

### Tir

A 9 h, fosse olympique (50 pigeons), à l'Acadie.

### Volley-ball

A 13 h, URSS-Bésil, hommes, à Paul-Sauvé.

A 15 h, Corée-Sud-URSS, femmes, au même endroit.

A 19 h 30, Allemagne de l'Ouest-Cuba, femmes, au même endroit.

A 21 h 30, Japon-Italie, hommes, au même endroit.

### Water-polo

A 14 h 30, Cuba-Iran.

A 15 h 30, Mexique-URSS.

A 16 h 30, Canada-Australie.

A 19 h 30, Yougoslavie-Italie.

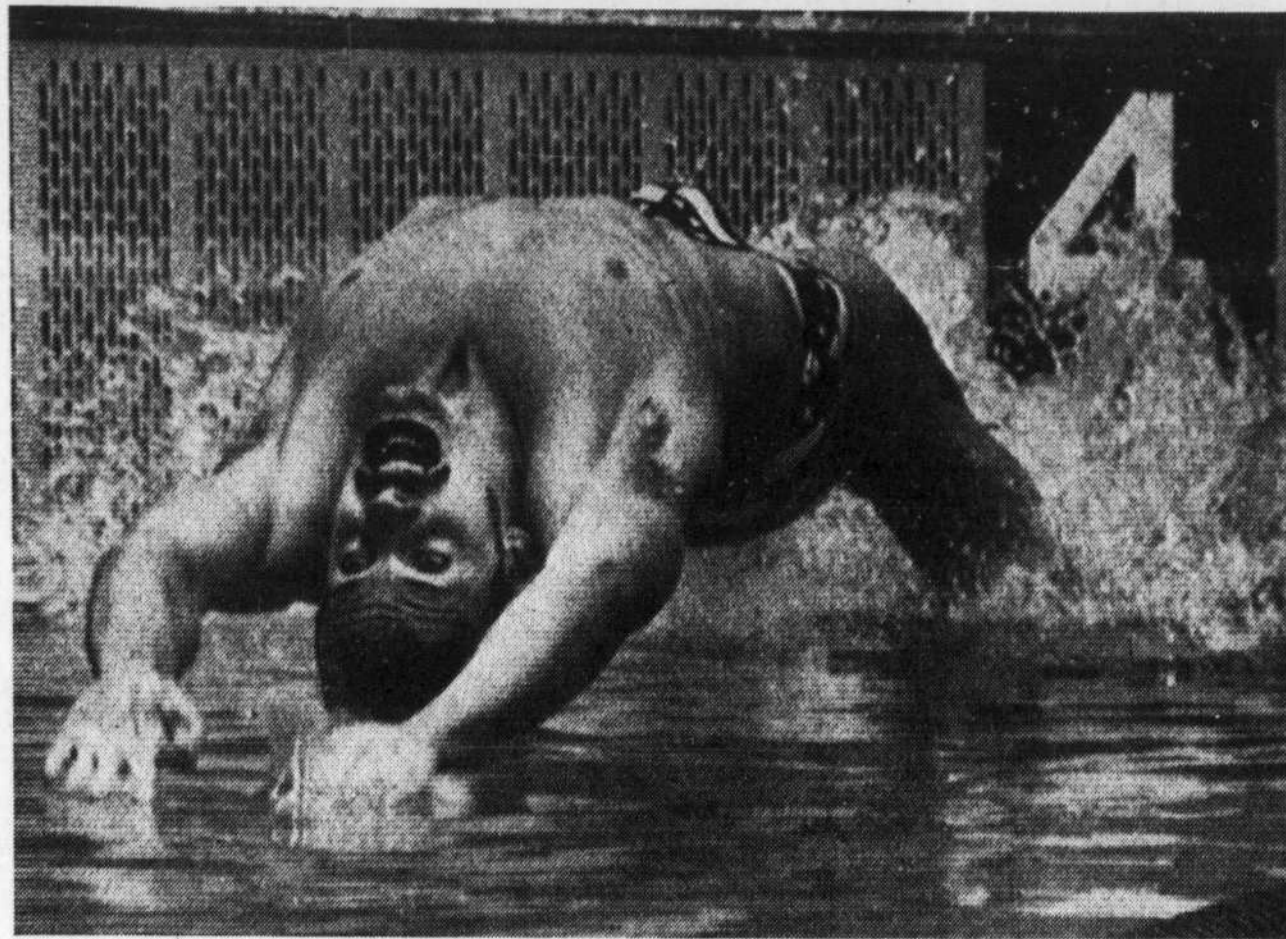
A 20 h 30, Hollande-Roumanie.

A 21 h 30, Allemagne de l'Ouest-Hongrie.

### Yachting

A 13 h, deuxième course, à Kingston.

# Les Jeux de la XXIe Olympiade



L'Américain John Naber a connu la consécration hier soir en établissant une nouvelle marque mondiale, au 100m dos, puis en remportant moins d'une heure après la médaille d'argent, au 100m nage libre, derrière son compatriote Bruce Furniss. (Photo CP)

## Les ondines de RDA tiennent tête aux nageurs américains

par François Lemenu

Une première consécration, quatre nouveaux records mondiaux, une impitoyable chasse aux médailles de la part des Américains et des Est-allemandes qui ont réussi un triplé chacun, et une performance extraordinaire du brasseur canadien Graham Smith, tel est le bilan de la seconde soirée de natation des Jeux olympiques de Montréal.

Dans un bassin ultra rapide, les records mondiaux devaient tomber. On s'attendait à une pluie de nouvelles marques. Nous avons eu droit à un orage.

Mais au-delà des médailles, c'est la performance de l'Américain John Naber qui frappe l'imagination. Longtemps spécialiste américaine, le 100 m dos est devenu australien le temps de deux olympiades avec David Thiele, puis avec l'avènement de l'Est-allemand Roland Matthes, lauréat à Mexico et Munich, mais troisième hier derrière Naber et un autre Américain, Peter Rocca.

Naber, que Mark Spitz présente volontiers comme son véritable successeur, est d'emblée l'un des nageurs les plus doués de la nouvelle vague américaine, et son chrono de 55.49, une première sous les 56 secondes, le prouve incontestablement.

Naber a débuté dans la compétition à l'âge de 13 ans et se révélait aussi rapide en nage libre que sur le dos. Il optait finalement pour le dos et en août 1974 à Concord, il connaissait la grande consécration en étant le premier nageur de-

puis sept ans à battre Matthes, jusqu'alors intouchable sur 100 et 200 m dos. Naber n'aura pas néanmoins trop souffert la spécialisation puisqu'il a tenu tête à Bruce Furniss dans le 100 m nage libre, que ce dernier a gagné grâce à un sprint irrésistible, pour lequel il est réputé.

Au chapitre des médailles, les Américains en ont remporté cinq sur six, l'autre allant à Matthes. Les Ondines est-allemandes ne sont pas demeurées en reste et ont répliqué avec la même assurance en s'adjugeant cinq médailles, l'autre étant remportée par la Hollandaise Enith Brigitha.

Quatre records mondiaux ont par ailleurs été édités. D'entrée, en demi-finale du 100m brasse, l'Américain John Hencken a abaissé son propre record réalisé en matinée en retranchant 26 centièmes de seconde. Le titulaire des jeux de Munich a été poussé à la limite de ses forces par Graham Smith, qui, à 17 ans, a réalisé sur la distance le troisième meilleur chrono de tous les temps. Il est permis de croire que ces deux nageurs abaisseront à nouveau la marque mondiale ce soir dans une finale qui s'annonce épique.

L'Est-allemand Kornelia Ender est ensuite entrée dans la danse des records et, loin de nager une valse-hésitation, elle a amélioré son record du 100m nage libre. Puis aussitôt après John Naber remettait la politesse à la RDA en pulvérisant de 30 centièmes son record au 100m dos. Enfin, après le record olympique de l'Est-allemande Andras Pollack, le super-doué

Bruce Furniss, des Etats-Unis, établissait en tombée de rideau un nouveau record du 200m nage libre.

Américains et Est-allemandes ont encore une fois monopolisé les places d'honneur et leur triple respectif témoigne de leur très grande force et de leur inépuisable réserve.

Les Est-allemandes ont réussi le leur au 200m papillon avec Andrea Pollack, Ulrike Tauber et Rose-Marie Gabriel, la "grand'maman" de 20 ans, comme l'appellent ses coéquipières. Les Canadiennes Wendy Quirk et Cheryl Gibson ont terminé 5ème et 6ème respectivement.

Les Américains ont pour leur part dominé complètement le 200m nage libre alors que Furniss, Naber et Jim Montgomery ont gravi ensemble les marches du podium.

Les Est-allemandes ont complété leur razzia quotidienne au 100m nage libre. Kornelia Ender et Petra Priemar ont en effet mérité les médailles d'or et d'argent, cependant que la Néerlandaise Enith Brigitha parvenait à arracher de haute lutte la médaille de bronze. Les Américains ont été en quelque sorte giflés par les nageuses de la RDA puisque Kim Peyton et Shirley Babashoff ont été relégués aux 4ème et 5ème rangs.

Après un très mauvais départ, Babashoff, la vedette de la natation américaine, a été incapable de combler l'écart qu'avaient creusé les éventuelles médailles. Certes, le 100m n'est pas sa spécialité, mais il reste que Babashoff nage surtout avec ses bras et elle est incapable d'accélérer le battement de jambes "pachydermique" qui lui suffit en demi-fond. Cela dit, le duel Ender-Babashoff n'est pas terminé pour autant et l'Américaine peut encore à la médaille d'or des 400 et 800m nage libre.

Naber et Rocca complètent enfin les succès américains grâce à leurs deux premières places au 100m dos. Quant à Matthes, troisième de l'épreuve, il a annoncé qu'il mettait fin à sa carrière après avoir dominé la spécialité pendant 10 ans.

## Hockey

Grose surprise au tournoi olympique de hockey sur gazon: la Hollande a en effet passé le savon à l'Inde, sept fois champion olympique et détenteur de la Coupe du monde, au compte de 3-1. C'est la première fois qu'une équipe marque trois buts contre l'Inde!

Autre surprise: l'Espagne a réussi à contenir les élans du Pakistan, en faisant match nul, 2-2. Les champions olympiques de 1968 n'ont pu constater la fougue des champions d'Europe, qui menaient 2-1 huit minutes avant la fin de la deuxième demie. C'était seulement la deuxième fois en onze matchs que les Espagnols parvenaient à réussir plus d'un but contre le Pakistan.

Par ailleurs, l'Australie a blanchi le Canada, 3-0, après avoir mené 2-0 jusqu'à la mi-temps. Les champions sortants, les Allemands de l'Ouest, n'ont pas joué, hier, à cause de l'absence de leur adversaire prévu, le Kenya, qui fait partie des pays retirés des Jeux.

A la suite de la deuxième journée de compétition, le classement s'établit comme suit: dans la section A, l'Australie grâce à sa victoire contre le Canada, mène avec quatre points, cinq buts réussis et aucun accordé. L'Inde suit avec deux points, cinq buts accordés et trois accordés. La Hollande, avec deux points, trois buts pour et un contre, est troisième, suivis par la Malaisie, aucun point et deux buts accordés. Le Canada et l'Argentine sont les deux derniers, le Canada ayant à son passif trois buts accordés et l'Argentine quatre.

Dans le groupe B, le Pakistan mène avec trois points, sept buts marqués et trois accordés, et possède une solide avance sur le champion olympique sortant, l'Allemagne, un point, un but pour et un contre.

## Un Soviétique à l'épée magique est disqualifié

L'un des favoris du pentathlon moderne, le Soviétique Boris Onichenko a été disqualifié et éliminé de l'épreuve pour avoir utilisé une épée "trafiquée". Elle était branchée de telle sorte que la lumière indiquant une touche réussie s'allumait sans que l'arme touche au but. L'escrime est l'une des cinq disciplines du pentathlon.

Après protestation de son adversaire, le britannique Jim Fox, qui s'étonnait de voir Onichenko scorer sans l'avoir touché, les officiels ont examiné son épée et se sont aperçus à leur grand étonnement qu'un petit morceau de fil de fer y aurait été dissimulé afin de déclencher artificiellement le système électronique.

En dépit des protestations d'Onichenko qui a proclamé sa bonne foi en affirmant que l'épée qu'il utilisait n'était pas la sienne, les officiels ne l'ont pas entendu de cette oreille et l'ont disqualifié. Il ne pourra donc disputer le reste du pentathlon.

C'est un coup dur pour l'URSS qui avait triomphé par équipes à Munich. Onichenko était en outre le vétéran de cette équipe. Agé de trente-six ans, il participe à des compétitions internationales depuis dix ans et il avait conquis la médaille d'argent individuelle à Munich.

Les Soviétiques ont aussitôt fait appel mais il est douteux qu'il soit entendu. D'autant plus que "l'épée magique" avait déjà fait des ravages au cours d'un premier combat entre Onichenko et un autre britannique, Adrian Parker. Celui-ci s'était étonné de voir le Soviétique marquer des points sans le toucher et les officiels avaient examiné tout le système électronique sans rien découvrir d'anormal.

Conséquence de cette disqualification, les Soviétiques ne participeront au pentathlon moderne qu'à titre individuel.

Onischenko, 31 ans, médaille d'argent à Munich derrière le Hongrois Adras Balczó, voit ainsi s'envoler ses illusions d'épingleur enfin un titre olympique individuel à son palmarès déjà bien fourni: champion olympique en 1972 par équipe, vice-champion olympique individuel en 1968 et 1972, champion du monde individuel 1971, champion du monde par équipes 1969, 1971, 1973 et 1974, vice-champion du monde individuel en 1969 et par équipes 1970, médaille de bronze au



Le Soviétique Boris Orschenko (à droite) a été disqualifié hier de l'épreuve d'escrime du pentathlon en raison d'"irrégularités" dans son épée. L'élimination de ce vétéran privera l'URSS de la médaille d'or qu'elle avait conquise par équipes à Munich. Ci-haut un juge examine l'épée qui était branchée de telle façon que la lumière s'allume sans faire mouche. Cet incident constitue le premier incident des Jeux de Montréal. (Téléphoto PC)

championnat du monde individuel 1970, 1973 et 1974 et au championnat du monde par équipes 1967.

Comme on lui demandait s'il s'agissait d'une simple affaire de tricherie, le colonel Willie Grut, secrétaire-général des Fédérations internationales de pentathlon et de biathlon, a répondu: "Nous en sommes absolument convaincus."

Il a précisé que l'équipe soviétique était disqualifiée bien que ses deux autres éléments, Lednev et Mosolov, pourraient

poursuivre la compétition à titre individuel. Il a encore indiqué que lorsqu'il a été disqualifié, Onichenko n'a fait aucun commentaire.

Le jury d'appel devait ensuite se réunir pendant plus de deux heures avant de publier un communiqué dans lequel il affirme: "Après de longues délibérations, il a été décidé à l'unanimité de disqualifier le pentathlète Boris Ohichenko, URSS, pour la durée de la compétition des Jeux olympiques."

## les médailles

### Gymnastique

■ Concours féminin par équipes  
Or — URSS 390.35 points  
Argent — Roumanie 387.15 points  
Bronze — RDA 385.10 points  
Performance canadienne: Neuvième rang 369.65 points  
Munich — URSS 380.50 points

### Haltérophilie

Catégorie Coqs — 56 kg  
Or — Norair Nurikyan (Bulgarie) 262.5 kg (Record du monde)  
Argent — Grzegora Cziura (Pologne) 252.5 kg  
Bronze — Kenkichi Ando (Japon) 250.0 kg

Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste  
Munich — Foldi (Hongrie) 377.5 kg (trois mouvements)

Record olympique — Foldi (Hongrie) 377.5 kg (Trois mouvements)  
Record mondial — Kirov (Bulgarie) 260 kg

### Natation

■ 100 m des hommes  
Or — John Naber (USA) 55.49 (Record mondial)  
Argent — Peter Rocca (USA) 56.34  
Bronze — Roland Matthes (RDA) 57.22

Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste  
Munich — Matthes (RDA) 56.6 56.58  
Record olympique — Matthes (RDA) 56.58  
Record mondial — Naber (USA) 56.30

■ 200 m nage libre hommes  
Or — Bruce Furniss (USA) 1:50.29 (Record du monde)  
Argent — John Naber (USA) 1:50.50  
Bronze — Jim Montgomery (USA) 1:50.58

Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste  
Munich — Spitz (USA) 1:52.78  
Record olympique — Spitz (USA) 1:52.78  
Record mondial — Furniss (USA) 1:50.32

■ 100 m nage libre femmes  
Or — Kornelia Ender (RDA) 55.65

Argent — Petra Priemar (RDA) 56.49  
Bronze — Rosemary Gabriel (RDA) 56.65

Meilleure performance canadienne — Aucune finaliste  
Munich — Neilson (USA) 58.59  
Record olympique — Neilson (USA) 58.59

Record mondial — Ender (RDA) 55.73  
■ 200 m papillon femmes  
Or — Andrea Pollack (RDA) 2:11.41  
Argent — Ulrike Tauber (RDA) 2:12.50

Bronze — Rosary Gabriel (RDA) 2:12.86  
Meilleure performance canadienne — Wendy Quirk (5e rang) 2:12.68  
Munich — Moe (USA) 2:15.57  
Record olympique — Moe (USA) 2:15.57

Record mondial — Rosemary Gabriel (RDA) 2:11.22  
Tir

■ Carabine position couchée  
Or — Karl Smieszek (RFA) 599 points (Record mondial égalé)  
Argent — Ulrich Lind (RFA) 597 points

Bronze — Guennadi Luchikov (URSS) 595 points  
Meilleure performance canadienne — Arne Sorensen (6e rang) 593 points  
Munich — Ho Jun-Li (Corée-N) — 599 points

Record olympique — Ho Jun-Li (Corée-N) 599 points  
Record mondial — Ho Jun-Li (Corée-N) 599 points

### Tableau comparatif

	Or	Arg.	Br.
All. De l'Est	4	3	3
USA	3	4	2
URSS	3	0	1
All. de l'Ouest	1	1	0
Bulgarie	1	0	0
Pologne	0	2	0
Hongrie	0	1	0
Roumanie	0	1	0
Autriche	0	0	1
Danemark	0	0	1
Iran	0	0	1
Canada	0	0	1
Hollande	0	0	1
Japon	0	0	1

# Une longueur d'avance...

Résultats instantanés, commentaires abondants et analyses pertinentes, tels seront les éléments de base de notre programmation durant les Jeux de Montréal... le tout émaillé d'entrevues avec les athlètes et de réactions du public.

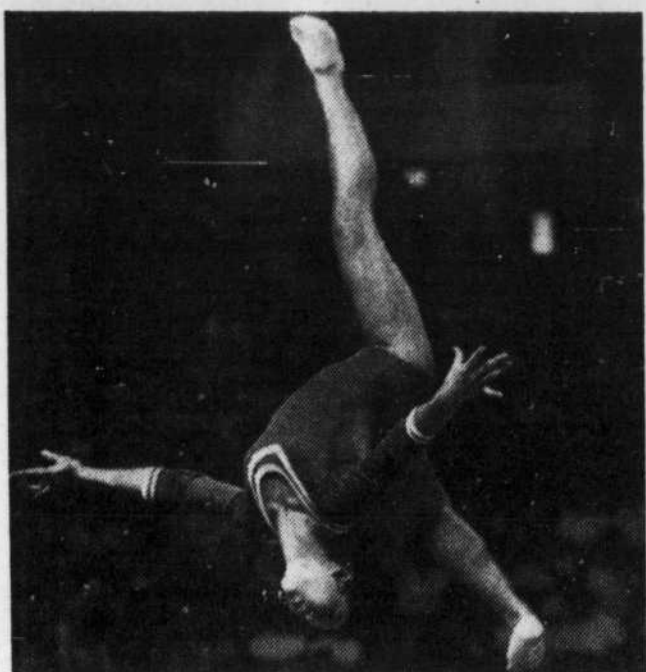
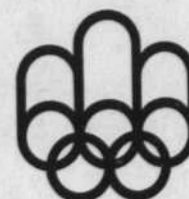
Pour maintenir une longueur d'avance, les auditeurs de CBF-690 pourront compter sur notre équipe à toute épreuve qui sera présente simultanément à toutes les compétitions. Dix heures et demie de reportages quotidiens sur les Jeux!

Durant cette période, CBF-690 continuera d'offrir à ses auditeurs ses principales émissions d'information, notamment CBF-Bonjour, Présent, Montréal-Express, et bien sûr, les bulletins de nouvelles à toutes les heures.

Bonne journée radiolympique à

## CBF 690

# Les Jeux de la XXIe Olympiade



La gymnaste canadienne Kelly Muncey exécute une pirouette pour méritoire, dans le cadre des compétitions internationales olympiques, qui se déroulent au Forum. (Téléphoto CP)

Le concours par équipe va à l'URSS

## Nadia Comaneci éblouit avec deux autres dix

La nouvelle étoile de la gymnastique, la petite Roumaine Nadia Comaneci a obtenu deux autres notes maximum 10 lors des exercices libres par équipes et a bien sûr conservé la tête du classement individuel. Elle n'a pu cependant empêcher la formidable Union soviétique de remporter la médaille d'or du tournoi par équipes.

L'URSS, emmenée par ses vétérantes chevronnées comme Ludmilla Tourischeva, Olga Korbout et Elvira Saadi et animée par les jeunes prodiges Filatova, Nelli Kim, a conservé son titre en totalisant 390,35 points, précédant la Roumanie (387,15) et la RDA (385,10). Ce titre par équipe, elle le monopolise depuis 1960, lorsqu'il fut introduit aux Jeux Olympiques.

La Roumanie a réalisé à Montréal une étonnante performance puisqu'elle n'avait terminé que sixième à Munich. Elle le doit pour une bonne partie à la nouvelle étoile, l'inoubliable Nadia Comaneci, quinze ans, qui a obtenu devant plus de 15,000 personnes en délire, deux notes maximum de

dix à la poutre et aux barres asymétriques. Ainsi à ce dernier enfin, où elle avait déjà obtenu un 10 lors des exercices imposés, elle a réalisé le maximum de 20 sur 20.

L'équipe canadienne a bien figuré hier; grâce surtout aux performances remarquables de Karen Kelsall, secondée dignement par ses camarades, elle a pu remonter d'une place au classement général, devançant

au neuvième rang la Bulgarie qui la précédait encore à la suite des imposés de dimanche. Le Canada a totalisé 369,65 points et la Bulgarie 369,15.

Au classement individuel, l'étoile Comaneci domine avec 79,05 sur un total possible de 80. La suivent ex-aequo les deux soviétiques Nelli Kim et Ludmilla Tourischeva (78,25). Une autre Roumaine très jeune, Teodoro Ungureanu est quatrième avec

78,05 devant la séduisante Olga Korbout (77,95) qui semble avoir cédé les premiers rôles à sa compatriote Maria Filatova, une petite gamine qui a ravi les spectateurs par sa grâce et ses facilités en libre. Sa neuvième place laisse bien augurer de sa carrière en gymnastique: Filatova sera au premier rang avant peu.

Les Allemandes de l'Est, sans faire beaucoup de bruit, ne s'en

tirent pas moins avec une troisième place par équipes et leur leader, Gitta Escher, se classait sixième, et Marion Eische huitième. C'est la régularité des gymnastes qui permet à la RDA de se classer si près de la Roumanie.

Les Canadiennes, pour leur part, ont montré en libres qu'elles progressaient sans cesse et que n'est peut-être pas éloigné

le temps où elles pourront rivaliser avec les vedettes des pays de l'Est qui dominent les compétitions. L'entraîneur de l'équipe canadienne Marie Folpeur ne cachait pas sa satisfaction hier après la démonstration riche de promesses de ses protégées. Elle avait eu l'espoir d'une réaction positive après le départ un peu chancelant de dimanche en exercices imposés.

Karen Kelsall fut la meilleure en obtenant un total de 37,50 aux quatre exercices libres soutenue par une foule en admiration devant sa grâce et sa maîtrise. Au classement général, Kensall termine au 43ème rang; ses camarades Nancy McDonnell et Patti Rope se partagent la 47ème; Kelly Muncey est 51ème et Lise Arsenault 66ème. Cela peut paraître fort loin, mais les échelons se gravissent vite en gymnastique.

Ces compétitions au Forum continuent d'attirer une foule très nombreuse et devraient être les suivies des Jeux avec l'athlétisme.

### Football



Un programme chargé et capiteux que la journée d'hier au football olympique. D'abord, à Montréal, une victoire soviétique sur le Canada, 2-1, a fait confirmer les espoirs soviétiques de participer sans trop se forcer aux finales de la discipline, tout en redonnant aux Canadiens une certaine confiance en eux-mêmes. En outre, à Ottawa, en soirée, l'équipe de France, dans son premier match, a aplati le Mexique 4-1, devant 15,000 personnes, pour prendre la tête du groupe B. A Toronto, le Guatemala et Israël ont fait match nul, 0-0, et gagnent chacun un point au classement du groupe B.

Ce sont deux buts, marqués tôt en première demie, qui ont procuré la victoire à l'Union soviétique, deux buts de Vladimir Omischenko. Jim Douglas, de Saint-Catharines, Ontario, a donné la réplique pour les vaincus, qui ont quand même repris la situation en main après leurs premiers moments d'hésitation. Les Canadiens ont joué une solide deuxième demie, alors que leur gardien réussissait quelques arrêts magnifiques, et que

leurs avants perçaient le front russe à quelques reprises. Pour leur part, les Français ont enregistré une victoire convaincante, aidés, surtout en deuxième demie, par leur magnifique gardien, Jean-Claude Larrieu, qui pourrait devenir une des figures dominantes du tournoi olympique.

Le classement des meneurs s'établit comme suit: dans les "A", le Brésil et l'Allemagne de l'Est dominent, avec un point et un but pour chacun, suite à un match nul disputé dimanche. Chez les "B", la France occupe le premier rang, avec deux points et quatre buts pour. Chez les "C", Cuba et la Pologne occupent ex-aequo le premier rang, avec un point et un but pour chacune, suite à une autre nulle. Chez les "D", finalement, l'URSS domine avec deux points et deux buts pour, suivie par le Canada et la Corée du Nord cette dernière n'ayant pas encore foulé le terrain de football.

Les favoris, à l'heure actuelle, sont bien sûr la France, la RDA et le Brésil et l'URSS, ce qui va de soi. C'est cependant la France, en vertu de sa victoire sur le Mexique, qui possède la meilleure fiche à date. Le Canada, qui a surpris les experts, dans sa défaite aux mains des Russes, pourrait figurer mieux que prévu dans les derniers milles du tournoi.

### Plongeon



Au moment de mettre sous presse, hier soir, l'Américaine Jenny Schandler, 17 ans, championne panaméricaine, était en tête des premières qualifications de plongeon olympique, sur tremplin de 3m, après six des 10 épreuves éliminatoires. Elle s'était nettement imposée devant les Soviétiques Olga Dmitriek et Irina Kalizia, actuelle championne du monde. La Suédoise Ulrika Knapp, médaille d'argent à Munich, en 1972, et championne olympique en haut vol, était en sixième place.

Les quatre premiers plongeurs libres devaient faire suite aux imposées et avoir lieu en soirée. Rappelons que les huit

premières concurrentes se qualifient pour la finale, qui aura lieu aujourd'hui.

Les Canadiennes ont quelque peu déçu: Beverley Boys, de Pointe-Claire, était la meilleure des nôtres, en dixième position. Enke Kiefer, de Montréal, était 12e et Tori York, de Vancouver, en 15e. Mlle York concourt en tremplin et en tour. Depuis deux ans, elle a souffert d'une bursite, qui en plus de lui causer de sérieuses douleurs au bras, lui a quelquefois donné l'intention de se retirer des compétitions actives. Elle dit cependant que la douleur ne l'affecte pas durant les compétitions, car elle se concentre totalement sur ses plongeurs.

Mlle Kiefer, pour sa part, était la favorite des Montréalais: elle a connu un début chancelant, mais soutenue sans arrêt par les spectateurs, elle a réussi la remontée jusqu'en 12e position.

### Volleyball



Les deux groupes canadiens de volley-ball qui participent au tournoi olympique ont subi des défaites, hier. D'abord, les hommes se sont inclinés, dans des circonstances quelque peu cocasses en trois sets contre la délégation polonaise, répétant leur faible performance de dimanche contre les Tchèques. Les femmes ont offert une résistance plus cordée aux Péruviennes, ne s'avouant battues qu'après cinq sets, au demeurant très serrés.

L'instructeur des hommes avait adressé à son vis-à-vis polonais une note lui enjoignant de ne pas se présenter, s'il ne voulait pas être battu. Celui-ci, qui ne l'entendait pas de cette oreille, n'a pas cédé aux armes psychologiques et a amené ses joueurs sur le terrain, pour vaincre les Canadiens 15-4, 15-7

et 15-6. L'instructeur canadien, Tom Neville, était cependant fier de ses joueurs, qui ont fait leur possible devant les champions du monde. Ces derniers sont évidemment les favoris du tournoi olympique.

Les Canadiennes se sont inclinées 15-12, 4-15, 10-15, 15-7 et 12-15. Elle occupent, dans le groupe A, la troisième place, derrière le Pérou et le Japon, donné gagnant dans la catégorie féminine. Les Japonaises, qui ont battu la Hongrie en trois sets, ont deux points et trois sets pour et aucun contre. Le Pérou a deux points mais deux sets contre. La Hongrie, elle, n'a rien du tout, sinon trois sets contre.

Par ailleurs, dans le groupe B masculin, l'URSS a battu l'Italie en trois sets, et le Brésil en a fait autant contre l'Égypte, en quatre sets. L'URSS détient le premier rang dans son groupe, avec un avantage d'un set pour sur le Brésil. L'URSS sera sans doute le grand challenger de la Pologne.

### Haltérophilie



L'URSS et la Bulgarie sont à égalité pour le titre olympique partout en haltérophilie, le bulgare Norair Mourikiam ayant renouvelé cette fois chez les poids cors son succès de Munich chez les plumes et rejoignant ainsi le soviétique Alexander Voromin au palmarès des Jeux de Montréal.

Mourikiam, 28 ans, maître émérite des sports, membre du club CSKA SOFIA, a de plus rayé des tablettes du record du monde du total olympique son compatriote Amais Kirov, triple champion du monde et quadruple champion d'Europe, avec 262,5 kg (117 à l'arraché et 145 à l'épaulé-jeté). Mourikiam a échoué dans une tentative contre le record du monde de l'épaulé-jeté à 152,5 kg qui reste donc avec 151 kg la propriété de l'Iranien Mohammed Massiri lequel, la veille, avait remporté la médaille de bronze chez les mouches.

## La boxe: la journée du KO

Le mini-mouche hongrois Gyorgy Gedo, champion olympique à Munich, le moyen de la RDA Bernd Wittenburg, et le mi-lourd argentin Juan Suarez, surprenant "vainqueur-éclair" du français Hincine Tafer, ont été les trois meilleurs boxeurs, hier, au cours de la deuxième journée du tournoi olympique.

Gedo, vite des bras, surclassa totalement son rival, le courageux iranien Said Bashiri. Le knock-out réussi par le hongrois — un sensationnel direct du droit à la pointe du menton — fut une

merveille du genre. Il est plus que probable que la finale des mini-mouche opposera Gedo au champion du monde cubain Gorge Hernandez. Ce dernier a, lui aussi, montré ses (grandes) possibilités en triomphant nettement du bulgare Beyhan Foudjedjiev.

C'est aussi d'un superbe direct du droit que l'allemand de l'est Wittenburg a mis fin au combat qui l'opposait au talentueux canadien Bryan Gibson. Le boxeur de la RDA a démontré toute l'étendue de son talent, non seulement de frappeur mais

aussi de technicien, qui font de lui un des "outsiders" les plus valables pour la médaille d'or.

Quant à l'argentin Suarez, facile vainqueur du français Tafer, après avoir envoyé ce dernier deux fois au tapis, il a été la grande révélation des mi-lourds. Le pugiliste sud-américain a fait une très grosse impression. Son style et sa manière de boxer rappellent étrangement ceux de son compatriote Miguel Angal Cuello, un des meilleurs mi-lourds professionnels d'aujourd'hui et qui fut finaliste à Munich, en 1972, dans cette même catégorie.

# MEDECINE DE GUERRE A MONTREAL?

- la plupart des salles d'urgence fermées.
- la quasi totalité des cliniques externes inopérantes.
- des milliers de montréalais qui ne peuvent recevoir les soins auxquels ils ont droit.
- le non respect d'injonctions ordonnant le retour au travail dans 17 hôpitaux.

## POURQUOI?

**Les dirigeants de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIQ), en plus de vouloir recueillir ce que 105,000 autres salariés syndiqués du réseau des affaires sociales ont obtenu en négociation directe, veulent — par un coup de force — des privilèges qui n'existent nulle part en Amérique du Nord, dans des emplois comparables.**

**HORAIRES DE TRAVAIL** — C'est ainsi, par exemple, qu'au chapitre des horaires de travail, les dirigeants de la FIQ demandent une fin de semaine de congé à toutes les deux semaines.

Le CPNAS affirme que l'octroi généralisé, à toutes les infirmières, dans tous les hôpitaux, d'une fin de semaine de congé à toutes les deux semaines, pourrait avoir pour conséquences:

- 1- la diminution de la quantité et de la qualité des soins;
- 2- l'augmentation démesurée de la charge de travail des infirmières qui seraient en devoir;
- 3- la fermeture de plusieurs lits d'hôpitaux.

En effet, en raison de la pénurie cyclique d'infirmières, les employeurs ne pourraient recruter suffisamment de candidates à temps partiel pour mettre cette formule en application à l'année longue.

**LA POSITION DU CPNAS** — L'employeur accorde à l'infirmière le plus grand nombre de fins de semaine possible.

Toutefois, l'infirmière aura droit à au moins une fin de semaine de congé aux trois semaines.

**De plus**, toute infirmière appelée à travailler une deuxième fin de semaine consécutive, tout en ayant droit évidemment à deux jours de repos sur semaine, recevra un supplément de salaires de \$21.00.

**Cette formule est unique au Canada** et a été acceptée par la majorité des infirmières syndiquées du Québec.

### LA SITUATION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

**Un examen des diverses conventions collectives d'infirmières à travers le Canada et notamment celles signées par 104 hôpitaux de l'Ontario, celles de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, démontrent que l'octroi d'une fin de semaine aux trois semaines et même aux quatre semaines est encore la règle courante.**

#### Non aux demandes abusives

La FIQ veut aussi que ses membres qui travaillent le soir ou la nuit reçoivent l'équivalent de cinq jours de salaire pour quatre journées de travail, au lieu de la prime usuelle versée dans de telles circonstances dans tous les hôpitaux du Canada.

Le CPNAS dit NON, car cette demande aurait pour effet d'ajouter une somme additionnelle qui représente près de 15%

du traitement annuel, donc un coût accru pour les soins de santé, sans en augmenter la qualité.

Ces infirmières sont déjà assurées d'une augmentation de salaires de 52%, dont 44% avec effet rétroactif au 1er juillet 1975, soit un salaire annuel moyen de \$13,835.00 depuis le 1er juillet 1976.

## Pourquoi la population continuerait-elle de faire les frais de cette lutte de prestige de la FIQ?



Le Gouvernement du Québec

**Le Comité Patronal de Négociation du Secteur des Affaires Sociales (CPNAS)**

### Soweto: la violence couve toujours

JOHANNESBOURG (Reuter) — La police sud-africaine demeure sur le qui-vive dans les cités africaines de Johannesburg et Pretoria, où couve la menace d'une nouvelle explosion de violences.

Soweto, théâtre des violents incidents du mois dernier, et les autres agglomérations noires ont connu un week-end calme mais la police appréhende la journée d'aujourd'hui date à laquelle les écoles noires, fermées depuis les émeutes, devaient rouvrir.

M. Jimmy Kruger, ministre de la Police, a décrété une prolongation de la fermeture, il estime que des agitateurs pourraient utiliser la réouverture des écoles noires pour relancer l'agitation.

C'est une manifestation d'étudiants, protestant contre l'introduction de l'afrikander comme langue obligatoire, qui constituait le 16 juin l'étincelle des émeutes qui devaient faire 176 morts, dont 174 Africains.

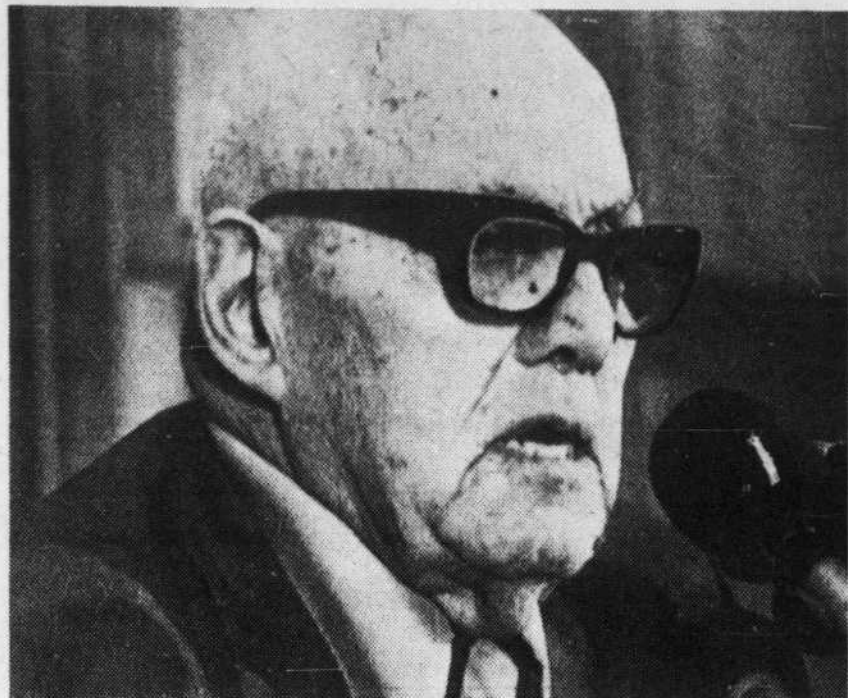
Les incidents survenus pendant le week-end, à l'université de Fort Hare, institution réservée aux étudiants africains, près de Port Elizabeth, montrent que le calme n'est pas totalement revenu.

Une manifestation d'étudiants y a été dispersée par la police qui a eu recours aux gaz lacrimogènes. L'université a été fermée pour une période indéfinie et ses 1.700 étudiants ont été priés de rentrer chez eux.

Selon le recteur de l'université, les troubles ont été le fait de quelque 150 étudiants. Des affiches proclamant que les étudiants sont des "vendus intellectuels" ont été apposées. Les étudiants auraient tenté d'incendier un bureau de poste, ils ont lapidé des bâtiments et des voitures. Les manifestants se sont barricadés dans une résidence à l'arrivée des forces de l'ordre. Les affrontements n'auraient pas fait de victimes.

Le gouvernement sud-africain s'efforce d'isoler les activistes. M. Kruger, s'appuyant sur les pouvoirs étendus de détention préventive que lui donne la nouvelle loi sur la sécurité intérieure, poursuit l'arrestation de Noirs soupçonnés d'être des militants. La police n'a pas révélé combien de personnes avaient été ainsi appréhendées.

Le révérend Desmond Tutu, doyen (Noir) anglican de Johannesburg, critique le gouvernement dans une interview accordée au Rand Daily Mail pour avoir fait arrêter M. Kenneth Rakhidi, président de la Convention du peuple Noir, le seul parti politique noir ayant une existence légale.



Le vieux leader de l'AFL-CIO, M. George Meany, a annoncé hier que la centrale syndicale donnait son appui total à la candidature de Jimmy Carter et Walter Mondale aux élections présidentielles. Le conseil exécutif de l'AFL-CIO a pris cette décision hier à Washington en approuvant la plateforme adoptée par la convention démocrate de New York. Les syndicats ont soutenu la plupart des candidats démocrates à l'exception de George McGovern en 1972. (Téléphoto AP)

### Communistes italiens: Ford vient au secours de Schmidt

WASHINGTON, (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis trouveraient très fâcheux que les communistes entrent dans un gouvernement italien, parce que cela aurait "un effet néfaste sur l'OTAN", a déclaré hier le président Gerald Ford au cours d'une conférence de presse accordée sur la pelouse de la Maison-Blanche.

Le président avait été interrogé sur le point de savoir si les États-Unis n'accorderaient pas d'aide économique à l'Italie si des responsabilités gouvernementales étaient données au PCI.

"Les États-Unis, sous cette administration, seraient très ennuyés par une participation communiste au gouvernement en Italie. Cela aurait un effet très fâcheux sur l'OTAN (...). Les États-Unis ne nourrissent pas d'appréhension sur une base plus large devant l'éventualité d'une telle participation", a déclaré M. Ford.

Le président Ford n'a pas spécifiquement abordé la question de savoir si, conformément aux propos attribués au chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt, les gouvernements des États-Unis, de Grande-Bretagne, d'Allemagne fédérale et de France se seraient mis d'accord au sommet de Porto Rico le mois dernier

pour refuser des crédits à l'Italie en cas d'accession des communistes au pouvoir. Interrogé sur le point de savoir s'il existait une "formule américaine" pour faire face à une telle éventualité, il a répondu: "Nous ne dicterons aucune formule au gouvernement ou au peuple italien".

Les déclarations de M. Schmidt sur l'Italie ont suscité un tel émoi que l'Allemagne fédérale a jugé bon hier de démentir que le chancelier ait cherché à s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Italie. Bonn souligne toutefois que toute aide à ce pays devrait revenir aux "forces démocratiques" et non aux communistes.

Le gouvernement ouest-allemand, dans un communiqué, précise que la plupart des gouvernements occidentaux s'entendent sur un point: toute aide à l'Italie — éprouvée par l'inflation, un important déficit budgétaire et la faiblesse de la lire — devra être accordée sur une base multilatérale et "autant que possible aux forces démocratiques". Cette position a reçu un tel soutien qu'elle ne peut être remise en question, a ajouté M. Gruenwald, porte-parole officiel.

S'il faut en croire les déclarations publiques faites hier après-midi à Bruxelles

par les chefs de la diplomatie des principaux pays de la CEE, l'émotion soulevée par les déclarations du chancelier Schmidt n'est qu'une tempête dans un verre d'eau.

Bien que l'incident n'ait pas été abordé en séance plénière, il a fait l'objet d'un entretien de quarante-cinq minutes entre M. Mariano Rumor, ministre italien des Affaires étrangères, et M. Hans-Dietrich Genscher, son homologue ouest-allemand.

A l'issue de cette entrevue de "clarification", M. Genscher a déclaré que l'Allemagne de l'Ouest était prête à poursuivre une coopération étroite avec l'Italie sur la base de la confiance et du respect mutuel. Il a souligné que les propos prêtés au chancelier Schmidt par la presse américaine avaient été rapportés hors de leur contexte.

Pour sa part, M. Anthony Crosland, secrétaire au Foreign Office, a dit que l'affaire n'était qu'une "tempête dans une tasse de thé".

Se refusant à tout commentaire, le ministre français, M. Jean Sauvagnargues, s'est référé à la déclaration officielle publiée à Paris pour dissocier la France des remarques de M. Schmidt. M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, a déclaré qu'il était normal pour que des fournisseurs de crédits s'assurent de la destination de leur aide.

Les questions de l'aide financière de l'Occident à l'Italie en cas d'arrivée au pouvoir des communistes à Rome a bien fait l'objet d'une "discussion générale" lors du récent sommet de Porto Rico mais aucune décision ferme n'a été prise, assure-t-on de source américaine autorisée.

On se refuse ainsi expressément à confirmer les propos prêtés au chancelier Helmut Schmidt par la presse américaine selon lesquels les États-Unis, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et la France ont décidé de couper les fonds à un gouvernement italien qui comprendrait des ministres communistes. En revanche on admet que cette "discussion générale" sur l'Italie s'est tenue à l'insu de M. Aldo Moro, alors encore du gouvernement italien, qui était pourtant présent à Porto Rico.

Les déclarations de M. Schmidt sur les conditions d'un octroi de prêts occidentaux à l'Italie constituent "un type de pression inadmissible vis-à-vis de notre pays", a déclaré M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du parti communiste italien.

M. Berlinguer qui venait de rencontrer le nouveau secrétaire du Parti socialiste italien, M. Bettino Craxi, pour un échange de vues sur la crise politique italienne a ajouté: "Nous sommes tombés d'accord pour porter un jugement très critique et négatif sur ce type de pression".

### Beyrouth est menacée par la typhoïde

BEYROUTH (Reuter) — Comme si la guerre, ses destructions et le sang qu'elle fait couler, ne suffisaient pas, c'est la maladie qui risque de s'ajouter aujourd'hui aux malheurs de Beyrouth.

Le manque chronique d'eau fait craindre sérieusement une épidémie de typhoïde. "Elle pourrait se propager très rapidement, et il serait pratiquement impossible de la contrôler. Je m'attends que le mois d'août sera un mois noir", déclare le professeur Aftim Acra, directeur des services sanitaires de l'hôpital de l'Université américaine, ce même hôpital qui sera sans doute contraint de fermer, si l'approvisionnement en eau continue à rester aussi modeste. Actuellement, un léger filet d'eau s'écoule au mieux pendant trois heures par jour, ce qui est insuffisant pour remplir les réservoirs de l'hôpital.

L'avertissement du Dr Acra confirme en tout cas les pires des craintes des Beyrouthins qui continuent à vivre au milieu des dangers et des privations de la guerre. Jusqu'ici, on ne signale que quelques cas sérieux de typhoïde, mais les spécialistes estiment que la maladie pourrait vite prendre des proportions inquiétantes, étant donné que les services sanitaires du Liban n'existent pratiquement plus.

Les moins malheureux des Beyrouthins sont ceux qui habitent dans des maisons anciennes disposant de leur propre puits, mais ce n'est qu'une petite minorité. Les autres, un bidon à la main, partent pen-

dant des heures tous les jours à la recherche d'une source hypothétique. L'eau fait de temps en temps réapparition dans les robinets — lorsque les stations de pompage recommencent à fonctionner — mais l'approvisionnement moyen ne dépasse guère cinq à dix litres par personne tous les jours.

Il faut donc apprendre à vivre avec un minimum d'eau, ce qui, dans la chaleur de l'été, rend les conditions encore plus pénibles. Une même eau est utilisée plusieurs fois et l'on change de vêtements le moins souvent possible.

En outre, l'interruption du pompage aggrave beaucoup la pollution de l'eau. Les impuretés s'infiltrant par les moindres fissures dans les canalisations et les tuyaux.

Il faudrait, pour remédier à une telle situation, prendre des mesures extrêmement énergiques, ce qui n'est pas pensable dans le Beyrouth d'aujourd'hui.

"Même le temps conspiré contre nous", se lamente le Dr Acra. En plein été, dit-il, les besoins en eau sont beaucoup plus grands, et plus la chaleur augmente, plus se multiplient les mouches porteuses de la maladie.

Déjà, des essais compacts de mouches recouvrent les tas de détritus qui s'accumulent à chaque coin de rue. La prolifération des rats et des cafards est un risque de plus pour la santé de la population.

"Et le pire c'est que nous n'avons absolument aucun moyen pour lutter contre ces facteurs... Plus d'insecticides, ni le moindre purificateur d'eau. Tout est réuni pour que commence l'épidémie", ajoute le Dr Acra.

Il lance un appel à une action internationale urgente: "Les organisations internationales ne doivent pas perdre de temps pour venir à notre secours en nous envoyant des produits pharmaceutiques et des désinfectants. Nous en avons un besoin désespéré".

"L'organisation mondiale de la santé devrait commencer à faire quelque chose, sans tenir compte de la situation politique", ajoute-t-il.

Par ailleurs, le Dr Samuel Asper, qui est directeur du personnel médical de l'hôpital de l'université américaine, déclare que le manque d'eau n'est pas la seule menace qui pèse sur son établissement. L'argent n'arrive plus de nulle part: le ministère de la Santé ne donne plus rien, tandis que la plupart des blessés et des malades ne payent pas leurs soins. Le déficit de l'hôpital dépasse déjà quatre millions de dollars. Beaucoup de membres du personnel ne sont plus payés depuis quelque temps déjà.

"Nous avons un grand besoin d'argent", ajoute le Dr Asper.

Environ les deux-tiers des personnes soignées à l'hôpital de l'université améri-

caine — elles étaient plus de 1.400 au mois de juin — sont des victimes de la guerre, et parmi elles à peu près la moitié sont des non-combattants qui ont été victimes des tirs aveugles entre les parties antagonistes.

Par ailleurs, Soleiman Frangie, président du Liban, a adressé un message aux chefs d'Etat d'Égypte, de Jordanie et d'Arabie saoudite, réunis à Djeddah, au sujet du rôle de la Libye qu'il a accusée d'intervention dans la guerre civile libanaise.

Le président Frangie se fait l'avocat de l'initiative de la Syrie, approuvée, dit-il, par toutes les factions combattantes et à laquelle s'opposent les Palestiniens parce qu'ils veulent dominer le Liban.

Il accuse le premier ministre libyen, le commandant Abdel-Salam Jalloud, qui effectue une mission de médiation au Liban, de s'être déclaré ouvertement en faveur de l'alliance islamoprogressiste et de soutenir cette dernière avec de l'argent, des armes et des troupes, prouvant que les Libyens interviennent au Liban comme ils l'ont fait en Égypte et au Soudan.

Le président Frangie estime que la solution au problème du Liban, menacé par le mouvement palestinien qui essaie de dominer le pays, serait de répartir les Palestiniens entre les pays arabes, au "pro rata" des possibilités d'accueil de chaque pays.

### Gênée par la guerre, la filière libanaise passe par Berlin-Est

WASHINGTON (AFP) — La guerre civile au Liban a provoqué de sérieux problèmes d'acheminement d'héroïne du Proche-Orient vers l'Europe avec les États-Unis comme destination finale. Le bureau fédéral des stupéfiants est à présent convaincu que la nouvelle filière passe par l'Europe orientale via la Bulgarie, la Yougoslavie et l'Allemagne de l'Est.

La surveillance a été renforcée le long de la frontière séparant l'Allemagne fédérale de l'Allemagne de l'Est mais il n'y a pas encore eu de saisies de drogue. Les soupçons en ce qui

concerne l'Allemagne de l'Est remontent déjà à quelques années au moment de l'arrestation au Texas de l'ancien chef de la police judiciaire fédérale du Mexique.

Des sources proches du bureau fédéral des stupéfiants ont dévoilé que M. Manuel Suarez Dominguez, qui avait dirigé la police fédérale mexicaine de 1958 à 1959, avait été appréhendé à San Antonio le 7 mai 1970, alors qu'il était en possession de 40 kilos d'héroïne. Alors qu'il attendait d'être condamné par un tribunal fédéral, M. Suarez Dominguez s'était suicidé

moins de trois mois après son arrestation. Il avait mis fin à ses jours dans la prison fédérale de La Tuna, à San Antonio, le 3 août 1970.

Toutefois, avant de mourir, l'ancien chef de la police fédérale mexicaine se serait mis à table et aurait donné des détails sur une "connection" Berlin-Est.

Le bureau des stupéfiants a confirmé que M. Suarez Dominguez s'était rendu cinq fois à Berlin-Est au cours des années 1968 et 1969. Il aurait avoué qu'il y avait acheté 147 kilos d'héroïne d'une valeur de quelque

62 millions de dollars à l'époque sur le marché illicite de la drogue aux États-Unis. Il avait également acheté 5 kilos de morphine estimés à près de 2 millions de dollars.

Deux individus d'origine polonaise avaient facilité les déplacements à Berlin-Est de M. Suarez Dominguez, qui était muni d'un passeport diplomatique, a fait savoir le bureau des stupéfiants. Selon les aveux de M. Suarez Dominguez, ses deux contacts avaient réussi à le faire entrer et sortir de Berlin-Est sans faire tamponner son passeport qui n'avait même pas été examiné.

L'affaire avait pris une autre tournure quand M. Suarez Dominguez avait révélé qu'un des deux individus lui avait livré la drogue dans un appartement de Berlin-Est. Après vérification avec les services de renseignements d'Allemagne fédérale, il y avait eu un coup de théâtre. L'appartement était, croyait-on savoir, un point de chute pour espions soviétiques ou d'Allemagne de l'Est.

Un des deux contacts de M. Suarez Dominguez avait, par la suite, été arrêté par la police belge qui avait accepté de l'extrader aux États-Unis pour être confronté par l'ancien chef de la police fédérale mexicaine. L'homme avait toutefois été relâché après le suicide de M. Suarez Dominguez.

Selon le bureau des stupéfiants, M. Suarez Dominguez avait réussi à acheminer un total de 626 kilos d'héroïne d'une valeur de près de 263 millions de dollars aux États-Unis et au Mexique. La plus grande partie de ses approvisionnements s'étaient faits en Allemagne de l'Est.

L'ancien chef de la police fédérale mexicaine était devenu trafiquant de drogue pour payer des dettes de jeu, ont indiqué des responsables du bureau des stupéfiants. Il avait, selon eux, perdu un million et demi de dollars à Las Vegas et était alors aux abois.

### À la mémoire de madame Angéline Berthiaume-Du Tremblay fondatrice de la fondation Berthiaume - Du Tremblay



La Fondation Berthiaume-Du Tremblay  
La Résidence Berthiaume-Du Tremblay

### Souvenirs olympiques du ministère des Postes

Un cadeau historique  
à compter de \$2



Les timbres en métal précieux de la cinquième série, à compter de \$12.50.

Les timbres olympiques en métal précieux sont offerts à l'unité ou en ensembles de trois, en or pur à 24 carats, en argent à 0.999 de fin et en bronze vieilli. Ces splendides œuvres d'art sont des reproductions sur métaux précieux des timbres olympiques illustrant les cérémonies des Jeux: la cérémonie du relais de la flamme, la cérémonie d'ouverture et la cérémonie de la victoire. Ces timbres olympiques en métal constituent de magnifiques souvenirs que vous conserverez précieusement pendant des années.

\$2 — L'affiche de timbres olympiques n° 2

Cette magnifique affiche, lithographiée en couleur et mesurant 24 po sur 36 po peut être encadrée. Elle reflète la splendeur et l'apparat de la cérémonie du relais de la flamme, de la cérémonie d'ouverture et de la cérémonie de la victoire. Les 35 timbres émis par le ministère des Postes pour commémorer la XXe Olympiade y sont aussi reproduits, grandeur réelle et en couleur.

Affiche officielle des timbres olympiques gratuite

Avec chaque timbre en or ou chaque ensemble de la cinquième série de timbres olympiques en métal que vous achèterez, le ministère des Postes vous enverra gratuitement une affiche des timbres olympiques n° 2.

15 millions de  
lépreux dans le  
monde.  
Aidons-les avec  
FAME PEREO

En vente maintenant à votre bureau de poste

# Multinationales et tiers monde

## Lait en poudre et technique de vente au banc des accusés du procès de Berne

Le procès intenté par la firme Nestlé contre les seize membres du Groupe de travail Tiers-monde s'est achevé le 24 juin à Berne par une condamnation à une peine symbolique pour diffamation. Mais en même temps le tribunal a invité la société multinationale à modifier ses méthodes de publicité dans le tiers-monde. Cette conclusion, comme l'ensemble du procès, a mis ainsi en lumière un aspect important de l'activité des sociétés multi-nationales dans les pays en voie de développement: les conséquences de leurs interventions économiques sur le plan socio-culturel et de la santé. Le cas du lait en poudre est à cet égard particulièrement intéressant.

L'auteur est secrétaire pour la Suisse romande de la Déclaration de Berne, mouvement d'information sur les relations Suisse-tiers-monde et visant à promouvoir une politique plus solidaire de la Suisse avec les pays en voie de développement.

Le Monde diplomatique — Depuis quelques années, la consommation d'aliments artificiels pour nourrissons s'est accélérée de façon impressionnante dans le tiers-monde. De plus en plus de femmes, parfaitement capables d'allaiter, ont renoncé à donner le sein parce qu'on leur avait fait croire qu'il était plus moderne ou qu'il valait mieux pour leur bébé qu'elles le nourrissent au biberon. Une première conséquence, économique pour commencer, est la perte sèche d'une "matière première" immédiatement utilisable et de surcroît, d'une qualité insurpassée: le lait maternel. D'après M. Alan Berg, directeur adjoint pour la nutrition de la Banque mondiale, on peut évaluer la perte subie par l'ensemble des pays en voie de développement à trois quarts de milliard de dollars par an, pour non-utilisation du lait maternel.

Mais les conséquences les plus graves sont celles qui concernent la santé du nourrisson: en effet, pour alimenter son bébé au biberon, une mère doit suivre minutieusement les règles d'hygiène et la posologie indiquées: le biberon doit être toujours propre, l'eau doit être bouillie, les mains soigneusement lavées; la quantité de poudre doit être exacte. Or ces conditions sont impossibles à remplir dans le tiers-monde en dehors d'une mince couche de la population occidentale. Lorsque la seule eau disponible est celle du marigot ou de la fontaine publique, lorsqu'il n'y a qu'une seule marmite pour cuire le repas de la famille, lorsque les conditions de logement interdisent la propreté, l'alimentation au biberon est nécessairement porteuse d'infection.

En outre, elle est très chère. La quantité de poudre nécessaire pour nourrir un bébé de trois mois correspond à 30% du salaire minimum au Nigeria, voire 40% dans certains pays. Comment s'étonner que des mères analphabètes, qui ne disposent pas même toujours du salaire minimum, diluent excessivement la poudre, estimant que, tant que le liquide est blanc, c'est du lait.

C'est ainsi qu'un grand nombre de bébés nourris au biberon sont atteints de diarrhées et de maladies de la malnutrition, marasme ou kwashiorkor, et peu à peu dépérissent et meurent. Des enquêtes réalisées au Chili, en Jamaïque, en Galicie, aboutissent toutes à la même conclusion: la mortalité infantile et les infections digestives sont deux à trois fois supérieures chez les enfants nourris au biberon que ceux nourris au sein.

Il y a déjà de nombreuses années que les pédiatres et l'O.M.S. s'inquiètent des conséquences de l'alimentation artificielle des bébés dans le tiers-monde. C'est la revue anglaise *The New Internationalist* qui fit entendre le cri d'alarme dans le grand public en août 1973. L'année suivante, l'organisation d'entraide britannique War on Want publiait le rapport *The Baby Killer* de Mike Muller, qui mettait particulièrement en cause deux grandes sociétés: Cow and Gate et Nestlé. Il leur reprochait notamment leur publicité simpliste à la radio, en langues locales, donc destinée à la grande masse de la population et non à l'élite occidentale. L'utilisation de personnel médical et d'infirmières qualifiées ou déguisées pour faire connaître leurs produits, ainsi que différents moyens de promotion de vente, telle la distribution d'échantillons gratuits.

La même année, soit en mai 1974, le groupe de travail Tiers-monde de Berne, constitué d'une poignée de jeunes étudiants, pasteurs, économistes et mères de famille, traduisait *The Baby Killer* en allemand sous le titre *Nestlé tötet Babies (Nestlé tue des bébés)*. C'était sans doute de la provocation, et cela dépassait incontestablement la portée du titre anglais, mais le groupe de travail se faisait fort de démontrer l'enchaînement de cause à effet qui, partant de la publicité faite par Nestlé, aboutirait à la mort des nourrissons.

Comme on pouvait s'y attendre, la grande firme suisse déposa plainte contre les auteurs de la traduction allemande à cause du titre et d'une préface dans laquelle il était dit que les agissements de Nestlé et d'autres sociétés étaient contraires à l'éthique et à la morale. Mais ni Nestlé ni Cow and Gate ne portèrent plainte contre l'auteur du rapport anglais, dont elles reconnurent qu'il posait des problèmes sérieux. Pas de réaction non plus à la publication de la version française, en 1975, qui gardait le titre *Baby Killer (le Tueur de bébés)*.

Même si c'est Nestlé qui a porté plainte (et même si le tribunal vient de lui donner partiellement raison) — aux yeux de l'opinion publique, ce ne sont pas les membres du groupe Tiers-monde, mais bien Nestlé, qui est sur le banc des accusés. Quelle qu'en ait été l'issue, le procès est une fort vilaine affaire pour son image de marque.

Les managers de la plus grande multinationale suisse avaient commencé par traiter leurs critiques par le mépris, en proclamant qu'ils agissaient "par masochisme, par bêtise ou par le sentiment de jalousie qu'éprouvent les ratés à l'égard de ceux qui ont pu faire quelque chose" (discours de M. Liotard-Vogt, président du conseil d'administration à l'assemblée générale de mai 1975).

Mais ils ont trouvé en face d'eux des jeunes gens résolus, qui ont rassemblé une documentation de plus de mille pages et qui ont réussi à obtenir l'appui des plus grands spécialistes mondiaux de pédiatrie, parmi lesquels le Dr Jelliffe, professeur de santé publique et de pédiatrie à l'université de Californie, et le Dr Ebrahim, de Tanzanie, professeur à l'Institut pédiatrique de l'université de Londres, deux deux venus témoigner à Berne, et confirmant la lourde responsabilité qui incombe aux firmes de produits alimentaires pour bébés.

Quant à l'argument le plus souvent utilisé par Nestlé, à savoir que ces produits ne sont

pas nocifs s'ils sont bien utilisés, il ne constitue pas une réponse aux reproches qui lui sont faits. En effet, personne n'a jamais dit que les produits Nestlé étaient mauvais, ni qu'ils ne pouvaient pas être utiles en certaines circonstances (incapacité d'allaiter, situation catastrophique, etc.). Ce qui est en cause, ce sont les méthodes de publicité et de promotion de vente qui mettent ces produits à la portée de personnes entre les mains desquelles il est évident qu'ils deviennent dangereux.

par FRANÇOIS DE VARGAS

### Le mythe de la "communauté d'intérêts"

En Suisse, c'est un mythe de plus qui est attaqué. Celui du petit pays neutre et philanthrope qui était déjà sérieusement ébranlé par la publication, ce printemps, de l'ouvrage de Jean Ziegler, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*. Le 13 juin dernier, le peuple rejetait un projet de crédit de 200 millions de francs suisses à l'Association internationale de développement (filiale de la Banque mondiale), réleguant ainsi la patrie de la Croix-Rouge en queue de peloton en ce qui concerne la coopération au développement. Il reste cependant un mythe fermement ancré et auquel des sociétés comme Nestlé essaient de donner le maximum de consistance, à savoir que les sociétés multinationales suisses font à la fois le bonheur de leurs actionnaires et des populations du tiers-monde parmi lesquelles elles travaillent.

Pour répondre aux attaques dont elle est l'objet (essentiellement de la part du groupe de travail Tiers-monde de Berne), la société Nestlé vient de publier une volumineuse brochure sur papier glacé, généreusement offerte à tous ses actionnaires. Sous le titre *Présence de Nestlé dans les pays en développement*, le texte suivant occupe toute la page de couverture, résumant l'idéologie de la maison:

*"Nestlé n'est pas une société philanthropique, et ses activités ne consistent pas à 'apporter de l'aide' aux pays non industrialisés. Mais il se trouve que la nature même des activités de Nestlé dans ces pays — transformer sur place une matière première qu'elle s'efforce d'augmenter en qualité et en quantité — est un facteur de développement économique. Nous sommes donc en présence d'une communauté d'intérêts dans laquelle le progrès d'une des parties entraîne immédiatement une amélioration pour l'autre."*

Pour étayer cette affirmation, les propagandistes de Nestlé citent les enfants sauvés par ses produits. Sans doute ces derniers ont-ils été efficaces lorsqu'ils étaient administrés sous contrôle médical, et peuvent-ils rendre service à la petite minorité — 1 à 5% selon les spécialistes — des femmes qui ne peuvent allaiter. Mais il n'est pas fait mention des innombrables décès et maladies causés par une mauvaise utilisation de ces produits. Les mêmes textes vantent l'amélioration de la production laitière dans plusieurs pays d'Amérique latine et la construction d'infrastructures (routes, écoles) dans les régions reculées, mais ils oublient de dire que l'amélioration des troupeaux et le ramassage du lait n'a touché que les paysans les plus productifs, rendant le sort des petits paysans et travailleurs agricoles encore plus précaire. Ils énumèrent enfin les emplois créés, mais ne mentionnent pas le niveau des salaires,

ni la politique syndicale particulièrement "répressive" de la maison. Et nul ne peut dire combien de producteurs traditionnels ont été appauvris par la création des usines Nestlé et l'envahissement du marché pour ses produits.

Nous ne dirons pas que le bilan soit totalement négatif: certes, l'amélioration de la production ou les infrastructures ne sont-elles pas à négliger. Cependant, dans la plupart des cas, ces progrès ne profitent pas à la population la plus pauvre, mais aux classes aisées et moyennes des pays sous-développés. Surtout, elles accroissent la dépendance de ces pays à l'égard d'une technologie excessivement développée et, pour ce faire, contribuent à imposer au tiers-monde un modèle culturel étranger au moment même où celui-ci est mis en question dans les pays industrialisés.

Il n'est donc guère possible de défendre le point de vue de Nestlé d'une "communauté d'intérêts dans laquelle le progrès d'une des parties entraîne immédiatement une amélioration pour l'autre". Mais est-ce une raison pour rejeter toute la faute sur les sociétés multinationales? On ne peut pas attendre des industries qu'elles limitent

elles-mêmes leurs activités et qu'elles poursuivent d'autres buts que le profit ou l'extension de leurs marchés. Mais il ne s'agit pas d'épiloguer sur la culpabilité des multinationales. Les faits sont là: c'est la vie et les besoins élémentaires de millions d'êtres humains qui sont en jeu. Si les multinationales ne peuvent se limiter elles-mêmes, c'est aux gouvernements à prendre les mesures nécessaires. Mais les gouvernements ne le font pas, essentiellement parce qu'ils sont bien trop dépendants économiquement pour s'opposer de front à des sociétés dont ils ont besoin tant pour les exportations que pour les investissements et la technologie, mais peut-être aussi parce qu'ils sont insuffisamment informés.

Bissau, vient d'interdire la vente d'aliments pour bébés sans ordonnance médicale. Il montre la voie: c'est aux pays du tiers-monde à réglementer les activités des sociétés multinationales. Mais ils ne le feront pas sans un effort mondial d'information et de mobilisation de l'opinion publique contre le mythe de la communauté d'intérêts entre industriels et populations pauvres. Dans cet effort, le procès de Berne est une étape importante.

## FINANCES

Une corporation parapublique provinciale unique en son genre est à la recherche d'un cadre supérieur pour la direction de son service des finances.

Le candidat choisi, diplômé universitaire avec expérience, établira les procédures d'opération et de contrôle de son service en plus de superviser la comptabilité de l'établissement.

La rémunération peut atteindre un maximum de plus de \$23.000 (échelle en voie de révision) et ce, en plus de bénéfices marginaux intéressants.

Lieu de travail: Montréal

Le curriculum vitae du candidat idéal doit nous parvenir avant le 23 juillet 1976 et sera traité confidentiellement.

Dossier 2637  
Le Devoir  
C.P. 6033  
Montréal, P.Q.  
H3C 3C9

## ANIMATEUR/RECHERCHISTE

Le fait que les étudiants doivent devenir plus actifs et plus efficaces dans leur milieu, à l'intérieur du campus académique, concerne et échoit aussi bien au niveau provincial que fédéral; aussi CUSA requiert les services de deux (2) animateurs/rechercheurs à temps plein.

Les emplois demandent une personne dynamique, créative et imaginative avec la facilité de travailler dans une atmosphère détendue. Nous considérons comme important que les personnes choisies aient une connaissance des débouchés dans le niveau scolaire post-secondaire.

Échelle de salaire: \$650. à \$750. par mois.

Les applications doivent nous parvenir avant le mardi, 27 juillet 1976, et devraient être adressées à:



M. Scott Mullin, président  
Université Carleton  
Association des étudiants - suite 401  
Centre universitaire,  
UNIVERSITÉ DE CARLETON  
Ottawa, Ontario, K1S 5B6



LE COLLÈGE DE THETFORD MINES  
RECHERCHE  
PROFESSEURS

## ÉLECTROTECHNIQUE (2 POSTES)

QUALIFICATIONS: Diplôme universitaire de 1er cycle en électrotechnique.

1er poste: orientation: communication ou électrotechnique ou formation jugée équivalente.

2e poste: orientation: électrodynamique.

## INFORMATIQUE

QUALIFICATIONS: Diplôme universitaire 1er cycle dans une discipline appropriée (informatique, Sc. Appliquées). Connaissance du langage COBOL serait un atout.

## PHYSIQUE

QUALIFICATIONS: Bacc. spécialisé en physique ou l'équivalent.

Si vous êtes intéressé(e) à un de ces postes, veuillez faire parvenir diplômes pertinents et curriculum vitae à:

QUALIFICATIONS: Bacc. spécialisé en physique ou l'équivalent.

Si vous êtes intéressé(e) à un de ces postes, veuillez faire parvenir diplômes pertinents et curriculum vitae à:

Collège de Thetford Mines  
M. Jean Dagnaut  
Directeur du Personnel  
671 Sud, Boul. Smith  
Thetford Mines, Qué.

## Carrières et Professions

### NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphoner ou écrire à: 211, rue du St-Sacrement, Montréal - Tel. 844-3361

Compétence: Robert Campeau

## superviseur résident vérification interne

Poste sur la Côte Nord

Notre client, une importante compagnie travaillant dans le secteur des richesses naturelles, est établi dans une ville agréable qui présente tous les avantages d'une grande métropole sans en avoir les inconvénients. L'endroit est idéal pour la pratique des sports de plein air.

Relevant du directeur de la vérification, qui se trouve au siège social, le candidat choisi pourra être assisté par plusieurs vérificateurs, et aura les responsabilités suivantes pour sa région:

- conception et mise en pratique de procédures modernes de vérification financière et d'exploitation
- surveillance et analyse des systèmes de contrôle
- projets spéciaux; études de gestion financière
- recrutement et formation de son personnel.

5 place ville-marie, montréal H3B 2G4  
2 place québec, québec G1R 2B6

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

Price Waterhouse et Associés  
conseillers en administration

## csc Commission Scolaire Champlain

La Commission Scolaire Champlain, dont le siège social est situé dans la ville de Gatineau, (région du sud-ouest du Québec), et qui dessert une clientèle de plus de 6,000 élèves, suite à une restructuration de ses services, recherche des candidatures pour les postes suivants:

## DIRECTEUR DES SERVICES ÉDUCATIFS (D-1)

### ATTRIBUTIONS

L'emploi de directeur des services éducatifs comporte la responsabilité de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources orientés vers l'enseignement, l'apprentissage et la formation des étudiants.

### QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans un emploi de cadre.
- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre de l'Éducation.

## DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL (D-2)

### ATTRIBUTIONS

L'emploi de directeur des services du personnel comporte la responsabilité de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à la gestion du personnel et comprend habituellement le recrutement et la sélection du personnel, les relations de travail, l'évaluation et le perfectionnement.

### QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en relations industrielles ou en administration (option personnel).
- Huit (8) années d'expérience pertinente.

## DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (D-2)

### ATTRIBUTIONS

L'emploi de directeur des services financiers comporte la responsabilité de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à l'administration financière de l'organisme et comprend habituellement la trésorerie, la préparation du budget et des états financiers, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne, les opérations comptables, les analyses financières.

### QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en sciences commerciales ou en administration.
- Huit (8) années d'expérience pertinente.

## DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT (D-2)

### ATTRIBUTIONS

L'emploi de directeur des services de l'équipement comporte la responsabilité de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à la gestion de l'équipement et comprend habituellement l'entretien préventif, physique et ménager, la protection des biens meubles et immeubles, l'approvisionnement, la mise en place de l'équipement, les services auxiliaires (transport, alimentation), les équipements communautaires.

### QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en génie, architecture ou administration.
- Huit (8) années d'expérience pertinente.

### Traitement

Conformément à la Politique Administrative et Salariale du M.E.Q. pour 1976-77.

D-1 minimum \$19,008.	maximum \$31,616.
D-2 minimum \$18,618.	maximum \$29,876.

### DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible.

### INSCRIPTION

Faire parvenir curriculum vitae avant le 31 juillet 1976, sous pli confidentiel, à

Monsieur le directeur général,  
Commission Scolaire Champlain,  
Case postale 8,  
Gatineau, Secteur Pointe-Gatineau.

N.B.: La commission examinera toute candidature ne répondant pas aux qualifications minimales. Pour informations supplémentaires, veuillez composer le numéro (819) 770-6063

## TECHNIQUES EN ÉVALUATION FONCIÈRE

PROGRAMME DE DEUX (2) ANS

À compter de septembre 1976, le Campus Notre-Dame-de-Foy offrira le programme de TECHNIQUES EN ÉVALUATION FONCIÈRE en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et l'École nationale d'administration publique.

### OBJECTIF

Formation de personnes compétentes dans la cueillette et le traitement des données sur lesquelles les évaluateurs professionnels ont à porter des jugements. Possibilité d'avancement et de formation professionnelle supérieure.

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

**Employeurs:** Différents ministères provinciaux et fédéraux, organismes parapublics, municipales, firmes privées, etc.  
**Critères d'admissibilité:** Un certificat d'études de cinquième secondaire avec des résultats en mathématiques se situant au premier et au deuxième rangs cinquièmes.

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

le 30 juillet 1976

### RENSEIGNEMENTS

Le registraire  
Campus Notre-Dame-de-Foy  
5000, rue Saint-Félix  
Cap-Rouge (Québec) G0A 1K0  
Téléphone: (418) 656-6713  
Gouvernement du Québec  
Ministère des  
Affaires Municipales  
Service des Communications



## NETTOYEUR

P. M.

Service d'une heure au comptoir

Service de chemises  
8309 ST-DENIS  
381-1322



PEUGEOT

LA SEDAN 504 SL

PEUGEOT

Conçue par des ingénieurs et non par des stylistes.



10,825 Racette  
323-1900

# Marc Lalonde encourage les mouvements communautaires

OTTAWA (d'après CP) — Les grands organismes ne sont plus les meilleurs, a déclaré le ministre fédéral de la Santé, M. Marc Lalonde, devant une assemblée internationale d'économistes ménagères, avant de souligner l'importance grandissante des mouvements communautaires dans les domaines de la santé et des services sociaux.

"Une telle approche, globale et plus personnelle, a de plus en plus cours dans certaines provinces, a ajouté M. Lalonde, et le gouvernement fédéral appuie son développement." A son avis le gouvernement a un besoin croissant d'être tenu en éveil par des groupes de citoyens organisés et actifs, ouvrant par exemple pour la protec-

tion des consommateurs, la conservation de l'environnement, et les droits de l'homme.

"C'est là une réaction spontanée qui contre l'apparente impuissance des individus, et nous devons non seulement l'appuyer mais encore tendre à la renforcer", dit le ministre devant un millier de délégués, représentant 53 pays au 13ème congrès de la Fédération internationale pour l'économie familiale, qui se tenait, à Ottawa, ce week-end.

M. Lalonde s'est dit entièrement favorable à l'intégration des personnes âgées et des handicapés dans les activités de la communauté, et il a même affirmé que le fédéral était prêt à parta-

ger avec les provinces le coût des programmes sociaux nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Il faut cesser de reléguer certaines catégories de citoyens dans des institutions et les amener à intégrer la vie de la communauté, croit-il.

Le ministère fédéral de la Santé continuera de multiplier auprès de la population les incitations à préserver leur santé en améliorant leur mode de vie. "Nous entendons certes maintenir les normes élevées de nos systèmes de soin, a-t-il dit, mais les Canadiens doivent aussi voir à augmenter eux-mêmes, par la prévention, leur résistance à certains types de maladies ou d'accidents."

# Ottawa aurait dû faire preuve de plus de tolérance, dit Clark

KINCARDINE, Ont. (PC) — M. Joe Clark, chef du Parti progressiste-conservateur, a déclaré ce week-end que la tolérance dont le Canada a fait preuve à l'égard des délégués de l'Organisation pour la libération de la Palestine, à la récente conférence Habitat de Vancouver, aurait dû être accordée également aux athlètes de Taiwan.

Le gouvernement canadien a manqué gravement de courtoisie en attendant jusqu'à la dernière minute pour aviser le Comité international olympique de son intention d'imposer des conditions à la participation des athlètes formosans, a déclaré M. Clark au

cours d'une conférence de presse.

Le gouvernement a attendu le 27 mai pour informer le CIO de sa décision, a-t-il rappelé, ajoutant que cela pourrait servir de précédent lors d'autres Jeux olympiques.

M. Clark a également abordé la question du bilinguisme dans les communications aériennes. Cette situation risque de créer de très graves divisions, a-t-il dit. Le gouvernement, a-t-il poursuivi, devrait en tirer une leçon de prudence face à des situations aussi volatiles.

# La Fédération des enseignants se prononce pour le libre choix

VANCOUVER (d'après CP) — Réunie en congrès à Vancouver, la Fédération canadienne des enseignants s'est prononcée

après un long et difficile débat en faveur du libre choix de la langue d'enseignement au pays.

La Fédération, à très forte majorité anglophone, puisque les enseignants francophones du Québec n'en font pas partie, reprenait en la reformulant une résolution déjà votée l'année dernière. L'Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick s'y est fermement mais vainement opposée.

Des délégués du Québec, ceux de la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT) ont influencé le débat en affirmant que l'anglais reste la langue du travail dans toutes les

provinces y compris le Québec, et que les immigrants désirent que cette langue soit celle de leurs enfants, pour des raisons économiques.

Les délégués du Nouveau-Brunswick ont fait valoir qu'il fallait justement changer aussi la langue de travail, dans les milieux à majorité francophone, et dès lors supprimer la liberté de choix de la langue d'enseignement pour les familles d'immigrants qui désirent vivre dans ces milieux.

"Cela n'a rien à voir avec les politiques de bilinguisme, mais bien avec les droits des immigrants", de répliquer un délégué ontarien qui souhaitait que

la question tombe sous la juridiction des responsables de l'immigration au pays.

Le président de la Fédération, M. Michael Heron, dans son discours de clôture du congrès, a incité les délégués à s'engager davantage "politiquement", afin, a-t-il dit, "d'améliorer la qualité de l'éducation".

"Pour le mieux-être des enseignants de tous les niveaux nous devons devenir une force politique à l'échelon du pays", d'affirmer le président de cette Fédération qui jusqu'à maintenant voyait d'un oeil plutôt critique ce genre d'incursion hors les préoccupations strictement professionnelles ou syndicales.

## faits divers

### Un train écrase une jeune fille

Une jeune fille de 19 ans a perdu la vie, hier midi, après avoir été heurtée par un train du CPR, alors qu'elle s'était aventurée sur la voie ferrée, dans le secteur des rues Madison et Saint-Jacques, dans l'ouest de la métropole.

La victime est Mlle Ponit Hi-maatter, domiciliée au 2135, boul. Graham, appartement 203.

D'autre part, 14 personnes ont perdu la vie dans des accidents de la circulation et une autre s'est noyée au Québec durant la fin de semaine.

Dans l'ensemble du pays, on rapporte que 48 personnes sont mortes tragiquement, dont 33 dans des accidents de la route.

Après le Québec, c'est l'Ontario qui signale le plus lourd bilan avec 12 victimes d'accidents mortels, dont neuf sur les routes.

L'Alberta déplore neuf morts, la Saskatchewan quatre, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie Britannique trois chacune, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve une chacune.

De leur côté, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard ne rapportent aucune mort tragique pour la fin de semaine.

# Une voiture d'occasion aura coûté \$700 de moins

M. Ernest Rivard n'avait pas eu de chance avec la voiture d'occasion achetée en mai 1975 du garage "Valois Automobile". Le soir même, en se rendant chez son fils à Boucherville, il se rendit compte, dans le pont-tunnel Lafontaine, qu'il ne pouvait dépasser les 50 milles à l'heure. Puis, impossible de faire redémarrer le moteur après le dîner, à Boucherville.

C'était le début d'une série de contrariétés qui ont poussé M. Rivard à poursuivre M. Robert

Décarie pour faire diminuer le prix de vente de la Chevrolet (modèle 1969) dont le moteur, suivant un spécialiste, avait été "repeinturé" et baignait dans l'huile, et dont les pistons ne pouvaient donner plus de 5 livres de pression (la normale aurait dû être 140 livres). Rivard obtint d'être libéré de toute responsabilité d'un chèque émis à l'ordre de Décarie et ne paiera que \$700 pour cette "occasion" pour laquelle il était d'abord convenu qu'il déboursait \$1.100.

Le juge Jacques Tisseur, de la

Cour provinciale, force Roger Décarie à payer \$250 à son excellent frustré: soit \$100 de trop-reçu et \$150 pour compenser les frais et inconvénients de Rivard, qui dut par exemple payer une course de \$38 en taxi, pour rentrer chez lui, à Sainte-Julienne.

Décarie a expliqué qu'il avait fait faire le chèque à son nom et non à l'ordre du garage dont il était gérant, parce que cette voiture était sa propriété personnelle.

# 4 nouveaux juges au Québec

OTTAWA (d'après CP) — Le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, a annoncé hier à Ottawa la nomination de quatre juges au Québec, dont l'un au niveau de la Cour d'appel.

Le juge Rodolphe Paré, qui était attaché à l'arrondissement de Montréal de la Cour supérieure du Québec, passera au

banc de la Cour d'appel le 1er septembre prochain. Il y occupera le siège du juge Roger Brossard, qui a préféré revêtir les fonctions de magistrat sur-numéraire.

Mme Jeanne Lemay-Warren, qui était juge à la Cour du bien-être social de l'arrondissement de Montréal, devient juge de la Cour supérieure, dans le même

arrondissement.

Me Bernard Gratton, qui était de l'étude juridique Allaire, L'Heureux, Gratton et Blain, de Montréal, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec, arrondissement de Montréal, de même que son confrère Guy Payer, qui était attaché au contentieux de la Ville de Montréal. Ces deux dernières nominations sont dès à présent en vigueur.

### Une femme armée vole \$2,000


La police de la communauté urbaine de Montréal est à la recherche d'une femme, qui a commis un vol à main armée de \$2.000, hier matin, à la Caisse populaire Saint-Damase, au 3800, rue Villeray. La femme, qui était armée d'un revolver, ne semble avoir eu aucun complice dans l'exécution de son forfait.

### 85 incendies de forêt au Québec

Au moins 85 incendies de forêt sont signalés au Québec. La région la plus dévastée est celle de la côte-nord, où font rage 36 foyers d'incendies sur quelque 400.000 acres de terres boisées.

En tout, 595.000 acres, dont 132.000 sont situées dans la zone dite intensive, étaient signalés comme détruits par le feu.

Le Service de protection contre les incendies forestiers du ministère des Terres et Forêts précise en outre que l'indice d'inflammabilité des forêts est extrême dans la région immédiate de Sept-Îles, mais qu'il varie de bas à modéré ailleurs en province.



## Régie des mesures anti-inflationnistes

### DU QUÉBEC

**NOUVELLE ADRESSE à compter du lundi, 19 juillet 1976**

Édifice l'Unique  
2050, Saint-Cyrille Ouest  
Québec  
G1V 2K8

**NOUVEAU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE**

- Administration (Exécutif-Secrétariat-Affaires Juridiques-Direction générale-Direction des services administratifs et budget) (418) 643-7969
- Direction du contrôle des prix et des marges bénéficiaires (418) 643-7952
- Direction du contrôle de la rémunération (secteur des Municipalités et des Caisses d'épargne et de crédit) (418) 643-3857
- Direction du contrôle de la rémunération (Secteur public, para-public, et péri-public) (418) 643-7865
- Direction des Communications (418) 643-7952

**Université du Québec à Trois-Rivières**

## ÉTUDES DE 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> CYCLES

### Session d'automne 1976

**Maîtrises**

Éducation	Physique (ès sciences)
Environnement (ès sciences)	Psychologie (ès arts)
Lettres (ès arts)	Sciences de la santé (sport)
Pâtes et papiers (ès sciences)	Théologie (ès arts)
Philosophie (ès arts)	

**Doctorat**

Philosophie

**CONDITIONS D'ADMISSION**

Maîtrises: Baccalauréat spécialisé ou l'équivalent.  
Doctorats: Maîtrise dans la discipline ou l'équivalent.

**DEMANDE D'ADMISSION DES MAINTENANT**

Renseignements complémentaires disponibles:

Bureau du registraire  
Université du Québec à Trois-Rivières  
C.P. 500, Trois-Rivières  
G9A 5H7  
Tél.: (819) 376-5454

## Perquisitions et secret

Si une perquisition se déroule dans un bureau de médecins, les enquêteurs sont-ils justifiés d'emporter des dossiers médicaux? Non, prétendaient les docteurs Alexandre Scarlat et Roland Siegler qui reçurent, le 7 avril, la visite de Ronald Côté et de Roland Thibault, enquêteurs de la Régie d'assurance-maladie munis de mandats émis par le juge de paix Aldéric Deschamps.

Le procureur des deux médecins a tenté d'obtenir en Cour supérieure un bref d'évocation contre le juge Deschamps, qui aurait excédé sa juridiction en signant ces mandats de perquisition.

La requête est refusée par le juge Guy-M. Desaulniers, qui estime que le juge Deschamps a exercé sa juridiction sans abus, et à qui la requête paraît prématurée, puisqu'aucune poursuite n'a été intentée aux médecins.

Le geste des enquêteurs, selon le procureur de ces deux médecins montréalais, viole le

secret professionnel des médecins et le droit des patients.

La réponse de la Cour supérieure est qu'il n'y a pas eu violation du secret professionnel, puisque les officiers qui ont saisi les dossiers — et retourné aux médecins photocopie des 22 dossiers saisis — sont tenus de ne pas divulguer la teneur de ces documents.

Pour l'instant, les docteurs Scarlat et Siegler sont soupçonnés d'avoir enfreint l'article 18 de la loi sur l'assurance-maladie, qui interdit notamment de recevoir rémunération pour des actes médicaux non inclus dans l'entente négociée entre le gouvernement et les médecins. Le Dr Scarlat pratique la médecine depuis 1956, et le Dr Siegler depuis 1972; tous deux sont membres en règle de la Corporation professionnelle des médecins, et prétendaient subir un préjudice sérieux du fait de l'opération policière qui s'est déroulée à leurs bureaux il y a trois mois.

## Cosmétiques et colorants

OTTAWA (PC) — Dans un communiqué remis hier à la presse, le ministère de la Santé nationale signale son intention de reviser la loi concernant les cosmétiques et les colorants alimentaires.

Les cosmétiques sont actuellement régis par la Loi des aliments et drogues; le ministère se propose toutefois d'émettre de nouveaux règlements qui entreraient en vigueur le 1er septembre 1977 sous le nom de Règlements des cosmétiques.

Cette nouvelle législation aura pour but de:

- prolonger l'interdiction d'utiliser des teintures de goudron de houille dans les cosmétiques devant être utilisés dans la région des yeux;
- de rendre obligatoire une prescription médicale pour tout cosmétique contenant de l'estrogène;
- d'obliger les fabricants à

fournir, en français et en anglais, les explications pertinentes concernant l'usage des cosmétiques de façon à éviter tout danger.

Le ministère de la Santé nationale a également l'intention de rendre plus sévère la réglementation concernant les colorants alimentaires. Certains colorants pourront être rayés de la liste des colorants permis et les niveaux actuellement tolérés pour d'autres pourront être diminués, signale en outre le communiqué.

On se propose également de rendre plus sévères les règlements touchant la pureté acceptable "de façon à s'assurer que seulement les plus hauts degrés soient permis".

Aucune date n'a encore été arrêtée pour ces nouveaux règlements concernant les colorants.

## Un stimulateur pour le cervelet

SAN DIEGO, Californie (AFP) — Une jeune fille paraplégique pourra peut-être marcher grâce à l'implantation d'un stimulateur dans son cervelet.

Une équipe de médecins de l'hôpital des enfants de San Diego a placé deux électrodes à la base de son cervelet pour stimuler le cervelet. L'appareil a été mis en marche la semaine dernière.

La patiente, Debbie Jones, âgée de 19 ans, est confinée

dans un fauteuil roulant. Sa maladie a été provoquée par un arrêt passager de la respiration au moment de sa naissance.

Les chirurgiens espèrent que le stimulateur permettra à la malade de marcher mais ils soulignent que cette méthode n'a pas encore fait ses preuves. Le directeur de l'hôpital, le Dr David Chadwick, a noté que l'on ne connaissait pas encore les effets à long terme d'une telle opération et a estimé qu'il existait "un risque important".

# Le buffet méditerranéen de la Popina



Le buffet chaud et froid: gazpacho, minestrone, lasagnes, calmars, viandes froides, salades, tartes, fromages, sabayon et des spéciaux au jour tels que de la paella, du poulet Chasseur, du rôti de porc, du cous-cous et des anguilles marinées. Venez vite profiter d'une soirée fantastique à prix imbattable!

Du lundi au samedi de 18h à 22h Stationnement: \$1 seulement au Canadawide Parking de la Place Ville Marie à compter de 18h30. Faites valider votre billet par le Maître d'hôtel.

**Reservations: 861-3511**

## La Popina

Sur la plaza de la Place Ville Marie.

Administ. par le Reine Elizabeth

Seulement **\$6.75**

Vin à go-go **\$3.25**

Musique! Dans! Une occasion imbattable de passer une soirée fantastique!

Imaginez quelques-uns des meilleurs plats de la Méditerranée, présentez-les tous sur un grand buffet offert pour \$6.75 seulement. Maintenant arrosez-le avec du vin à go-go à \$3.25 seulement puis accompagnez ce festin de musique et de danse et tout est là pour la fiesta tous les soirs du lundi au samedi... fantastique!

Le buffet chaud et froid: gazpacho, minestrone, lasagnes, calmars, viandes froides, salades, tartes, fromages, sabayon et des spéciaux au jour tels que de la paella, du poulet Chasseur, du rôti de porc, du cous-cous et des anguilles marinées. Venez vite profiter d'une soirée fantastique à prix imbattable!

Du lundi au samedi de 18h à 22h Stationnement: \$1 seulement au Canadawide Parking de la Place Ville Marie à compter de 18h30. Faites valider votre billet par le Maître d'hôtel.

**Reservations: 861-3511**

## La Popina

Sur la plaza de la Place Ville Marie.

Administ. par le Reine Elizabeth

# VISITEZ PÉKIN ICI MÊME À MONTRÉAL

EN COURS:

L'exposition-Vente 1976 du 10 juillet au 10 août

**D'ARTICLES D'ART ET ARTISANAT, TAPIS ET BIJOUX DE PÉKIN**

La fameuse exposition Art et Artisanat de Pékin est de nouveau à Montréal. Nulle part ailleurs vous ne pourrez admirer une telle variété de travaux d'artisanat authentiques, de tapis, bijoux, meubles et un tel éventail d'articles entièrement travaillés à la main et directement importés de la

**RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

- TAPIS DE PÉKIN
- VERRERIE DE PÉKIN
- TAPISSERIES
- OBJETS ANCIENS
- SCULPTURES PIERRE ET JADE
- POTERIE ET PORCELAINE
- MEUBLES LAQUÉS

**DEUX NOUVEAUX ÉTAGES AGRANDIS POUR L'EXPOSITION ET LA VENTE**

## 中國物產公司

### CHINA RESOURCE PRODUCTS LTD.

1230 ouest, rue STE-CATHERINE 861-4530

Heures d'affaires: 10 a.m. à 9 p.m. tous les jours. Fermé le dimanche. Entre Pool et de la Montagne.





# télévision | Premiers regards sur les Olympiques à Radio-Canada

par Jean Basile

Il est encore trop tôt pour rentrer dans le détail des éléments qui constituent les reportages du canal 2 sur les Jeux olympiques de Montréal. A tout le moins, peut-on dire que l'am-

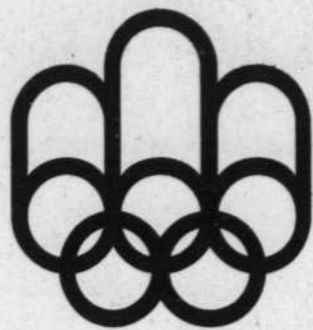
bition a été grande. En effet, toute la disponibilité horaire a été mise au service des Jeux du matin au soir, à quelques exceptions près. Même les informations ont été amputées. L'optique, si l'on en juge par cet état de fait, a donc été de

rendre compte du maximum. Rendre compte de tout est évidemment impossible; ce n'est plus 15 heures durant 15 jours qu'il faudrait mais trois mois entiers. Seule insertion, l'émission *Appelez-moi Lise* qui a été ramenée au programme à 12 h 30 quotidiennement avec une reprise dans la soirée à 23 h. Un film figure aussi parmi les rescapés, tous les jours à minuit trente.

Parmi tous les réseaux accessibles à Montréal, câble compris, c'est la plus impressionnante "couverture" qui soit. Le canal 6, lui-même, a été moins ambitieux. Quant à ABC, on se suffit d'une grande émission vespérale.

Si l'on veut bien rester cloué devant sa télévision, on a quand même l'impression de recevoir un coup de massue sur la tête. Ces incessantes cavalcades de compétitions, entrecoupées d'une non moins incessante cavalcade de messages publicitaires d'autant plus ennuyeux qu'ils se répètent inlassablement, finissent par exaspérer.

Une bonne partie de ces compétitions sont présentées en direct, à l'exception des émissions de résumé à 18 h, et à 23 h 30. Mais cela, malgré le choix qui est forcément fait, n'est pas encore satisfaisant puisque l'on ne peut pas TOUT voir. On nous présente, dans la mesure du possible, les athlètes canadiens; qu'on se rassure, cela cessera bientôt, au fur et à mesure que les séries s'épuisent! On nous présente aussi des vedettes internationales. Le tout reste un



peu confus, un peu morcelé et, plus grave encore, sans grand rythme.

De cette politique dépend presque entièrement la qualité du travail des commentateurs de Radio-Canada et de leurs analystes. D'abord, soulignons l'extravagance de leurs horaires. Personnellement, je me demande comment ils vont tenir 15 jours à ce rythme, du matin au soir, en stand by ou devant les caméras, dans l'excitation des records et le brouhaha de la foule. Je trouve cela presque inhumain de leur demander tant et d'ailleurs aussi, car enfin comment peut-on attendre d'eux un travail de grande qualité dans de telles conditions.

Leur ressource est le charme, le sourire, la plupart d'entre eux ont un métier suffisant pour nous faire croire à leur complet bonheur. Mais, la structure même des reportages autorise de nombreux temps creux qu'il leur faut remplir à tout prix. Déjà, lors de l'après-midi d'ouverture, toute la fin de l'émission (le départ des athlètes)

avait été gâchée par la nécessité de parler à tout prix... et c'est là que les bêtises commencent. Durant la journée de dimanche, les temps creux ont été nombreux et les phrases inutiles encore plus. On a beau avoir des textes sous les yeux, il arrive un moment où le mieux serait de se taire. Mais la caméra est là, il faut encore faire trois minutes. On les fait. Tant pis.

Nous ne sommes pas très riche en personnel; cela n'est pas un secret, ni une honte si on considère notre population. Pour analyser les compétitions, on a fait appel à des personnes étrangères à Radio-Canada; ce sont des supposés spécialistes et certains le sont, tous sans doute. Mais cela ne veut pas dire qu'ils sont à l'aise devant la télévision, et encore moins que leur personnalité s'accorde avec celle de l'annonceur. D'ailleurs, ils n'ont guère travaillé ensemble.

De cela découle une faiblesse notable dans les commentaires et des tours de force intéressants à constater mais inutiles. Pour une Nicole McDuff et un André Bédard (tous deux plus que parfaits dans les épreuves de gymnastiques), trop de ces analystes sont gênés aux entournures. Je pourrais en citer quelques-uns; il vaut mieux de pas augmenter encore la pression qui est sur eux. Du moins, on espère que les animateurs professionnels vont tout faire pour les aider à dépasser le cap difficile des premières retransmissions.

Ces animateurs sont, d'ailleurs, loin d'être parfaits eux-mêmes. Si l'on tient compte des difficultés qu'ils rencontrent, ils devraient être plus sûrs d'eux et éviter de dire trop de lieux communs.

Parmi les bêtises, l'encensement obligatoire est inutile et, plus encore, l'auto-encensement. On se félicite beaucoup d'un poste à l'autre. A toi, merveilleux Jean-Maurice, (excellent, M. Bailly, bien qu'il crie trop), à toi délicieux

Richard, à toi admirable René, etc... De même, on pourrait tout à fait renoncer aux superlatifs concernant les Jeux eux-mêmes. D'accord, c'est bon. On le sait. Le temps est venu de revenir au cool. Un peu de distanciation est nécessaire si l'on ne veut pas tomber dans le sentimentalisme. Ce genre de naïvetés est, d'ailleurs, directement relié aux temps morts.

Personnellement, je trouve que Radio-Canada a abusé de son temps. Il aurait mieux valu moins d'heures et un peu plus de rythmes et de structures. Une heure (de midi à 13 h) aurait suffi pour les grands événements de la matinée; de même une heure (de 16 h à 17 h) pour les événements de l'après-midi. Enfin, une grande émission en soirée que l'on aurait pu alors soigner davantage.

Mais enfin, il est bien tard pour tout repenser. Suffisons-nous de ce que nous avons.

Quelques notes pour la journée de dimanche: maintenant que les grâces du bilinguisme d'ouverture sont terminées, on en revient à la réalité de l'anglais partout. Pourquoi donc afficher au canal 2 les records mondiaux sous le sigle WR (World record)? RM existe.

La couverture des exercices imposés en gymnastiques pour dames a été excellente, surtout grâce à la présence chaleureuse de Nicole McDuff.

Pourquoi a-t-on tant tardé à nous transmettre les images du 100 kilomètres cycliste? Puis-je suggérer que les commentateurs raient de leur vocabulaire des expressions comme *virilité* ou pire encore *agressivité* que l'on emploie à tort et à travers surtout dans les reportages sur la boxe. Pour ne pas dire tout simplement *ardeur de combattre*. Cela irait aussi bien pour les hommes que pour les femmes et sans connotations sexistes. Une femme aussi peut avoir de l'ardeur.

Bon reportage sur l'ouverture des jeux à Kingston. Délice de voir la torche sur un canot et, un peu plus tard, de gros hommes forts à l'avion commandés par un petit garçon.

Jean-Maurice Bailly est l'un des meilleurs animateurs en ce moment malgré une tendance à empiéter sur l'analyste qui n'a plus grand-chose à dire concernant les épreuves de nage. Mais quelle réaction sympathique quand on lui a demandé pourquoi il y avait tant de sièges vides sur les gradins de la piscine.

Les dignitaires qui ont des billets de faveurs "ne daignent pas toujours se présenter, préférant les parties en ville"...

La télévision et son art de faire des vedettes! Déjà nous avons la magnifique jeune gymnaste roumaine Nadio Comaneci, les deux nageuses Kornelia Ender et Shirley Babashoff, le nageur John Nader et, naturellement l'haltérophile Nassiri. Ace propos, durant le reportage en soirée, il y a eu le lapsus des jeux; on a dit *hétérophilie* pour *haltérophilie*! On n'a plus les Grecs qu'on avait.

## échos

L'assemblée générale des membres des *Métier d'art* du Québec vient d'être son nouvel exécutif. Le président en est Jean Michel, ferronnier, les deux vice-présidents Denise Landry-Aubin, Batik et Jacques Garner, céramiste, le secrétaire est Maurice Achar, potier et le trésorier le joaillier Armand Brochard.

Dans le cadre rustique du Théâtre de la Fesnière de l'Ancienne-Lorette, on peut assister dès à présent à la deuxième production de la saison, *Le Système Ribadier* de Feydeau dans une mise en scène de Jean-Marie Lemieux. Le Théâtre de la Fesnière de l'Ancienne-Lorette reçoit une subvention de \$5,000 du conseil du Maurier des arts d'interprétation.

Le Patriote de Sainte-Agathe présente un spectacle de Clément Desrochers jusqu'au 1er août. En première partie du spectacle, Laurence Lepage.

Christopher Jackson donnera deux récitals d'orgue dans le cadre du Festival d'été de la cathédrale de Montréal. Le premier aura lieu le vendredi 23 juillet à 12 h 30; le second le dimanche 25 à 16 h. Au programme des oeuvres de J.S. Bach, César Franck, St-Saens, Louis Vierne. Entrée libre.

De son côté, Antoine Bouchard jouera sur l'orgue de l'Oratoire Saint-Joseph, le mercredi 28 juillet à 20 h 30. En première partie des oeuvres de l'École baroque allemande; en seconde partie, un groupe espagnol et de la musique française du 17ème et 19ème siècle.

Rappelons que Ti-Jean Carignan sera le soliste invité de l'Orchestre symphonique de Montréal lors des deux concerts du 22 et 23 juillet, salle Wilfrid-Pelletier. Le violoncelle fera revivre certains airs de folklore; il jouera des reels et un fantasie sur des airs de Gilles Vigneault. L'OSM fera également le tour de la ville du 26 au 30 juillet. On pourra l'entendre le 29 à la gare centrale au lieu du parc Lafontaine comme prévu. Les quatre autres concerts auront lieu: le 26, place Alexis-Nihon; le 27 au complexe Desjardins ainsi que le 30, place Ville-Marie le 28. Tous ces événements ont lieu à midi.

Marie-Josée Beaudouin vient de venir, à l'hôtel Méridien de Montréal, une exposition de peintures qui se prolongera jusqu'au 21 août.

"Les poètes canadiens sont plus prolifiques que partout au monde". C'est ce qu'a déclaré Eli Mandel, professeur à l'Université York de Toronto, à l'issue d'un récent atelier au premier festival, de la poésie canadienne tenu à Collingwood, sur la baie Georgienne. 150 universitaires, poètes en herbes et auteurs reconnus participaient à ce colloque de trois jours organisé par la Ligue canadienne des poètes. C'était d'ailleurs un colloque de langue anglaise et parmi les dénominations, on remarqua particulièrement un anti-américanisme virulent. Eli Mandel devait déclarer à ce propos: "Les EU dominent notre édition et nos esprits. C'est ce que nous voulons dire par colonialisme... Si nous ne savons ce que nous sommes, nous sommes un peuple perdu."

Selon le ministre des Affaires culturelles du Québec, la Semaine du patrimoine a été un succès. Le ministre espère pouvoir renouveler cette expérience en 1977. Intitulée le Temps des retrouvailles, la semaine a eu lieu du 20 au 27 juin et elle a groupé plus de 200 activités par toute la province.

La ceinture est efficace

TORONTO (PC) — La loi qui oblige les automobilistes en Ontario à porter une ceinture de sécurité a réduit jusqu'ici de 18% le nombre de morts et de blessés dans des accidents sur les routes de cette province.

Le nombre de morts et de blessés, durant les six premiers mois de l'année, a été de 18% moins élevé que durant la même période l'an dernier, précise-t-elle.

La police note, d'autre part, une hausse du nombre des accidents durant les six premiers mois de l'année, une augmentation au regard des six premiers mois de 1975.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

### LES GRANDS BALLETS CANADIENS

CE SOIR

CONCERTO BAROCCO  
LIGNES ET POINTS  
MARATHON  
VARIATIONS  
POLISSONNES

Master Charge  
Chargeex Tel. 873-5183

Expo-Théâtre  
Cité du Havre  
15 au 31 juillet, 20h30  
Billets: \$6, \$4.50.

Métro McGill Autobus #12  
Métro Peel Autobus #168

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

### Orchestre symphonique de Montréal

Ti-Jean Carignan  
Violoncelle/Folk Fiddler  
Neil Chotem  
Chef d'orchestre/Conductor  
Rafael Frühbeck de Burgos  
Directeur artistique/Music director

Ars Musicalis-Canada  
Impresario-COJO

Salle Wilfrid-Pelletier  
Place des Arts  
22 et 23 juillet, 20h30  
Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Le Conseil canadien des arts populaires, en collaboration avec IBM Canada Ltée et Multiculturalisme, Canada, présente le

### Festival canadien des arts populaires

Entre eux  
Spectacle des chants et danses qui constituent l'héritage culturel de notre pays.

IBM

Place des Nations  
Tous les jours  
du 18 au 31 juillet  
à 16 heures et à 20 heures

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA  
présente/presents

### THE HUBBETT FAMILY

Théâtre Port-Royal  
Place des Arts  
31 juillet, 20h30  
Billets: \$5, \$4, \$3.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

ARS MUSICALIS-CANADA  
présente/presents

### OPÉRA EN VERSION DE CONCERT L'OLYMPIADE

(LE TRIOMPHE DE L'AMITIÉ)  
De Antonio Sacchini

SOLISTES SOLOISTS - ALEXANDRA BROWNING, soprano  
ANNA CHORNODOLSKA, soprano  
PIERRE DUVAL, ténor  
PIERRE MOLLET, basse/bass

MISE EN SCÈNE / STAGE DIRECTOR: JEAN GASCON

ORCHESTRE DE CHAMBRE MCGILL  
MCGILL CHAMBER ORCHESTRA  
Sous la Direction de ALEXANDER BROTT / Conductor

Théâtre Maisonneuve  
Place des Arts  
26 juillet, 20h30  
Billets: \$7.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

Première mondiale

La compagnie Jean Duceppe (1975) Inc présente/presents

### Sainte Carmen de la Main

de Michel Tremblay  
Mise en scène: André Brassard

avec  
Michelle Rossignol, Carmen Tremblay  
Denis Drouin, Amulette Garneau,  
Marc Legault, Normand Lévesque,  
Louise Saint-Pierre

Decors: Guy Neveu Costumes: François Laplante  
Eclairage et bande sonore: Michel Beaulieu

Théâtre Maisonneuve  
Place des Arts  
20 au 22 juillet, 20h30  
Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.50, \$2.50.

Programme Arts et Culture

Billets en vente aux guichets et aux comptoirs TRS

### COGNE FOU

Spectacle de musique,  
de percussions et  
de répercussions...

avec  
Charlot Barbouki  
Dennis Farmer  
Yves Lafrenière  
Mathieu Lévesque  
Claude Meunier  
Richard Parotte  
Judy Richards  
Michel Rivard  
Christiane Robitaille  
Robert Stanley  
Estelle Ste-Croix  
André Vincelli

photo: Danette Atkinson

PRODUCTION: BEAU BEC

Salle Wilfrid-Pelletier  
Place des Arts  
25 juillet, 20h30  
Billets: \$6, \$5, \$4, \$3.

Jeux de la XXIIe Olympiade Montréal 1976

### Programme Arts et Culture

## 20 juillet

Heure	Activité	Endroit	Description
10h00	Théâtre pour enfants	Théâtre de Quat Sous	Mermaid Theatre "Glossop and the mighty Bullfrog"
12h00	Théâtre-Midi	Centaur I	City Stage "Herringbone"
13h30	Théâtre	Saidye Bronfman Centre Theatre	"La Locandiera"
14h00	Marionnettes	Théâtre du Rideau Vert	"Le Chapeau magique"
14h00	Théâtre pour enfants	Théâtre du Rideau Vert	Le Théâtre des Pissenlits "Les Ballons enchantés"
15h00	Théâtre pour enfants	Théâtre du Rideau Vert	"François et l'Oiseau du Brésil"
20h00	Théâtre	Centaur I	"Évangéline Deusse"
20h30	Danse	Place des Arts	Danse I
20h30	Concert	Place des Arts	L'Orchestre mondial des Jeunesses musicales
20h30	Théâtre	Théâtre Maisonneuve	Compagnie Jean Duceppe "Sainte-Carmen de la Main"
20h30	Concert	Place des Arts	Les Petits Chanteurs du Mont-Royal
20h30	Théâtre	Théâtre Port-Royal	"L'Ouvre-Boite"
20h30	Théâtre	Théâtre du Rideau Vert	"La Locandiera"

## EN VOITURE!

### TRAIN DE L'OPERA POUR OTTAWA

### ENCORE 7 EXCURSIONS

Soirées d'opéra au Centre national des Arts

Opéra	Direction musicale	Mise en scène
LA DAME DE PIQUE (version anglaise)	Tchaikovski	Mario Bernardi
LE COMTE ORY (version originale française)	Rossini	Mario Bernardi

Direction musicale: Mario Bernardi  
Mise en scène: Vaclav Kasilik  
Scénographie: Josef Svoboda  
Costumes: Pavel Kasik  
Chorégraphie: Celia Franca  
Chef d'orchestre adjoint et maître des chœurs: Brian Law  
Avec: Jon Vickers, Teresa Kuback, Allan Monk, Maureen Forrester, Cornelis Ophof, Janice Taylor, Jeff Morris, Pierre Charbonneau, André Lorie, Patricia Rideout, Jean-Guy Daoust, Jennifer Marks  
Orchestre du Centre national des Arts  
17, 20, 22, 24, 26 juillet à 20h00

Cette production est réalisée grâce à la généreuse contribution de la PRESSE SOUTHAM LIMITEE

ASSISTEZ A L'UN DE CES OPERAS!

Pour seulement \$38.50 par personne (chambre double partagée) ou \$13.50 de supplément pour chambre simple)

- Voyage organisé par le Train de l'Opéra du CN comprend:
  - Montréal-Ottawa par le train CN de 13h30, arrivant à 15h56, à votre disposition pour chaque soirée lyrique du Centre national des Arts.
  - Transport de la gare d'Ottawa à l'hôtel.
  - Chambre au Château Laurier, au Lord Elgin ou à l'Holiday Inn.
  - Excellent (fauteuil à un des trois opéras de Festival Canada produits par le Centre national des Arts.
  - Retour quotidien par un des six trains de votre choix le dimanche cinq (départs).
  - Ce forfait ne comprend pas les déplacements personnels, les repas, les pourboires, les taxes sauf indication contraire, ou autres dépenses personnelles.
- Les arrangements détaillés sur ce voyage organisé du CN et le programme complet des opéras, concerts de musique de chambre, films, saisons de jazz etc. sont disponibles à la Gare Centrale de Montréal (514) 877-6550 ou à toute autre agence du CN. Pour les autres spectacles du Centre national des Arts, faites vos réservations par téléphone Ottawa (613) 237-4400 ou (819) 770-9193.

Centre national des Arts National Arts Centre Hull 770-9193 Ottawa 237-4400

Festival Canada 76

Jusqu'au 4 septembre

le théâtre des marguerites inc.

10e ANNIVERSAIRE

EXPERIMENTAL

JANINE SUTTO  
LEO LIAL  
ROGER GARCEAU  
JEAN BROUSSEAU  
ALBERT PALLASCIO  
JEAN-LOUIS PARIS  
GEORGES GARRERE

ELISABETH CHOUVALDITZE

MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9 h 00  
SAMEDI (2 spectacles) à 10 h 30 et 11 h 30

RELACHE DIMANCHE ET LUNDI

ADMISSION: \$4.00 - SAMEDI, \$5.00  
Billets en vente au guichet.  
Tel. (819) 377-3223

TROIS-RIVIÈRES-OUEST





# Pour éviter la faillite, les Japonais injectent \$4 millions dans Bruck Mills

par Michel Vastel

Les deux compagnies japonaises Toyobo Co. et Marubeni Corp. d'Osaka pourront acheter jusqu'à \$8.2 millions d'actions de la compagnie Bruck Mills et sauver ainsi, d'une faillite quasi certaine, une entreprise qui fait vivre actuellement le quart de la population de Cowansville.

Bruck Mills a été durement atteinte par la crise qui frappe depuis plusieurs années l'industrie textile canadienne. L'entreprise a enregistré des pertes de \$4.5 millions au cours du premier semestre 1976 et, sans le plan de sauvetage mis au point par Wood Gundy pour le compte des deux entreprises japonaises, la situation de Bruck Mills aurait été des plus précaires. Depuis 1972, la compagnie accumulait les pertes, réduisant son personnel de plus de 2.000 employés à 1.100 employés au début de 1976, fermait deux usines à Saint-Jean et Sherbrooke. La dette atteint \$18 millions alors que l'avenir des actionnaires est maintenant négatif.

Le plan de sauvetage vise essentiellement à reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise:

- en convertissant en actions une dette de \$4.250.400 due aux actionnaires japonais.
- en émettant pour près de \$4 millions d'actions de classe "B" offertes au prix de \$2, l'unité aux actionnaires de la compagnie à raison de cinq nouvelles actions pour une action de classe "A" ou "B".
- en se constituant une réserve de plus de 2.6 millions d'actions de classe "B" et 25.000 actions de classe "A", actuellement non émises, mais qui pourraient, selon les besoins, permettre de mobiliser de nouveaux fonds. L'avenir des actionnaires pourrait atteindre \$4.250.000.

Ce plan de sauvetage de Bruck Mills a été accepté hier après-midi par une assemblée générale qui a réuni 14 actionnaires. Le contrôle appartient aux deux actionnaires japonais qui détiennent déjà 33,7% des actions "A" et 58,8% des actions "B".

Les résolutions adoptées par l'Assemblée permettent à Bruck Mills d'émettre six millions de nouvelles actions de classe "B". Près de deux millions de ces nouvelles actions seront offertes à tous les détenteurs actuels d'actions "A" ou "B". Cependant, une autre résolution permet à Toyobo et Marubeni Corp., de souscrire au prix de \$2 l'action toutes les actions de classe "B" non souscrites par les autres actionnaires de la compagnie.

M. Gerald Bruck, président du Conseil, vendra les 4.000 actions "A" qui lui restent. Cet argent frais devrait permettre de repartir sur des bases plus saines. Les représentants des deux firmes japonaises, au nombre de cinq sur le conseil d'administration, ont l'intention de se montrer très agressifs au plan du marketing. C'est d'ailleurs un japonais, M. Motoyuki Susuki, qui vient d'être nommé vice-président, marketing de la Compagnie.

A la suite d'une demande formelle du conseil d'administration, Toyobo et Marubeni se sont engagées, de plus, à acquérir toute action de classe "A" au coût de \$5, l'unité. Cette offre d'achat a cependant été jugée très insuffisante par un actionnaire qui a placé une somme assez importante dans Bruck Mills depuis 1961.

Selon lui, compte tenu de dividendes impayés de \$4.20 à ce jour, la transaction nette est de \$0.80 pour chaque action de classe "A", ce qui est encore moins que ce qui est offert pour les actions de classe "B".

Cet actionnaire a dit ne pas comprendre qu'une compagnie aussi ancienne que Bruck Mills ait pu faire des pertes de \$4.5 millions en six mois. Le président du Conseil rejette l'entière responsabilité sur une conjoncture économique particulièrement défavorable à l'industrie textile, conjoncture essentiellement due à l'inaction du gouvernement fédéral.

Les détenteurs d'actions de Bruck Mills ont trois choix clairs à exercer:

- souscrire à la nouvelle émission d'actions de classe "B" à raison de cinq nouvelles actions par action actuellement détenue.
- conserver leurs actions existantes sans se prévaloir du nouveau droit d'émission.
- vendre leurs titres au prix de \$5, pour les actions "A" et \$2 pour les actions "B".

Si aucun des actionnaires n'...

# Le cours de l'or tombe à \$113.65

Entamée il y a plusieurs jours, la chute de l'or s'est poursuivie hier sur les principales places européennes.

A Londres, le métal a perdu dans la journée un peu plus de trois dollars pour coter en clôture 113.65 dollars l'once. Au fixing du matin, la cote était de 117.75 dollars et elle était tombée à 114.15 dollars au fixing de l'après-midi.

Cette nouvelle chute porte à près de neuf dollars l'once la décade de l'or depuis la deuxième vente aux enchères du métal mercredi dernier à Washington. Cette vente avait porté sur 780.000 onces adjudgées à 122.05 dollars l'once.

Sur les autres places financières, le métal jaune se transigeait au prix suivants: Paris (\$120.62), Francfort (\$115.98), Zurich (\$114.25) et Hong Kong (\$117.55).

A Winnipeg, à la Bourse des

## Crédit Foncier

Fondé en 1880  
Actif supérieur à \$800 millions

### Obligations de 5 ans

Minimum \$500

# 10 1/4%

Intérêts payés semi-annuellement, mensuellement (Minimum \$5000) ou composés et payés à échéance

# 10 1/2%

Intérêts payés annuellement

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 845-7111 (Mlle C. Bellemare)  
 Québec: 1135, Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. B. Arguin)  
 Ottawa: 170, rue Metcalfe (613) 238-6084 (M. B. W. Campbell)  
 Frais virés acceptés

Halifax, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vernon, White Rock, Vancouver, Victoria

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec  
Membre de la Société d'Assurance-dépôts du Canada

### Les Services Prêt et Revenu Ltée






Le Conseil d'administration de Les Services Prêt et Revenu Ltée a le plaisir d'annoncer les nominations de:

Me Paul Tardif, LL.L. M.B.A. au titre de Président de la compagnie.

Me Paul Tardif continuera par ailleurs à être adjoint au président de Fiducie Prêt et Revenu de même que secrétaire de cette dernière compagnie.

Monsieur Guy Paquet, M.S.C., ADMA, autrefois Directeur des Ventes est nommé Vice-Président Exécutif de la compagnie.

Monsieur Laurent Letarte, autrefois Surintendant des Agences pour la région de Québec est promu au titre de Directeur des Ventes.

Me Robert Archer LL.L. devient secrétaire de la compagnie. Me Robert Archer est de plus membre du contentieux de Fiducie Prêt et Revenu et directeur du service des fiducies corporatives de cette même compagnie.

# Baisse probable du taux hypothécaire

Le fléchissement probable du nombre des mises en chantier d'ici la fin de l'année entraînera une nouvelle baisse des taux hypothécaires, affirme Fiducie du Québec dans son dernier Bulletin économique et financier.

Selon M. Reynald Audet, le nombre de mises en chantier au cours du second semestre chutera de 18% par rapport aux six premiers mois de 1976. Pour le dernier trimestre, le taux annuel devrait passer de 294.200 (un record établi à la fin de 1975) à 210.000 environ pour les trois derniers mois de l'année. 1976 a bien débuté avec un taux de 288.500 mais on a observé, par la suite, un certain essoufflement de la demande de nouveaux logements.

Pour ce qui est du loyer de l'argent, il gravite présentement autour de 12%. Certaines sociétés de fiducie prêtent toujours à 12 1/4% alors que d'autres (surtout à Toronto) ont réduit leur taux à 11 3/4% dans le cas des prêts de type conventionnel.

"D'ici la fin de l'année, une autre réduction de 25 points de base est anticipée à mesure que la mise en chantier d'unités de logements enregistrera une baisse par rapport au niveau élevé du premier semestre."

Donc on peut s'attendre à un taux hypothécaire de 11 1/2% pour la dernière période de l'année. Une diminution similaire est prévisible chez les dépôts garantis à cinq ans des sociétés de fiducie. Selon Fiducie du Québec, des pressions à la baisse ramèneront ce taux à 9 3/4% d'ici la fin de l'année.

L'écart entre le taux hypothécaire et le taux de rendement sur les placements de cinq ans sera réduit de 1 3/4% à 1 1/2%.

Si cette dernière prévision s'avère exacte on peut s'attendre à une réduction des bénéfices des compagnies de fiducie pour les prochains mois.

Par ailleurs, à Toronto, le vice-président de Mortgage Insurance Co. a déclaré qu'une baisse de 1/4 de 1% demeure



**WALTER M. McLEISH**

Le ministre des Transports est heureux d'annoncer au nom de la Commission de la fonction publique, la nomination de M. Walter M. McLeish au poste d'Administrateur de l'Administration canadienne des Transports aériens au sein de Transports Canada, en date du 1er août. M. McLeish avait été nommé administrateur adjoint plus tôt cette année et compte 35 années d'expérience dans divers postes dans le domaine de l'aviation canadienne. M. McLeish succède à M.H. Huck qui prend sa retraite après une carrière de 34 années au sein de la fonction publique du Canada.

# Le dollar à 5 francs ?

PARIS (Reuter) — Le franc français a connu hier une nouvelle journée difficile et pour M. Raymond Barre, ministre du Commerce extérieur, la devise souffre d'une crise de confiance qui est davantage due à des facteurs psychologiques.

A la clôture, le dollar cotait 4,9250/9300 après une séance de transactions animée au cours de laquelle le dollar est monté à 4,95 francs, soit une dépréciation du franc, d'environ 8% depuis qu'il est sorti du serpent communautaire en mars.

# Profits sans précédent pour Northern Telecom

(par Michel Nadeau) — La compagnie Northern Telecom a annoncé hier une hausse de 18% de ses bénéfices nets au cours du dernier semestre par rapport à la même période en 1975. Après postes extraordinaires, les gains sont passés de \$36.5 millions à \$42.8 millions. Cette majoration des bénéfices traduit une amélioration de la rentabilité puisque le chiffre d'affaires n'a progressé que de 8% pour atteindre \$582 millions.

Toutefois, l'ascension des profits a été moins spectaculaire au second trimestre alors que les gains par action n'ont augmenté que de 2 cents sautant de \$22.6 millions à \$23 millions. Par ailleurs, le chiffre des ventes a montré une plus grande vigueur, en hausse de \$281.5 millions à \$305 millions.

Les investisseurs semblent avoir remarqué ce fléchissement récent puisqu'à la Bourse le titre a continué sa glissade des dernières semaines reculant de 3/4 de point pour fermer à \$35.75. Au printemps, l'action de Northern Electric se transigeait à un sommet de \$40.75.

Autre facteur qui suscite une certaine réserve chez les investisseurs est le fait qu'une

bonne partie des fluctuations de ce semestre provient de la faillite de Microsystems. L'an dernier, on inscrivait les pertes (\$2.7 millions) et cette année, on réclame l'abattement fiscal (\$1.1 million). Il faut préciser ici que le passif de Microsystems est passé à Nedco, (1975) la prospère entreprise de distribution du groupe Bell-Northern.

On craint également que la Commission Pépin examine de plus près la rentabilité de cette filiale à 62% de Bell Canada.

D'ailleurs le nouveau président de la compagnie, M. R.C. Scrivener souligne dans son message aux actionnaires: "Les résultats de ce second semestre ont été affectés par le fait qu'en raison des restrictions imposées par la Commission de lutte contre l'inflation, les prix de Northern n'ont pu être majorés suffisamment pour tenir compte de l'augmentation du coût de main-d'oeuvre et des autres dépenses".

"La reprise aux USA et l'évolution favorable de la conjoncture internationale devraient avoir des répercussions positives sur les ventes de la compagnie" ajoute le successeur de M. John Lobb.

## échos boursiers

### Télé-4 hausse ses bénéfices de 55%

Les bénéfices de Télé-Capital de Québec ont fait un bond de 55% au cours des trois premiers trimestres du présent exercice financier. Par rapport à la même période l'an dernier, les profits ont grimpé de \$1.419.000 (66 cents par action) à \$2.190.000 (\$1.02 par action).

C'est la première fois que la compagnie passe le cap des \$2 millions au niveau des profits. Les bénéfices de \$1.02 représentent le double environ des gains obtenus au cours des quatre dernières années alors que les profits par action ont varié entre 54 cents et 72 cents.

A la Bourse, le titre se négocie près de son sommet soit à plus de \$6 après être tombé à \$4.25 au début de l'année. Télé-Capital est propriétaire des stations de télévision CFQM et CKMI à Québec, des stations de radio CHRC et CHRC-FM à Québec et CKLM à Montréal. L'entreprise possède également des intérêts dans l'agence de voyages LM, Cinévidéo et Ciné-Capital Distribution.

Les principaux actionnaires sont le groupe de Canadian Cablesystems, les familles Baribeau, Pratte et Lepage de la vieille capitale.

Ces obligations étant déjà souscrites, cet avis est publié à titre d'information.

PLACEMENT PRIVE le 20 juillet 1976

aux Etats-Unis


## \$15,000,000

### Ville de Québec

#### Obligations 9 1/4% échéant le 15 juillet 1996

Payables en fonds américains

Le placement de ces obligations a été négocié par le soussigné.



### First Boston (Canada) Limitée

## EMISSION DE \$700,000,000

### D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATEES DU 1<sup>er</sup> AOUT 1976

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

**\$550,000,000**

Obligations 8 1/2% à 2 ans 4 1/2 mois échéant le 15 décembre 1978  
 Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 8.50% à l'échéance

Intérêts payables le 15 décembre et le 15 juin  
 Les intérêts de quatre mois et demi payables le 15 décembre 1976  
 Coupures: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

**\$150,000,000**

Obligations 8 1/2% à 4 ans 10 mois échéant le 1<sup>er</sup> juin 1981  
 Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 8.75% à l'échéance

Intérêts payables le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> juin  
 Les intérêts de quatre mois payables le 1<sup>er</sup> décembre 1976  
 Coupures: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

**\$150,000,000**

Obligations 9 1/2% à 17 ans 10 1/2 mois échéant le 15 juin 1994  
 Prix d'émission: 97.50% rapportant environ 9.80% à l'échéance

Intérêts payables le 15 décembre et le 15 juin  
 Les intérêts de quatre mois et demi payables le 15 décembre 1976  
 Coupures: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$350 millions des nouvelles obligations 8 1/2% échéant le 15 décembre 1978 et des nouvelles obligations 8 1/2% échéant le 1<sup>er</sup> juin 1981 à affecter à n'importe quelle échéance. La Banque convient également d'acquiescer à un minimum de \$50 millions des nouvelles obligations 9 1/2% échéant le 15 juin 1994.

Le produit de l'offre servira au rachat de \$349.1 millions d'obligations 6 1/2% du gouvernement du Canada échéant le 1<sup>er</sup> août 1976 et aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 8 1/2% échéant le 15 décembre 1978 s'ajoutent aux \$325 millions d'obligations 8 1/2% échéant le 15 décembre 1978 et datées du 15 décembre 1975, du 1<sup>er</sup> février 1976 et du 1<sup>er</sup> juin 1976. Les nouvelles obligations 8 1/2% échéant le 1<sup>er</sup> juin 1981 s'ajoutent aux \$300 millions d'obligations 8 1/2% échéant le 1<sup>er</sup> juin 1981 et datées du 1<sup>er</sup> juin 1976. Les nouvelles obligations 9 1/2% échéant le 15 juin 1994 s'ajoutent aux \$643.6 millions d'obligations 9 1/2% échéant le 15 juin 1994 et datées du 15 juin 1974, du 1<sup>er</sup> juillet 1975, du 15 août 1975 et du 1<sup>er</sup> juin 1976, et peuvent être acquises, à compter du 1<sup>er</sup> août 1976, par le Fonds d'achat institué le 15 juin 1974.

Les nouvelles obligations seront datées du 1<sup>er</sup> août 1976 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et les intérêts sont payables en monnaie légale du Canada, le principal à toute agence de la Banque du Canada, et les intérêts à toute succursale au Canada d'une banque à charte, sans frais. Les titres définitifs seront disponibles le 3 août 1976 (sans paiement des intérêts courus) et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts du gouvernement, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une loi du Parlement du Canada. Le principal et les intérêts sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

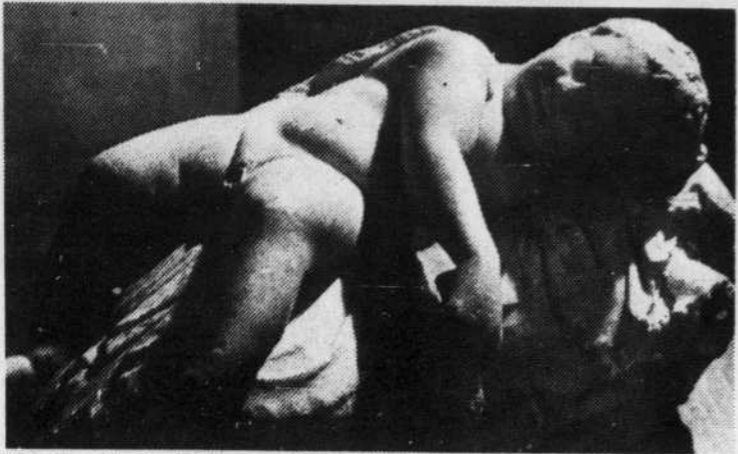
Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.



## Finances Finance

JVA

# CHYPRE 1974-1976



"Eros" — Musée de Chypre c. 2ème siècle A.J.



Un enfant tué par les bombes napalm Turques — 20ème siècle ap. J.C.

**Le Comité de Solidarité Hellénique-Canadien pour Chypre qui représente 80,000 Canadiens d'origine Grecque considère que c'est son devoir de rappeler à tous les Canadiens, l'énorme problème d'un petit pays qui en souffre depuis deux ans.**

## ILS ONT DIT AU MONDE

"NOUS SOMMES VENUS COMME LES PACIFICATEURS POUR SAUVER LA SOUVERAINETÉ ET L'INTÉGRITÉ DE CHYPRE" et beaucoup de gens ont cru que les Turcs en lançant leur invasion contre l'île de Chypre agissaient dans leurs droits de "garants" de l'indépendance de Chypre, selon le Traité de 1960.

Le 19 juillet Chypre était un pays indépendant, florissant, jouissant du plus haut niveau de vie dans la Méditerranée Orientale. Avec un tourisme prospère, une économie en pleine expansion et une population qu'on composait de races mixtes, se rapprochant doucement des avantages financiers devenaient évidents. Chypre était l'envie de la Turquie qui n'a jamais réussi dans ce domaine.

Le 20 juillet, Chypre a été envahie par la Turquie, comme ils se dénomment eux-mêmes était: une armée de 45 000 hommes supportés par 800 000 réservistes. La force des "pacificateurs" comme ils se dénomment eux-mêmes était: une armée de 45 000 hommes supportés par 800 000 réservistes. La force des "pacificateurs" comme ils se dénomment eux-mêmes était: une armée de 45 000 hommes supportés par 800 000 réservistes. La force des "pacificateurs" comme ils se dénomment eux-mêmes était: une armée de 45 000 hommes supportés par 800 000 réservistes.

La force militaire "pacificatrice" attaquait systématiquement non seulement l'armée Chypriote Grecque (10 000 en tout) mais aussi les principaux centres économiques, les usines, les forêts, les hôtels, les entrepôts et l'Aérodrome International. Les écoles, les hôpitaux, les églises, les monuments anciens furent les principaux objectifs. Le résultat de l'invasion ne fut pas autre chose que la catastrophe totale de 550 000 Grecs Chypriotes qui constituent les 80% de la population entière de l'île. Avant de lancer leur invasion les Turcs ont écrit à la Croix Rouge Internationale que leur opération était "Une Opération de Police" et qu'ils n'avaient pas l'intention d'observer les articles de la Convention de Genève Relative à la Protection des Civils et des Prisonniers de Guerre. Cela était l'Armée Turque, l'orgueil de l'OTAN.

Jusqu'au 1er Septembre on comptait plus de 200 000 réfugiés. L'économie était en ruine, l'éducation nationale jetée dans le chaos. Mort et destruction, viol et pillage étaient à l'ordre du jour.

Aujourd'hui en dépit de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies, faisant appel pour une cessation des hostilités et le retrait de toutes les forces étrangères hors de la République de Chypre, les Turcs méprisant dangereusement la loi internationale et les principes, ont apparu aux yeux du monde comme les violeurs délibérés de l'indépendance et de l'intégrité territoriale d'un Etat souverain, qui ils proclament être venus garantir.

Après s'être servis des accords de cessez le feu et de la Conférence de Genève comme un écran de fumée pour une plus grande poussée territoriale, les Turcs ont maintenant sans-honte fait connaître le vrai but de leur invasion. Ceci n'est pas autre chose que de mettre en exécution le vieux plan, celui bien connu dans certains milieux étrangers sous le nom de "Plan Attila". Ce plan envisage la division géographique de l'île en deux zones complètement autonomes, administrées respectivement par les Grecs Chypriotes et les Turcs Chypriotes. Les Turcs contrôlent à présent 40% du territoire total de Chypre ce qui est deux fois plus le pourcentage de la population Chypriote Turque qui est de 18% (les terres enregistrées au nom de Chypriotes Turcs est de 12,5%, le même pourcentage qu'ils avaient sous le régime colonial anglais). Et ces 40% de terre représentent les 60% du potentiel économique et agricole de l'île puisque les régions sous le contrôle Turc sont les plus fertiles et les plus développées du point de vue touristique et industriel.

Tandis que nous écrivons ces lignes, Ankara essaye encore de forcer le côté Grec d'atteindre à un accord devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, par des violations répétées du cessez le feu et par de survols d'avions sur les villes et les camps de réfugiés et menaçant de procéder à une division "de facto" ou à l'occupation entière de Chypre.

Le Gouvernement de Chypre qui a toujours cru aux accords obtenus par des négociations pacifiques, ne peut et ne pourra se plier devant les menaces. Les Turcs feraient une terrible faute s'ils pensaient pouvoir imposer une solution au peuple Chypriote en se servant d'une victoire militaire. Chypre ne peut exister économiquement si elle est divisée en deux zones. Chypre a besoin de communautés mixtes, travaillant à un plan fédéral. Une ligne arbitraire tracée sur une carte de géographie ne servirait à rien du point de vue économique, social et politique. Un pays est fait de peuples et de cités. Les deux sont interdépendants.

## ILS ONT VIOLÉ LA LOI INTERNATIONALE ET LES PRINCIPES DES NATIONS UNIES

L'ATTAQUE SANS PROVOCATION ET L'INVASION PAR LA TURQUIE DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE CONSTITUENT UN ACTE D'AGRESSION en rupture des règles ordinaires et conventionnelles de la loi internationale et des principes de la Charte des Nations Unies (voir en particulier les articles 11, 24 et 39).

Bien plus, par une telle invasion, la Turquie a attaqué l'indépendance de la République de Chypre et a détruit son intégrité territoriale qu'elle avait elle-même reconnue et garantie selon l'article II du Traité de Garantie.

La Turquie, par son invasion, a agi avec une indifférence totale et a commis beaucoup de violations de la loi internationale. Particulièrement:

(a) Elle a envoyé en Turquie contre leur gré un nombre de citoyens de la République provenant des régions occupées, en rupture de l'Article 49 de la Convention de Genève du 12 Août 1948 approuvée par la loi 40 de 1966 et ratifiée par la Turquie.

"Les transferts forcés simples ou en masse, aussi bien que la déportation de personnes de territoire occupé sur le territoire du pays occupant ou sur tout autre pays, occupé ou non, sont prohibés sans égard de leurs motifs".

(b) Elle essaye d'amener de Turquie des sujets Turcs dans les territoires occupés en rupture du dernier paragraphe de l'Article précité qui prévoit ce qui suit:

"La puissance occupante ne déportera ni transportera une partie de sa propre population civile dans le territoire qu'elle occupe".

(c) La Turquie a le devoir selon la loi ordinaire et conventionnelle internationale d'administrer le territoire sous son contrôle temporaire selon les lois et les règles prévalentes de l'Administration existante, assurant l'ordre public, la sécurité, l'honneur et les droits de chaque famille, les vies individuelles, la propriété privée, les convictions et la liberté religieuse (Article 43 des Régulations de la Haye).

La Turquie en violation des principes de la loi internationale ne laisse pas les habitants du territoire occupé, qui avaient été expulsés ou obligés de s'enfuir, retourner chez eux.

Selon l'Article 12 4 du Code International des Droits Civils et Politiques de 1966 "aucune personne ne sera arbitrairement privée de son droit d'entrer dans son propre pays" tandis que l'Article 3 du Protocole 4 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme dans son paragraphe 2 fait une stipulation analogue et dans son paragraphe 2 prévoit que "personne ne sera expulsé par des moyens d'une mesure soit individuelle ou collective, du territoire de l'Etat dont il est un national".

(d) La Turquie a saisi des biens privés, meubles et immeubles, et elle fait un commerce arbitraire des produits des vergers et des champs d'oliviers en violation de la loi ordinaire et conventionnelle internationale et particulièrement des Articles 46 et 47 des Régulations de la Haye et de l'Article 53 de la Convention IV de Genève.

L'exploitation par l'Allemagne de territoires qu'elle occupait impitoyablement sans se soucier de l'économie locale et avec le but voulu d'une systématique politique de "pillage de la propriété privée ou publique" considérée comme un crime de guerre par le Tribunal de Nuremberg.

(e) La Turquie maltraita la population dans les régions occupées. Beaucoup de plaintes furent faites pour des meurtres, des vols, des attaques graves sur la population civile. Elle fut coupable d'un grand nombre d'emprisonnement illégal et injuste envers ces populations en violation de la loi ordinaire et conventionnelle internationale de ces articles et des Régulations de la Haye et de la Convention de Genève, cités plus haut.

## LA RÉSOLUTION 353 DU 20 JUILLET 1974 PRISE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

1. Appelle tous les Etats de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre.

2. Appelle toutes les parties belligères à cesser le feu comme premier pas et demande à tous les états d'exercer leur extrême contrainte et de se retenir de tout acte qui pourrait aggraver la situation.

3. Demande un arrêt immédiat de l'intervention militaire étrangère dans la République de Chypre ce qui est en contravention du paragraphe 1.

4. Réclame le retrait sans délai de la République de Chypre du personnel militaire étranger présent à l'exception de celui autorisé par les accords internationaux, y compris ceux dont le retrait avait été demandé par le Président de la République. L'Archevêque Makarios dans sa lettre du 2 juillet 1974.

5. Demande à la Grèce à la Turquie et au Royaume Un de Grande-Bretagne et d'Irlande d'entrer en négociations sans retard pour la restauration de la paix dans cette région et la restauration d'un gouvernement constitutionnel à Chypre et d'en tenir au courant le Secrétaire Général.

6. Appelle toutes les parties à coopérer pleinement avec l'UNFICYP pour l'aider à accomplir son mandat.

7. Décide de rester vigilant sur la situation et demande au Secrétaire Général de faire un rapport à propos, en vue d'adopter d'autres mesures susceptibles d'assurer que des conditions passibles soient restaurées le plus vite possible.

**Ce n'est pas possible d'avoir de libres négociations pour une solution raisonnable du problème tant que le territoire Chypriote reste occupé par l'ennemi et qu'un tiers de la population soit encore des réfugiés expulsés par la force de leurs maisons et de leurs terres.**

Hellenic - Canadian Solidarity Committee for Cyprus  
Comité de Solidarité Hellénique - Canadien pour Chypre



"Ils ne tenaient aucun compte des infirmités, de l'âge, ou du sexe, ni de la dignité d'un noble ou du caractère sacré d'un prêtre". (ST. AUGUSTIN (604 ap. J.C.))



La ville de Famagouste à l'est de Chypre est connue dans l'histoire de l'Hellénisme comme une des plus riches et des plus jolies villes de l'antiquité.



La ville de Famagouste sous la destruction et la mort. Une nouvelle expérience pour les gens qui vivaient en paix.



## N'OUBLIEZ PAS LES ENFANTS REFUGIES DE CHYPRE

L'organisation Chypriote "Foster Parents Plan" s'occupe des orphelins et des enfants sans foyer de Chypre.

Pour devenir parrain d'un enfant, il suffit de compléter une formule, et d'y joindre un chèque à l'ordre du "Comité hellénico-canadien de solidarité pour Chypre", dont l'adresse est:

C.P. 171, Outremont, Québec.

Vous contribution, déductible d'impôt, ira entièrement à l'enfant, et par l'intermédiaire de la Banque de Chypre votre filleul recevra l'argent et vous signera un reçu.

A Chypre, l'organisme est contrôlé par le comité pour les enfants sans foyer, sous les auspices de Monseigneur l'Archevêque et président Makarios.

Aussi bien des organisations et fraternités, qu'une seule femme peuvent parrainer un enfant, cependant, dans le cas d'un groupe, un seul individu devra correspondre pour le groupe.

La plupart des parrains soutiennent leurs fil-

leux pendant au moins un an.

Sur réception de votre demande de participation, vous recevrez toutes les informations disponibles sur cet enfant: son nom, sa photo, son adresse, son âge, etc.

Il vous est possible de correspondre avec l'enfant ou son tuteur et lui faire parvenir des cadeaux si vous le désirez.

L'enfant vit dans un refuge temporaire; par conséquent, il peut arriver que l'adresse change fréquemment. En lui écrivant, assurez-vous de bien inscrire le numéro enregistré à droite de son nom. De plus, soulignez la dernière adresse connue en y ajoutant: si l'adresse est inconnue, priez de li-

vrer à l'Archevêque de Chypre, Boîte Postale 1130, Nicosie, Chypre. Le Comité tentera de communiquer avec l'enfant.

La plupart des parrains nous permettent de choisir pour eux l'enfant le plus nécessaire, sinon nous essayons de satisfaire votre demande quant au choix de sexe et d'âge de votre filleul.

## COMITE DE SOLIDARITE HELLENICO-CANADIEN pour CHYPRE

"FOSTER PARENTS PLAN"

Case Postale 171, Outremont, Québec

Nous voulons appuyer un enfant

Un garçon  Une fille  Le plus nécessaire

Nous donnerons \$20.00 par mois:

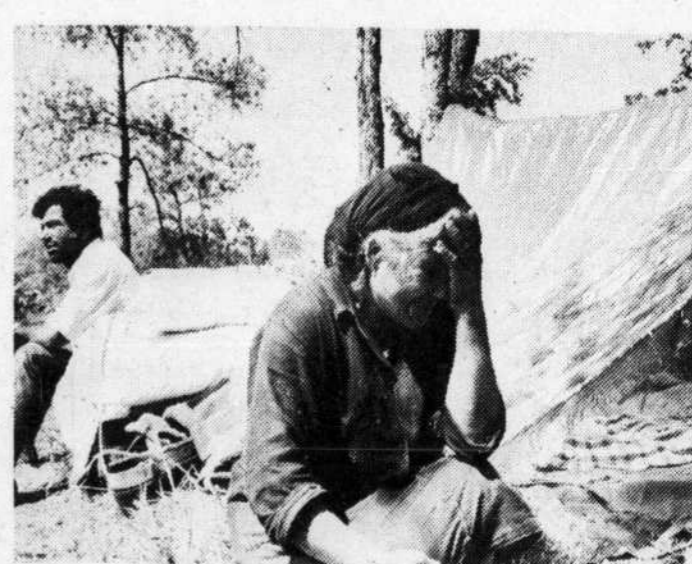
chaque mois  chaque trimestre  annuellement

Nom .....

Adresse .....

Code postal .....

S.V.P. faites les chèques à l'ordre du Comité de solidarité hellénico-canadien pour Chypre.



1) FIT KNIT FASHION INC.  
7250, MILE END, MTL, P.Q.

2) FOUR BROTHERS FOOD STORES  
3701, ST. LAWRENCE BLVD, MTL, P.Q.  
1495, VAN HORNE, MTL, P.Q.  
525, JEAN TALON W., MTL, P.Q.  
790, DÉCARIE BLVD, VILLE ST-LAURENT

3) HELLENIC CANADIAN LABOUR ASSION  
5150, PARK AVE., MTL, P.Q.

4) HELLENIC CANADIAN TRUST  
852, JEAN TALON W., MTL, P.Q.  
5101, PARK AVE., MTL, P.Q.

5) NEW MILANO ITALIAN FOOD PRODUCTS  
10548, L'ARCHEVEQUE, MTL NORTH

6) COMITÉ DE SOLIDARITÉ  
HELLÉNIQUE CANADIENNE POUR CHYPRE  
5656 AVE. DU PARC

7) OLYMPIC BOX AND PAPER MFG. CORP. LTD  
708, WALNUT, MTL, P.Q.

8) QUEBEC LEATHER GARMENTS LTD  
7255, ALEXANDRA STR., MTL, P.Q.

9) RIALTO THEATER  
5711, PARK AVE., MTL, P.Q.

10) SYMPOSIUM RESTAURANT  
5334, PARK AVE., MTL, P.Q.

11) TOPAZ RESTAURANT  
317, ST. JEAN BLVD, POINT CLAIRE, P.Q.

12) VIENNA SHOW ROOM FURNITURE  
6355, PARK AVE., MTL, P.Q.

13) GREEK AVE RESTAURANT  
5583, PARK AVE, P.Q.

14) EVANGELOS HADZIS  
1117, ST. CATHERINE W., MTL, P.Q.

15) PASOK MONTREAL  
696, JEAN TALON W., MTL, P.Q.

16) SKOUROVARVITSA BROTHERHOOD  
OF CANADA